



HAL
open science

Sénégal et migrations. Vers l'élaboration d'une politique migratoire sénégalaise ?

Anaïs Aïdara

► **To cite this version:**

Anaïs Aïdara. Sénégal et migrations. Vers l'élaboration d'une politique migratoire sénégalaise ?. Science politique. 2013. dumas-00958175

HAL Id: dumas-00958175

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00958175v1>

Submitted on 11 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de Recherche
Master 2 Science Politique
Option Etudes Africaines

SENEGAL ET MIGRATIONS

Vers l'élaboration d'une politique migratoire sénégalaise ?

Par Anaïs Aïdara
(N°étudiant : 11224395)

Juin 2013

Sous la Direction de
Jerôme Valluy

Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne
UFR 11 – Science Politique
Année académique 2012-2013

SOMMAIRE

Remerciements	p.5
Carte du Sénégal	p.6
Liste des abréviations	p.7
Chapitre Introductif	p.8
I- Sénégal et Migration de quoi parle-t-on ? Définition des notions et concepts.....	p.12
II- Qu'est-ce qu'une politique publique?.....	p.20
III- Les acteurs de la migration. Définition des publics.....	p.22
IV- Question de méthodes.....	p.25
A) Lectures	p.25
B) Entretiens.....	p.26
C) Observation participante à travers le stage.....	p.28
D) Difficultés.....	p.29
V- Le plan adopté.....	p.31
Chapitre I- Sénégal et migration : la place de l'Etat sénégalais et des acteurs gouvernementaux internationaux dans la gestion des migrations.....	p.32
A) Une coopération subie ?.....	p.34
1- Textes sénégalais et accords bilatéraux.....	p.34
2- Les organisations intergouvernementales.....	p.37
3- Le cas spécifique de Frontex.....	p.41
B) L'Etat : le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (MSENEX).....	p.43
1- Le Ministère.....	p.43
2- Programmes et projets du Ministère, des ambitions démesurées ?.....	p.48
a) Les Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE).....	p.48

b) Les Bureaux d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des SENEX (BAOS).....	p.51
3- Un Ministère aux compétences insuffisantes ?.....	p.52
Chapitre II- Les migrants, acteurs négligés des problématiques migratoires sénégalaises ?..	p.56
A) Qui sont les migrants sénégalais aujourd'hui ?.....	p.56
1- Migrations sénégalaises vers l'Europe.....	p.56
2- Migration clandestine sénégalaise.....	p.59
B) Parcours migratoires : analyse d'entretiens.....	p.61
1- B. DIA.....	p.61
2- N. LO.....	p.64
3- Y. MBENGUE.....	p.68
C) Mobilisation des migrants sénégalais : associations de migrants au Sénégal et dans les pays d' « accueil ».....	p.71
1- Comment s'organise la diaspora sénégalaise ?.....	p.71
2- Quelles formes de mobilisations pour quelles revendications ?.....	p.74
3- Associations de migrants au Sénégal.....	p.77
Chapitre III- La société civile sénégalaise. Son rôle dans la politique migratoire du Sénégal.....	p.81
A) Milieu associatif : l'exemple d'Enda Diapol et du projet.....	p.81
1- Le projet CARIMA (Centre d'Accueil et d'Accompagnement pour la Réinsertion et d'Insertion des Migrants Africains).....	p.83
a) Public cible.....	p.85
b) Financements.....	p.86
c) Partenaires.....	p.87
2- Questionnements et recommandations à l'issu du stage.....	p.87
a) Dynamique d'équipe.....	p.88
b) Phase pilote : pourquoi le choix de développer l'axe financier ?.....	p.88
c) Qu'est-ce qu'un <i>partenariat</i> ?.....	p.89
d) « Migrants » porteurs de projets.....	p.90
e) Formations.....	p.90
f) Financements.....	p.91

3- Les partenaires : une politique identique pour des résultats similaires ?.....	p.92
B) Recherche-action : Comment utiliser les résultats de ces études dans l'élaboration d'une politique migratoire ?.....	p.97
1- L'IPDSR.....	p.98
2- Le GERM.....	p.101
C) Médiatisation des problématiques migratoires.....	p.101
1- IPAO : études sur la médiatisation des migrants.....	p.102
2- RTS : émission spécialisée sur les migrations.....	p.104
Conclusion.....	p.106
Bibliographie.....	p.109
Annexes.....	p.113

Remerciements

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui, en France comme au Sénégal, m'ont aidée et soutenue dans ce travail de recherche. Je remercie plus particulièrement :

Joseph et Téclaire qui m'ont chaleureusement accueillie, épaulée, accompagnée et qui ont su faire de ce séjour au Sénégal une expérience inoubliable.

Doudou Aidara et Véronique Jampy pour leur accueil et leur gentillesse.

Toute l'équipe d'Enda Diapol et surtout Monsieur Mahamadou Mbengue qui a facilité tout mon travail d'enquête en sollicitant ses précieux contacts et en me laissant une grande liberté d'action.

Ouma El Bakali, , pour son soutien, sa rigueur et sa motivation, sans qui ce stage aurait assurément été moins stimulant.

Tous les enquêtés et les interlocuteurs, pour leurs contributions, leur patience à mon égard et leur compréhension de mon travail.

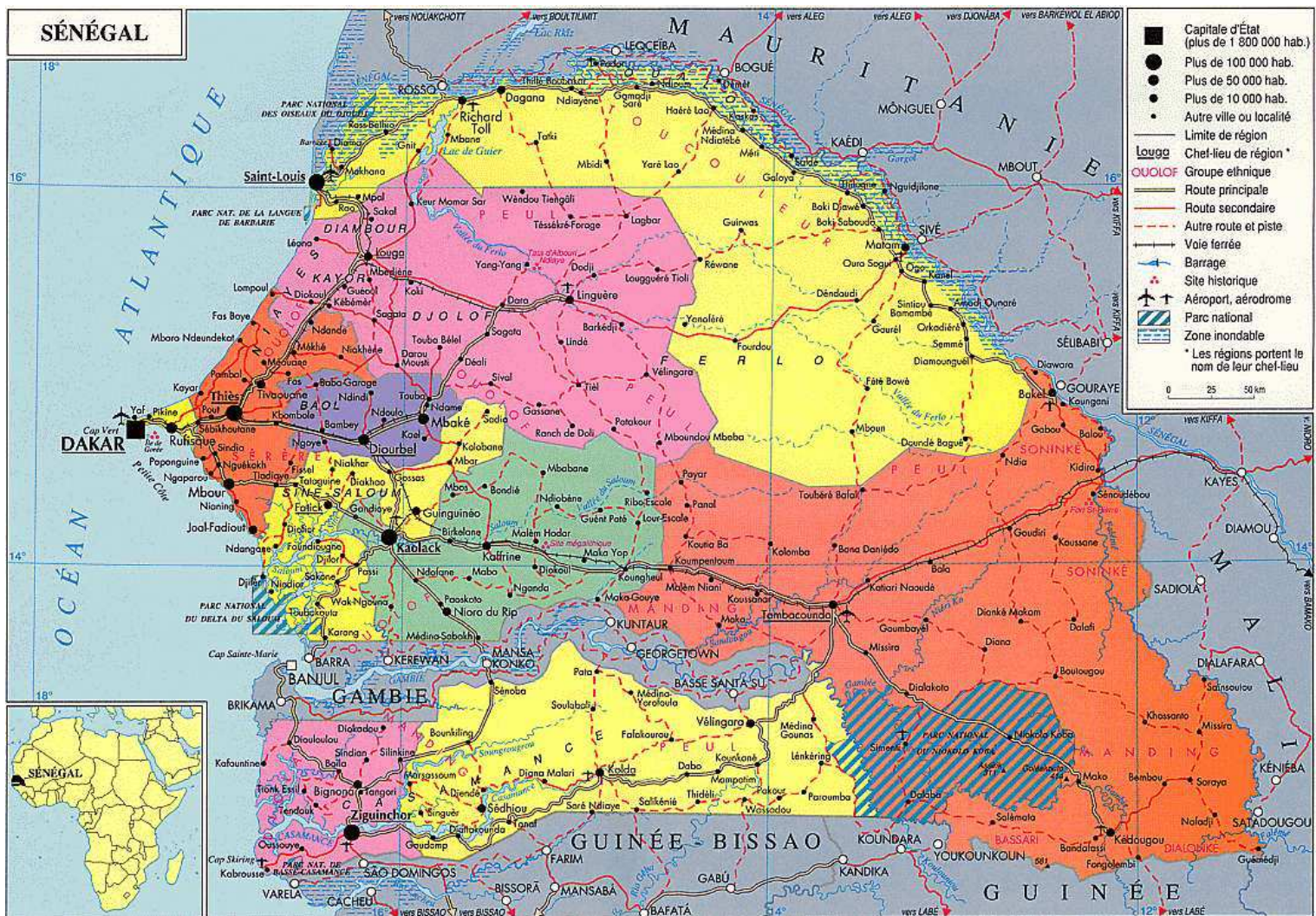
Jérôme Valluy pour ses conseils avisés.

Mahamet Timéra, Emmanuelle Bouilly et Hugo Bréant, pour leur disponibilité, leurs conseils et leurs regards critiques, qui ont su me rassurer quand ce fut nécessaire.

Pierre Cherruau pour sa lecture de la société sénégalaise et ses conseils en matière de littérature.

Ma mère, pour ses encouragements quotidiens et son travail fastidieux de relecture.

Mon père, pour son soutien indéfectible et grâce à qui, la migration est un sujet qui me passionnera toujours.



Source : <http://www.izf.net/upload/Documentation/Cartes/supercartes/senegal.png>

Liste des abréviations

ANE : Acteur Non Etatique

BIT : Bureau International du Travail

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

GERM : Groupe d'Etudes et de Recherches sur les Migrations

HCR : Haut Conseil aux Réfugiés

ICMPD: Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires

IPDSR : Institut Population, Développement et Santé de la Reproduction

IPRES : Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal

MSENEX : Ministère des Sénégalais de l'Extérieur

OFII : Office Français d'Immigration et d'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OIG: Organisations Internationales Gouvernementales

OIM : Organisation Internationale des Migrations

ONU : Organisation des Nations Unies

OSC : Organisation de la Société Civile

REMIDEV : Réseau Migrations et Développement

REMIGRAF : Réseau Migrations Africaines

UE : Union Européenne

UCAD : Université Cheick Anta Diop

UNHCR : Agence des Nations Unies pour les Réfugiés

Chapitre introductif

La migration, sujet vaste et atemporel, n'a pas toujours suscité autant d'attention et de polémique. L'être humain a de tout temps été amené à se déplacer, pour des raisons diverses, climatiques, environnementales, sanitaires, politiques, économiques, culturelles... La migration est donc un des droits les plus fondamentaux de l'être humain, du simple fait qu'il relève d'un besoin naturel. Néanmoins, il faut se rendre à l'évidence : c'est sûrement un des droits les plus controversés et les moins respectés aujourd'hui à travers le monde.

Au début des années 2000, en 2001 plus précisément avec les événements du 11 septembre, on assiste à un tournant historique en matière de sécurité, qui va modifier les politiques et enjeux internationaux. Le droit à la migration, pour certaines populations du Sud notamment, s'est vu davantage bafoué. On a pu observer durant cette dernière décennie une véritable politique sécuritaire de fermeture des frontières occidentales, on parle même de « forteresse Europe »¹.

Le Sénégal est un pays qui entretient un lien très particulier avec les problématiques migratoires. A la fois terre d'immigration, qui accueille beaucoup de migrants de la sous-région, terre d'émigration et zone de transit, le Sénégal est confronté à des problématiques singulières en matière de migration. De plus, le caractère clandestin de certaines migrations sénégalaises, phénomène non négligeable, non pas par son ampleur mais plutôt en raison des dangers et des conditions de traitement inhumaines qu'il implique, est désormais au cœur des politiques migratoires européennes. Les Etats membres de l'UE se sont emparés de cette problématique avec le Sénégal particulièrement, comme cela a été fait précédemment avec le Maroc ou encore la Mauritanie, à travers des politiques d'externalisation du contrôle des flux migratoires africains vers l'Europe. L'afflu massif de migrants clandestins sénégalais est-il la cause de telles mesures répressives ? Il semblerait qu'une telle réponse ne soit pas satisfaisante puisque, lorsqu'on observe les statistiques internationales des flux migratoires, on s'aperçoit que la majorité des migrants africains se déplacent vers d'autres pays africains. Seul 3% des africains vivent en dehors du pays dans lequel ils sont nés, dont 1% seulement en Europe². On ne peut donc pas sérieusement parler « d'invasion africaine » de l'Europe, encore moins sénégalaise. Cependant, le contexte de crise économique avive et renforce ce sentiment d'hostilité envers les migrants et de xénophobie.

¹ DEL GRANDE Gabriele, Blog Forteresse Europe, membre du réseau Migreurop
² Publication de la CIMADE, « Migrations. Etat des lieux 2012 »

Lorsqu'il s'agit de migration, il n'est toujours pas rare d'entendre la déclaration « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ! » qui implique une forme de pauvreté extrême de la migration que les Etats membres de l'UE auront à prendre en charge. Cependant peut-on réellement supposer que les migrants et candidats au départ sont exclusivement misérables ? Il est vrai que pendant longtemps la migration sénégalaise a été une migration de main d'œuvre peu qualifiée. Cependant les particularités et les déterminants qui caractérisent les migrations sénégalaises ont évolué en même temps que la société et en fonction du contexte économique international. De plus en plus de cadres et personnes qualifiées tentent leur chance en Occident, souhaitant accéder à des conditions de vie plus confortables et vendre leurs compétences à meilleur prix qu'au Sénégal. Un des paramètres qui est également à prendre en compte aujourd'hui dans les migrations, c'est les coûts. Le coût de la migration, relativement élevé, exclut de fait les sénégalais trop démunis. Concrètement, ce ne sont donc pas les plus pauvres qui migrent, mais ce questionnement vient étayer mon propos, à savoir qu'un certain nombre d'idées reçues persistent au sujet des migrations sénégalaises, idées que je tenterai de déconstruire tout au long de ma recherche.

La migration clandestine est un phénomène qui a plusieurs fois attiré l'attention des médias ces dernières années, notamment en raison des événements tragiques de Lampedusa³ et de Ceuta et Melilla⁴. Ces événements indignent l'opinion publique et la communauté internationale. Le Sénégal est de plus en plus observé à la loupe, car de nombreuses embarcations partent désormais des côtes sénégalaises. Des programmes de lutte contre l'émigration clandestine ont été annoncés pour « éradiquer ce fléau ». Cependant, l'émigration clandestine sénégalaise est un phénomène toujours aussi présent. Ce constat me conduit à m'interroger quant aux réelles volontés politiques, à la fois sénégalaises et européennes, d'enrayer ce phénomène. La migration clandestine ne serait-elle pas génératrice de revenus pour l'Etat sénégalais ? Les Etats européens ne profiteraient-ils pas des migrants clandestins en tant que main-d'œuvre « bon marché » ? Il est de notoriété publique qu'en France certains secteurs d'activité, tels que le bâtiment ou la restauration, fonctionnent

³ Lampedusa, petite île italienne située à proximité de la Tunisie et de la Lybie. De nombreux migrants africains tentent de rejoindre cette île, porte d'entrée de l'Europe. Mais il n'est pas rare de trouver des cadavres de migrants échoués sur les plages de l'île. On a constaté une recrudescence des migrants qui gagnent cette île : en 2007 on note pas moins de 31 700 migrants sans-papiers qui sont arrivés à Lampedusa, contre 8000 en 2003.

⁴ Ceuta et Melilla, enclaves espagnoles au Maroc, ont été en septembre 2005 le théâtre d'événements tragiques : la nuit du 28 au 29 septembre, 500 migrants subsahariens ont tenté de passer les barbelés qui délimitent ces enclaves espagnoles. Ils ont été traqués par les autorités marocaines qui tentaient de les empêcher. On dénombre 11 morts et des dizaines de blessés. Ce genre d'action est loin d'être exceptionnelle, tous les jours des migrants clandestins cachés à Oujda au Maroc, tentent de rejoindre ces territoires espagnols, où ils seront pris en charge.

majoritairement « grâce » aux réseaux de migrants subsahariens sans-papiers, rémunérés « au noir ». Ce qui donne à réfléchir quant aux positions des Etats concernés sur la migration clandestine.

Ce droit d'ingérence des pays européens dans la politique sénégalaise vient renforcer l'idée qu'il y a une absence de mobilisation du gouvernement sénégalais concernant les problématiques migratoires du pays. Pourtant, la migration, et particulièrement le soutien de l'Etat à la diaspora, semble être une préoccupation récurrente au Sénégal. Le Président Macky Sall en a fait un des piliers de sa campagne électorale, et avant lui le Président Abdoulaye Wade évoquait régulièrement le sort de ses concitoyens de l'extérieur, créant le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur. Toutefois, la situation de la diaspora, des migrants de retour ainsi que des candidats au départ ne paraît pas s'être améliorée. Alors que les migrants sont les principaux concernés par une telle politique publique, pourquoi ne sont-ils pas davantage entendus ? Pourquoi les mesures et les programmes mis en place par les gouvernements successifs ne parviennent-ils toujours pas à répondre aux besoins des migrants ? Il apparaît légitime de s'interroger sur la politique migratoire du Sénégal et, compte tenu des éléments de contextualisation que j'ai énoncé précédemment, la question centrale est de savoir si on peut, dans un avenir proche, envisager une politique migratoire sénégalaise en accord avec les réalités migratoires auxquelles se confronte ce pays.

Mon hypothèse principale est la suivante : actuellement, le Sénégal n'a pas de politique migratoire propre, qui corresponde aux réalités migratoires du pays, contrairement à certains de ses voisins, tel que le Mali. On peut donc, dans un premier temps, s'interroger quant au pouvoir de négociation du Sénégal dans l'actuelle politique migratoire en vigueur dans le pays. De quels arguments use le Sénégal dans l'espace international des négociations concernant la gestion des flux migratoires ? Peut-on réellement parler de coopération dans le cadre des accords bilatéraux passés entre le Sénégal et des pays tiers ? Existe-t-il vraiment une réciprocité, une égalité dans la relation ?

On peut également se demander quelle est la part de responsabilité de l'Etat sénégalais dans l'absence de politique migratoire aujourd'hui. Qui régleme réellement les problématiques migratoires au Sénégal ? La mise en place d'une politique migratoire propre au Sénégal nécessiterait de la part du gouvernement sénégalais de prendre position face aux gouvernements occidentaux et d'affirmer une certaine volonté de répondre aux problématiques migratoires sénégalaises, qui sont considérables. La question de l'intentionnalité est centrale dans cette recherche, elle vient réfuter la thèse très répandue de la domination du Nord sur le Sud, comme explication de tous les maux du continent africain.

C'est un constat préoccupant compte tenu de l'importance des enjeux de la migration du Sénégal.

Néanmoins, l'Etat sénégalais n'est pas le seul acteur national à pouvoir agir sur les politiques du pays. Les migrants eux-mêmes et les acteurs de la société civile sénégalaise ont un rôle à jouer dans l'élaboration d'une politique migratoire. Des interactions entre ces trois acteurs pourraient constituer une alliance suffisamment solide pour élaborer un projet de politique migratoire propre au Sénégal. Mais les actions communes sont rares et on peut s'étonner qu'il n'en existe pas davantage.

Afin d'apporter des réponses à cette problématique, il apparaissait indispensable d'effectuer un terrain en France, auprès des « sénégalais de l'extérieur » et de la société civile française qui agit pour les droits des migrants sénégalais, ainsi qu'au Sénégal. J'ai eu la chance d'être recrutée en tant que stagiaire sur un programme de réinsertion des migrants de retour au Sénégal dans une OSC à Dakar. Cette expérience m'a permis d'accéder à un terrain de recherche au Sénégal très riche, grâce à la diversité des acteurs que j'ai pu rencontrer dans ce cadre et à l'accès à un certain nombre de données particulièrement intéressantes pour ma recherche.

Dans ce chapitre introductif, je m'attacherai à détailler le contexte dans lequel s'inscrit ce travail, à définir les concepts et notions de ma recherche revenant ainsi plus précisément sur les enjeux d'une telle problématique, à exposer mes méthodes et mes difficultés, puis je présenterai le plan de ce travail de recherche.

I- Sénégal et Migration de quoi parle-t-on ? Définition des notions et concepts :

Les migrations africaines sont un sujet largement traité par les sciences humaines, notamment par les sociologues, anthropologues, politologues et historiens. De fait, il s'avère que c'est un sujet transversal, qui implique une pluridisciplinarité lorsqu'on entreprend de l'étudier. Le Sénégal est un pays particulièrement concerné par les migrations. Par bien des aspects, ce pays présente des caractéristiques migratoires exceptionnelles, que je vais tenter de présenter. En effet il s'agira de définir le contexte migratoire du Sénégal à la fois comme terre d'accueil, de départ et de transit. Mais il s'agit également de comprendre les différentes stratégies dont les problématiques migratoires font l'objet. J'expliciterai également plus précisément sur quels aspects de la migration sénégalaise je me suis concentrée et pourquoi, en définissant ainsi les concepts et notions utilisés dans cette recherche.

Emmanuelle Bouilly et Nina Marx définissent la *migration* comme un « enjeu politique international »⁵. Cette définition est à mon sens vraie mais toutefois insuffisante pour qualifier le cas du Sénégal, pour lequel on peut aller plus loin en désignant la migration comme un *fait social total*⁶. En effet, non loin de la définition de Marcel Mauss, la migration au Sénégal est à la fois une problématique politique, démographique, juridique, sanitaire, économique, écologique, culturelle, religieuse, et concerne, de près ou de loin, un grand nombre de sénégalais, pour ne pas dire la totalité de la population sénégalaise. Il est donc important de s'arrêter un instant sur la définition du terme *migration*. D'un point de vue sociologique, la *migration* est « un déplacement de la population avec changement de résidence, d'une unité géographique à une autre [...] d'un espace de vie à un autre » (SIMON, 1995)⁷. Définition relativement insatisfaisante pour exprimer l'ampleur de la problématique migratoire au Sénégal, pour la simple et bonne raison qu'elle n'englobe pas la totalité du phénomène. On constate d'ailleurs qu'il est difficile de trouver une définition objective et intégrale de la migration dans le contexte international aujourd'hui. Nina Marx et Emmanuelle Bouilly

⁵ BOUILLY Emmanuelle, MARX Nina (sous la direction de), Introduction « Migrations et Sénégal : pratiques, discours et politiques », dossier « Migrations et Sénégal », *Asylon*, mars 2008

⁶ Dans un premier temps désigné par l'expression « phénomènes de totalité », Marcel MAUSS définit le concept de « fait social total » en 1925 dans *Essai sur le don* en écrivant qu'il s'agit « du fait social qui met en branle la totalité de la société et de ses institutions [...] et dans d'autres cas, seulement un très grand nombre d'institutions [...] Tous ces phénomènes sont à la fois juridiques, économiques, religieux et même esthétique et morphologique. »

⁷ Définition extraite du *Dictionnaire de Sociologie*, AKOUN André et ANSART Pierre (sous la direction de), Le Robert, Seuil, 1999

évoquent à juste titre, dans l'introduction du numéro de la revue *Asylon* qu'elles ont dirigé, qu'il y a actuellement des amalgames dans l'usage des termes « émigré », « immigré », « migrant », « sans-papier », « clandestins », « intégration », « identité », « étranger »,... Cela pourrait peut être s'expliquer par le fait qu'il y a un flou, une méconnaissance de la notion de migration.

Au Sénégal, la migration est selon moi à envisager sous quatre axes principaux : l'émigration, l'immigration, le transit et le retour. De plus, les problématiques migratoires sénégalaises sont à appréhender à travers les procédures légales, formelles et les « voies parallèles », informelles, illégales. Se dessine donc, dans ce cadre, tout un ensemble de possibilités, de stratégies et de parcours migratoires, qui s'organisent avec, à travers et dans un système national et international que je nommerai le « business de la migration »⁸.

J'ajouterai ici que les migrations sénégalaises sont loin d'être un phénomène récent. Les mouvements migratoires vers l'Europe datent des années 70 et les populations migrantes sont issues de la Vallée du Fleuve Sénégal. Cette migration massive, vers la France notamment, est le résultat d'une crise économique et écologique qui frappe le Sénégal à cette époque. La sécheresse des années 70 contraint les habitants des régions affectées à migrer. C'est ce qu'explique le chercheur sénégalais Hamidou DIA, en prenant l'exemple des migrations issues de la région du Fouta Toro, particulièrement frappée par la sécheresse dès les années 50⁹. Il explique dans son article l'organisation communautaire de ces migrants arrivés en France et l'évolution qu'elle a connue depuis les années 70. Il faut toutefois préciser que l'Europe n'est pas la première destination des migrants sénégalais, des flux migratoires sénégalais vers la « sous-région » – c'est-à-dire les pays africains- sont constatés bien avant 1970 et sont toujours d'actualité. On retrouve en effet une grande communauté sénégalaise en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Cameroun mais également en Afrique du Nord dans les pays du Maghreb. Bien que mon travail porte sur un peu plus d'une décennie (début des années 2000 jusqu'aujourd'hui), l'ancienneté du phénomène migratoire au Sénégal a nécessairement influencé la gestion des migrations dans ce pays. Il est donc important d'inclure une démarche historique dans ce travail de recherche, pour comprendre les politiques migratoires sénégalaises actuelles.

⁸ En référence à RODIER Claire, *Xenophobie Business*, La Découverte, 2012. Le terme « business » évoquant ici l'idée de système organisé et volontairement entretenu car profitant à certains individus ou groupes d'individus.

⁹ DIA Hamidou, « Villages multi-situés du Fouta-Toro en France : le défi de la transition entre générations de caissiers, lettrés et citadins », dossier « Migrations et Sénégal », *Asylon*, mars 2008

Dans ce travail de recherche je me suis focalisée sur certains aspects de la migration sénégalaise, notamment l'émigration vers l'Europe. Je préciserai de nouveau que les flux migratoires du Sud vers le Nord sont moindres comparés à ceux du Sud vers le Sud, intra-africains j'entends. On s'aperçoit donc que l'émigration africaine vers l'Europe est un phénomène non négligeable mais de petite ampleur à l'échelle des migrations internationales. Il faut ici définir cette notion d'*émigration* au sens large dans un premier temps, puisque je m'attarderai ensuite à distinguer l'émigration légale de l'émigration clandestine sénégalaise. Le Sénégal est un pays d'émigration, un pays que les sénégalais quittent pour d'autres horizons qu'ils jugent ou pensent plus « heureux ». On parle donc d'émigration lorsque des individus, des *émigrés*, quittent leur pays. *Emigrer*, c'est partir, quitter le pays d'origine, de départ. Historiquement, le Sénégal a été un grand pays d'immigration qui a attiré de nombreuses populations issues des pays d'Afrique de l'Ouest notamment et d'Afrique Centrale. En 2007, le Sénégal comptait encore environ 23 800 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires des pays limitrophes instables politiquement (Mauritanie, Libéria, Guinée, la Gambie ou encore le Sierra Léone)¹⁰. Désormais, le Sénégal est davantage un pays d'émigration et de transit, mais demeure une terre d'immigration dans une moindre mesure. Cette émigration sénégalaise s'explique sûrement par des conditions de vie de plus en plus difficiles pour la population toute entière. Les habitants des zones rurales subissent les crises écologiques qui se traduisent par le manque d'eau et des sols inexploitable. La survie de ces populations repose souvent sur l'émigration d'un ou deux membres de la famille, les *modou-modou*¹¹, qui pourront l'entretenir et assurer les frais quotidiens. Mais la situation est tout aussi compliquée pour les populations résidant en zones urbaines, notamment à Dakar et dans sa banlieue. Le coût de la vie est de plus en plus élevé, les salaires sont faibles et le taux de chômage, des jeunes diplômés particulièrement, ne cesse d'augmenter. Enfin, la pêche, activité qui jusque dans les années 90 était encore lucrative et permettait de faire vivre de nombreuses communautés, s'épuise peu à peu. Les eaux sénégalaises, subissant l'assaut des gros chalutiers européens et asiatiques, se vident de manière effrayante et irrémédiable, ne pouvant plus assurer la survie de toute une partie de la population sénégalaise. Ainsi, les perspectives d'avenir dans ce pays s'amoindrissent de jour en jour, ce qui pousse les sénégalais à émigrer.

¹⁰ Source: U.S. Committee for Refugees and Immigrants. 2008. [World Refugee Survey 2008](#)

¹¹ « Emigré » en wolof

L'*émigration légale* vers l'Europe implique l'obtention d'un visa. Avec le renforcement de l'aspect sécuritaire, depuis 2001, et le contexte de fermeture des frontières européennes, il est devenu très compliqué pour un sénégalais d'obtenir ce précieux document. La France en l'occurrence octroie de moins en moins de visas aux migrants africains par exemple et les refus d'obtention sont d'une certaine façon arbitraires puisque jamais justifiés. De plus, la procédure d'obtention de demande de visa a été en partie privatisée, avec des prises de rendez-vous téléphonique payantes, prises en charge par une entreprise privée. La procédure pour les étudiants est tout aussi longue et fastidieuse, contrairement à ce que peut affirmer Campus France. Les démarches pour obtenir un visa étudiant sont difficilement accessibles car exclusivement informatisées. Or, toute la population sénégalaise est encore loin d'avoir accès à Internet facilement. Lors d'un entretien avec un responsable de Campus France à Dakar, j'ai pu comprendre à quelle sélection drastique étaient soumis les dossiers des étudiants candidats à l'émigration. Ainsi l'émigration légale vers le Nord est devenue très compliquée pour les sénégalais, toutefois l'envie de partir et l'idée d'un « Eldorado occidental » est toujours très ancrée dans la société sénégalaise. C'est pourquoi l'émigration clandestine a aujourd'hui encore autant de « succès ».

L'*émigration clandestine* sénégalaise a très largement été médiatisée ces dernières années à travers le drame de Ceuta et Melilla en 2005. Ces événements ont à la fois marqué l'Europe et le Sénégal, en mettant l'accent sur l'émigration clandestine maritime. De nombreux articles, ouvrages, œuvres artistiques et travaux scientifiques ont découlé de cette tragédie. On peut ici citer le mémoire d'Emmanuelle Bouilly, dont le travail sur l'association des femmes de Thiaroye-sur-Mer, mères et femmes de victimes, témoigne de l'engouement soudain pour cette thématique de l'émigration clandestine maritime au départ du Sénégal. Cependant, l'émigration clandestine sénégalaise ne se résume pas aux *cayucos*¹² qui s'échouent sur les côtes espagnoles. Le phénomène est bien plus large et complexe, et ne cesse de prendre de l'ampleur, malgré le contexte de fermeture de frontières européennes et le renforcement du contrôle des flux migratoires africains. Comme l'expliquent les chercheurs Cheikh Oumar Ba et Alfred Idriss Ndiaye dans un article consacré à l'émigration clandestine sénégalaise¹³, c'est un phénomène « relativement ancien » qui s'explique par le durcissement des politiques migratoires occidentales depuis 2001 et parallèlement par les conditions de vie trop difficiles au Sénégal. De plus, ces auteurs nous précisent que le « clandestin » est considéré comme

¹² Pirogues ou embarcations de fortune, qui transportent des migrants clandestins africains vers l'Espagne.

¹³ BA Cheikh O. , NDIAYE Alfred I., « Emigration clandestine sénégalaise », *Asylon*, 2008

courageux car il devra affronter beaucoup d'épreuves avant d'atteindre ses objectifs. L'émigration clandestine est donc plutôt valorisée par les sénégalais. Enfin, l'émigration clandestine fait l'objet d'un business illégal très lucratif pour tout un ensemble d'acteurs, du passeur aux sociétés « d'accueil » en passant par les administrations corrompues du pays de départ, qui explique non seulement la croissance exponentielle du phénomène mais également l'absence de volonté étatique afin de l'endiguer. J'ajouterai, pour conclure sur l'émigration clandestine, qu'elle n'est pas uniquement maritime. Il existe en effet des itinéraires terrestres tout aussi dangereux et meurtriers, qui passent par la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie ou encore la Lybie, dans l'espoir d'atteindre l'Espagne ou l'Italie. Mais, une fois encore, dans le cadre de politiques d'externalisation européennes, ces pays de transit ont renforcé leur système répressif de contrôle envers les migrants clandestins. Voilà dans quel contexte s'inscrit l'émigration sénégalaise vers l'Europe et bien que les parcours migratoires soient extrêmement difficiles, les candidats au départ ne manquent pas, souvent poussés par des familles tout aussi désespérées qu'eux.

Dans le cadre de cette recherche je me suis particulièrement intéressée au *retour* dans le parcours migratoire. Mon stage portant sur un programme de réinsertion des migrants de retour au Sénégal, il était pour moi indispensable de définir la notion de retour dans cette recherche. J'ai eu l'occasion de rédiger un article à ce sujet, à la demande de mon responsable de stage (ANNEXE 1)¹⁴ afin de mettre en avant cet aspect du parcours migratoire, encore trop souvent ignoré ou négligé au Sénégal. En effet, le retour des émigrés sénégalais est actuellement envisagé sous l'angle économique. Le gouvernement ainsi que le secteur privé, s'intéressent beaucoup aux apports financiers et aux investissements des migrants de retour. Or, le retour est une problématique complexe qui traduit plusieurs réalités : sociales, économiques, psychologiques, il peut être contraint ou volontaire, mais nécessite d'être construit et accompagné pour qu'il soit réussi. Je ne m'attarderai pas sur la définition du retour puisque je l'ai développé dans mon article et que je reviendrai dessus lors de la présentation de mon stage. Toutefois, il me semble pertinent de se pencher sur les résultats de l'enquête biographique MAFE concernant le retour des migrants sénégalais à Dakar¹⁵. Flahaux et Mezger, démographes spécialisées sur la migration, mettent en exergue dans leur article l'accumulation de capitaux à travers le parcours migratoire. Selon elles, la réussite du

¹⁴ AIDARA Anaïs, « Le retour dans le parcours migratoire. Une définition sociologique. »

¹⁵ FLAHAUX Marie-Laurence, MEZGER Cora, « Dakar après le retour... Le devenir professionnel des migrants », Chapitre 8

retour des migrants sénégalais repose avant tout sur l'accumulation de capital financier pendant la migration mais aussi de capital humain, à savoir l'expérience professionnelle, les rencontres,... qui enrichissent leur parcours. Toutefois, il apparaît clairement que sans ces ressources ni préparation du retour, les migrants éprouvent beaucoup de difficultés à se réinsérer professionnellement mais aussi socialement. La famille du migrant considère souvent le retour comme un échec et une honte pour la famille entière. Il est donc nécessaire de préparer et d'accompagner le retour dès le pays « d'accueil », comme nous le verrons par la suite.

A l'instar de « genre et développement », « migration » et « développement » sont devenus des termes indissociables. Mais cette particularité n'est pas propre aux problématiques du genre ou à celles de la migration. Il s'agit en réalité d'un processus bien plus global qui consiste désormais à envisager toutes les problématiques concernant le Sud à travers les « lunettes du développement ». Le *développement* est un terme à la mode, repris par les acteurs au Nord comme au Sud, sans jamais réellement le définir. Je vais donc tenter pour ma part d'apporter une définition à cette notion, désormais incontournable lorsqu'on aborde la question des migrations en Afrique.

D'après Gilbert RIST¹⁶, qui a consacré une grande partie de ses recherches à la notion de développement, jusqu'aux années 40 le développement est présenté comme un phénomène intransitif : on *se* développe. Puis, le 20 janvier 1949, le Président américain Truman évoque dans son désormais célèbre « Point IV » de son discours d'investiture, l'« ère du développement ». Cette notion devient alors un phénomène transitif : on développe. Le *développement* est alors envisagé comme un état de manque et apporte une réponse à ce qu'on a nommé le « *sous-développement* ». Aujourd'hui le *développement* est devenu le langage des politiques publiques en Afrique et il est intéressant de penser l'Aide internationale (développement et humanitaire) comme une politique sociale. En effet, par cette notion de développement se construit un mécanisme de responsabilisation dans le sens où « tout le monde s'assume ». Cependant, l'Aide est versée aux plus démunis, procédure qui demeure stigmatisante. Ce schéma correspond à celui du développement humanitaire proposé en Afrique. De nombreuses critiques ont été portées à l'égard de cette notion de développement, notamment par l'anthropologue JP Chauveau qui remet en question le développement à

¹⁶ RIST Gilbert, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001

travers la personne du développeur et la notion de « mise en valeur coloniale ». Les théories développementalistes sont également souvent qualifiées de populistes ou de misérabilistes.

Il faut réussir à envisager le développement comme une idéologie afin de le comprendre dans son ensemble. Le développement recouvre tout un ensemble d'intérêts (économiques, sociaux, politiques,...) supposés orienter l'action. Historiquement, le développement est lié à l'anthropologie pendant la colonisation, ce qui s'observe à travers la « tradition ». En effet, dans le développement se pose toujours l'opposition entre tradition et modernité. Mais le développement c'est aussi un ensemble de pratique et d'ingénierie sociale, c'est une modalité d'intervention sur la société qui suppose des techniques d'actions, de mobilisations,... ce qui me conduit à m'intéresser davantage à la notion de *politique publique* en Afrique.¹⁷

Je ne pouvais pas parler du concept de développement sans parler de celui de *codéveloppement*, également indissociable de la problématique migratoire sénégalaise. J'ai choisi de conserver la définition du codéveloppement du Ministère des affaires étrangères :

« On entend par codéveloppement toute action d'aide au développement, quelle qu'en soit la nature et quel que soit le secteur dans lequel elle intervient, à laquelle participent des migrants vivant en FRANCE, quelles que soient les modalités de cette participation (celle-ci peut intervenir à une ou plusieurs étapes du projet : conception, étude de faisabilité, financement, réalisation, évaluation). Le codéveloppement peut concerner aussi bien les immigrés qui désirent retourner dans leur pays pour y créer une activité que ceux (hommes d'affaires, universitaires, médecins, ingénieurs notamment) qui, tout en étant durablement établis en FRANCE :

- soit sont disposés à investir dans leur pays d'origine pour y promouvoir des activités productives et y réaliser des projets sociaux (école, centres de santé, etc)*
- soit souhaitent faire profiter leur pays d'origine de leurs compétences, de leur savoir-faire et de leurs réseaux de relations. »*

Cette définition est issue du *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires* rédigé par le philosophe sociologue Sami Nair pour le Ministère des affaires étrangères en 1997 et qui introduit le concept de codéveloppement dans la politique française. De 1997 à 2002 une « Délégation interministérielle au codéveloppement et aux migrations internationales » sera créée et prise en charge par le Ministère des affaires étrangères.

¹⁷ Cf Séminaire *Extraversion du gouvernement en Afrique*, séance « Développés et développeurs »

A travers cette définition, on comprend que le terme de codéveloppement recouvre un large éventail de situations et qu'il s'agit avant tout d'une nouvelle solution afin de contrôler les flux migratoires, permettant d'agir théoriquement sur le développement et l'émigration. De plus on note que les projets de codéveloppement ne sont pas nécessairement liés avec un projet de « retour », ils peuvent être mis en place depuis la France par des immigrés installés de façon durable en France.

Christophe Daum¹⁸ dans l'article « Le développement, grandeur et décadence d'une aspiration généreuse » explique que dès l'apparition de ce concept en France, le codéveloppement est tiraillé entre deux logiques plutôt contradictoires à savoir d'un côté « l'implication des migrants dans le développement des pays d'origine » et « renforcer les dispositifs de contrôle des frontières » d'autre part. On constate, qu'historiquement, le codéveloppement est principalement géré par une dynamique associative mise en place par les immigrés eux-mêmes. Les institutions françaises ou européennes participent très peu à ces actions de développements dans les pays d'origine. On peut donc s'interroger sur la pertinence de leurs interventions en matière de réinsertion économique des migrants après le « retour » et d'aide au retour volontaire censés financer des projets de développements dans les pays d'origine. Il faut donc distinguer le codéveloppement, associations de migrants aidant au développement de leur pays ou village d'origine, des programmes « migrations et développement local » qui se disent de codéveloppement, qui sont à destination des migrants de « retour » et qui relèvent de la réinsertion économique et du financement de projet de développement. Ces programmes répondant davantage de la gestion des flux migratoires et de la lutte contre l'immigration irrégulière. Ces dispositifs de codéveloppement et de réinsertion économique des migrants suscitent un certain nombre de critiques de la part des chercheurs ayant travaillé sur le sujet. Ce qui est dénoncé ici, comme pour la tournure que prend le codéveloppement, c'est l'inégalité des accords passés entre les pays.

¹⁸ DAUM C., « Le codéveloppement, grandeur et décadence d'une aspiration généreuse », in *Revue internationale et stratégique*, 2007/4, n°68

II- Qu'est-ce qu'une politique publique?

En m'interrogeant sur l'existence d'une politique migratoire au Sénégal, il est nécessaire de définir la notion plus large de politique publique. Qu'est-ce qu'une politique publique dans une société ? Quel est son rôle ? Et peut-on parler de politique publique en Afrique comme en Europe ?

« Les politiques publiques c'est l'Etat en actions »¹⁹. Cette notion d'action publique, à distinguer de celle de politique publique, prouve que l'Etat n'est pas le seul à mener des actions publiques. Il existe une multitude d'acteurs, dont la société civile par exemple, qui mènent des actions publiques. Toutefois, la politique publique désigne le mode d'action publique de l'Etat. Il faut également préciser qu'il n'y a pas de politique publique sans problème public. En effet, la politique publique vient répondre à un problème public, qui justifie d'agir. L'ambiguïté avec cette notion de politique publique, et plus largement d'action publique, c'est qu'elle prétend à la fois résoudre le problème alors que simultanément elle le fait émerger en le définissant.

Il faut noter que la notion de politique publique en Afrique est polysémique, comme l'expliquent les chercheurs Dominique Darbon et Ivan Crouzel²⁰, du fait qu'elle est liée aux différentes colonisations africaines. Ces deux politologues insistent sur le fait qu'il existe des administrations publiques africaines et des politiques publiques des Afriques. Ce pluriel évoquant la multiplicité des systèmes coloniaux qui ont existé en Afrique et qui ont aujourd'hui toujours un impact sur les systèmes administratifs. Ces deux auteurs nous informent que les *politiques publiques* sont un objet d'étude relativement récent en études africaines. L'approche existante de cet objet est issue de théoriciens du Nord, qui ont dû composer avec l'évolution très rapide de l'objet, l'arrivée de notion telle que la *gouvernance* et l'*empowerment*, ainsi que des coalitions de nouveaux acteurs susceptibles d'impacter les actions publiques. Ils écrivent au sujet des études réalisées sur les politiques publiques en Afrique :

« Cette approche permet de s'interroger sur la capacité de l'administration à mener ou à réguler des politiques publiques (Adamolekun, 1999 ; Dibia, 2004), notamment lorsqu'elle dispose de peu de moyens d'action et est confrontée à une multitude d'acteurs susceptibles de tisser des alliances très puissantes. Elle permet aussi de réintégrer des questions différentes au sein d'une démarche cohérente d'ensemble susceptible de donner une nouvelle vision de

¹⁹ MULHER Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2011

²⁰ CROUZEL Ivan, GARBON Dominique, « Administrations publiques et politiques publiques des Afriques », in *Le politique en Afrique*, Paris, Karthala, 2009

l'Etat en Afrique. Et enfin, elle permet en retour de confronter des outils et méthodes forgés dans et pour des pays développés à des terrains autres pour en tester l'efficacité explicative. »

Cependant cette théorisation des politiques publiques africaines est controversée et remise en question notamment par Jean-Pierre Olivier de Sardan²¹, qui reproche à ces auteurs parmi d'autres de ne pas s'appuyer sur des faits empiriques. Il a quant à lui réalisé, collectivement, des enquêtes portant sur plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont il ressort que des formes communes de gouvernance existent dans ces différents pays, qui ont pourtant des passés coloniaux très distincts les uns des autres. Il explique :

Dans tous les pays où nous avons travaillé, une même sorte de gouvernance s'est, de facto, mise en place, au-delà des discours publics et des organigrammes officiels. Par exemple, le Sénégal et sa démocratie stable sous longue hégémonie du Parti socialiste, le Bénin et son expérience « marxiste-béniniste » intense, le Mali ou le Niger avec des régimes successifs de parti unique puis de dictature militaire ont abouti, malgré les changements de régime ou d'idéologie officielle, les soubresauts et les coups d'Etat, les Conférences nationales, les cohabitations et les alternances, à des systèmes très similaires de fonctionnement « réel » des appareils politico-administratifs, de la base au sommet. »

L'auteur explique dans cet article que les pays d'Afrique de l'Ouest présentent des caractéristiques de gouvernance politique, qu'on retrouve également en Europe, mais qui ont été exacerbées par le système colonial. Ainsi le clientélisme, le « privilégisme », la corruption systémique ou encore le concept de « chacun-pour-soi-isme » organisent et codifient les systèmes politiques ouest-africains. Selon JP. Olivier de Sardan ces caractéristiques mènent inévitablement à « une très grande improductivité des services d'Etat » et à une démotivation des fonctionnaires eux-mêmes. Cette analyse s'applique également à l'Etat sénégalais, à l'administration et à la construction de politiques publiques. Ces formes de « dérives institutionnalisées » discréditent et freinent les actions de l'Etat.

Ainsi, on comprend que la notion de politique publique au Sénégal, bien qu'elle soit similaire au niveau de sa définition théorique à celle de la France, se distingue du modèle français dans les faits, puisqu'elle s'inscrit dans un contexte sociétal et culturel différent, dont les problématiques, les acteurs et les modes d'actions diffèrent.

²¹ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Etat, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone », *Politiques Africaines*, vol. 96, n°4, 2004

III- Les acteurs de la migration. Définition des publics :

L'enjeu de mon travail est d'évaluer le rôle de chaque acteur de la migration dans l'élaboration d'une politique migratoire propre au Sénégal. Il s'agira donc d'identifier les acteurs et de les définir dans ce chapitre introductif. De plus, je justifierai ici le choix que j'ai fait de me concentrer sur trois catégories d'acteurs uniquement, acteurs qui ne sont pas les seuls à agir et à intervenir dans le domaine de la migration au Sénégal.

Commençons tout d'abord par définir les acteurs étatiques, qui ont un rôle important à jouer dans la gestion des migrations au Sénégal. Il faut distinguer deux types d'acteurs dans cette catégorie, à savoir d'un côté les acteurs étatiques sénégalais puis les autres, non sénégalais que je présenterai ci-après. Pour les sénégalais, il s'agit ici du Gouvernement dans son ensemble puisque, comme je l'expliquerai à travers le Chapitre 1 de mon travail, la question migratoire est pluriministérielle, problématique complexe de société. Puis, dans cette catégorie j'inclurai également les fonctionnaires du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (MSENEX), dont la mission est plus particulière, plus ciblée que celle du Gouvernement. Enfin, tous les fonctionnaires sénégalais qui agissent dans le domaine des migrations (douane, préfecture,...) sont à inclure dans cette catégorie d'acteurs étatiques. Mais, les acteurs étatiques au Sénégal sont loin d'être uniquement des fonctionnaires sénégalais. En effet, et ce dû à la multiplication des politiques d'externalisation du contrôle des flux migratoires en provenance du Sénégal, nous trouvons beaucoup d'acteurs étatiques non-sénégalais. C'est le cas des Organisations Internationales Gouvernementales (OIG) que sont le HCR, l'ONU, l'OIM, l'Agence Frontex,... mais également des fonctionnaires non-sénégalais qui travaillent dans les ambassades ou encore à l'OFII et Campus France par exemple, qui sont des agences françaises en charge de problématique migratoire.

La seconde catégorie d'acteurs, et à mon sens la plus importante dans cette problématique, concerne les migrants. Je soulignerai ici le caractère non exhaustif de ma définition des migrants. Il s'agit en réalité de présenter les « typologies » de migrants qui sont intervenues dans ma recherche, sans encore en présenter les caractéristiques ou déterminants de la migration. Dans un premier temps, les migrants sénégalais rencontrés en France m'ont permis d'avoir un premier aperçu de la situation de la gestion de la question migratoire au Sénégal et de comprendre leurs mobilisations, leurs revendications en tant qu'émigrés, le rôle de la diaspora donc dans la politique migratoire sénégalaise. Puis, une fois au Sénégal, c'est aux migrants de retour dans leur pays d'origine à qui j'ai eu affaire. Leurs problématiques et revendications sont toutes autres et leur rôle à jouer dans l'élaboration d'une politique

migratoire propre au Sénégal est différent de celui des sénégalais de l'extérieur. C'est pourquoi je les distingue dans cette catégorie.

Enfin, la dernière catégorie d'acteurs présentée dans ce travail est celle des « acteurs de la société civile ». C'est sans aucun doute la catégorie la plus difficile à définir selon moi. J'ai d'ailleurs longtemps hésité avant de finalement l'intituler ainsi. Le problème est ici de définir la notion de *société civile*. On note l'émergence de nouveaux acteurs non-étatiques (ANE) à partir des années 1970 qu'on qualifiera de société civile. Beaucoup de politologues ont travaillé au cours des deux dernières décennies sur cette notion de société civile et malgré le flou qui l'entoure, on peut dire qu'elle englobe tous les acteurs qui se distinguent, de par leurs actions, de l'Etat en tant que société politique. Le théoricien Antonio Gramsci explique à ce sujet que l'Etat ne doit pas être compris comme le seul lieu de gouvernance. Il se compose, selon lui, d'une « société politique » qui est composée par les institutions politiques et de contrôle légal (police, armée, justice) et d'un autre côté de la « société civile », second lieu de gouvernance dans un Etat, composée des « institutions culturelles (telles que les universités et autres lieux de production de savoirs) qui diffusent l'idéologie de l'Etat »²². C'est dans cette logique que je me suis positionnée pour construire cette catégorie d'acteurs. Les acteurs de la société civile sont donc ici le secteur associatif appelé aussi les organisations de la société civile (OSC), mais également le milieu scientifique, universitaire à travers les chercheurs et laboratoires de recherches mobilisés sur les questions migratoires et les médias par le biais de journalistes spécialisés.

Le grand absent de ce travail de recherche c'est le secteur privé. J'ai toutefois bien conscience de son importance compte tenu notamment de son implication de plus en plus considérable dans le domaine des migrations. En effet, au Sénégal un véritable « lobby de la migration » est en train de se développer. On voit apparaître de la gestion immobilière pour les migrants, des mutuelles pour les migrants, des entreprises de consulting et de conseils pour les migrants ayant des projets professionnels ou souhaitant investir au Sénégal et des projets de banques dédiées aux migrants seront très prochainement mis en place. Le secteur privé a donc évidemment un rôle à jouer dans l'élaboration d'une politique migratoire propre au Sénégal. Cependant, mon terrain sénégalais m'a très peu permis de côtoyer ces acteurs et je pense que la gestion des migrations par le secteur privé, autrement dit la privatisation des questions migratoires pourrait faire l'objet d'un mémoire de recherche. C'est pourquoi j'ai sciemment

²² Séminaire « Extraversion du gouvernement en Afrique », séance introductive (18 septembre 2012).

décidé de les écarter de mon travail, sans pour autant remettre en question leur responsabilité dans les problématiques migratoires du Sénégal.

En parlant de rôle des acteurs de la migration dans l'élaboration d'une politique publique concernant la migration, je dois évoquer l'inégalité des acteurs dans une telle entreprise. Il est en effet important de préciser que tous ces acteurs n'ont pas le même pouvoir de décision et d'action dans ce débat sur la gestion des migrations au Sénégal. Et, c'est à travers ce constat que réside un des enjeux de mon travail, à savoir mettre en exergue les qualités, les compétences, l'expertise de chacun, afin qu'une réflexion commune à tous ces acteurs puisse émerger.

Je m'arrête enfin sur une caractéristique qui m'a frappée lors de mon enquête de terrain. Ces différents acteurs entretiennent tous, sans exception (je parle ici des acteurs que j'ai rencontrés) un lien étroit avec la migration, par le fait qu'ils ont tous été migrant, à une période de leur vie, généralement pour leurs études. C'est une caractéristique intéressante, peut être propre au Sénégal, et qui mène à s'interroger quant à la volonté gouvernementale sénégalaise en matière d'émigration et de gestion du retour. En effet, que penser d'une société dans laquelle, pour obtenir un emploi qualifié, il est préalablement nécessaire d'avoir un diplôme occidental ? Cette question, à laquelle je tenterai de répondre dans le chapitre suivant, met en avant la notion d'*extraversion* par l'éducation, très présente dans la société sénégalaise et qui, *de facto*, influence l'émigration.

IV- Question de méthodes :

Afin de mener à bien ce travail de recherche, je me suis beaucoup inspirée des méthodes d'enquête de terrain issues de la sociologie qualitative et de l'anthropologie. Ces différentes méthodes, que je détaillerai ci-après, m'ont permis de collecter une certaine quantité de données de qualité et diversifiées par leurs sources. Le choix de ces méthodes d'enquêtes m'a semblé d'autant plus approprié qu'une grande partie de mon terrain s'effectuait à Dakar au Sénégal, univers tout à fait inconnu pour moi, et que la nécessité d'une méthodologie construite et cadrée s'imposait afin que je ne m'écarte pas de mon sujet. Dans ces circonstances, la tenue d'un cahier de terrain dès le début de ma recherche m'a été d'une grande utilité sur place mais également dans la rédaction du mémoire. Il s'est révélé être un outil précieux qui m'a permis d'organiser mon travail et mes réflexions. La relecture régulière des notes prises dans ce carnet me permettait de revenir ou d'approfondir certaines pistes qui, grâce à l'évolution de ma recherche, devenaient alors plus pertinentes ou exploitables. J'exposerai donc ici les différentes méthodes que j'ai pu utiliser pour ce travail de recherche ainsi que les difficultés auxquelles j'ai dû faire face.

A) Lectures :

Le travail de lecture est à mon sens le point de départ de toute recherche scientifique. Il est indispensable car il permet dans un premier temps de se renseigner sur l'état d'avancement du sujet traité, ce que Stéphane Beaud et Florence Weber qualifient de « travail de documentation préalable »²³. Mes premières lectures m'ont donc dans un premier temps permis de me rendre compte des travaux déjà entrepris sur les problématiques migratoires au Sénégal et ainsi de m'aider à élaborer une problématique et un sujet de recherche.

Si en premier lieu mes lectures ont été strictement cantonnées aux travaux scientifiques (articles, ouvrages,...) et universitaires (thèse, mémoires, note de synthèse,...), mes sources bibliographiques se sont rapidement diversifiées. En effet, en travaillant la question de la politique migratoire au Sénégal, j'ai été amenée à lire des textes d'accords et conventions passés entre le Sénégal et d'autres pays, des publications d'organisations internationales (BIT, OIM, PNUD,...), d'acteurs étatiques et de structures de la société civile (associations de migrants, réseaux militants, associations d'aide aux migrants,...) telles que des rapports

²³ BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003

d'études, rapports d'activités,... Ces lectures, moins scientifiques certes, sont néanmoins des sources d'informations considérables et dans lesquelles j'ai pu trouver des données quantitatives issues d'enquêtes et d'études, plutôt rares lorsqu'il s'agit de migrations subsahariennes. Ce second travail de lecture s'est effectué pendant ma période de terrain en Afrique, me permettant de mieux appréhender la problématique des migrations au Sénégal et surtout de comprendre le rôle de tous les acteurs qui interviennent sur cette problématique. De plus, les manuels méthodologiques ²⁴ ont été d'un appui considérable, de véritables guides dans mon travail d'enquête de terrain, me permettant de ne pas trop me disperser dans ma recherche.

Enfin, ce travail de lecture s'est poursuivi à mon retour, dans la phase de rédaction du mémoire, notamment pour la définition des concepts et des notions. Il était nécessaire, après deux mois d'observation et d'accumulation de données, de me recentrer sur des lectures de nouveaux scientifiques, sur une littérature grise. Ainsi, la lecture a occupé une place centrale dans mon travail de recherche.

B) Entretiens :

L'entretien, méthode largement utilisée en Sciences humaines et sociales, présente de nombreux avantages en termes de récoltes de données et de qualité d'information si tant est que les enquêtés soient « bien choisis » et que le chercheur pose les « bonnes questions ». J'entends par là que l'entretien (excepté les entretiens préliminaires) nécessite une préparation réflexive de la part de l'enquêteur, impliquant qu'il est déjà une idée de ce qu'il cherche et où il pourra trouver l'information (grâce au « bon » enquêté). Au cours de cette recherche, j'ai réalisé de nombreux entretiens, de différentes natures, qui ont également été une source d'information indispensable. Toutefois, une des principales difficultés, sur laquelle je reviendrai plus tard, est de savoir choisir son enquêté afin d'obtenir des informations pertinentes. C'est une difficulté que j'ai réellement pu surmonter qu'une fois mon sujet de recherche défini.

Dès le début de ma recherche j'ai tenu à réaliser des entretiens dits « préliminaires » dans le but, comme pour les premières lectures, de me faire une idée de l'étendue des recherches en matière de politiques migratoires européennes et de gestion des migrations en Afrique de l'Ouest dans un premier temps, puis plus particulièrement au Sénégal. Ces entretiens, non

²⁴ BECKER Howard S., *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte, 2002

enregistrés, ont dans un premier temps été réalisés avec des doctorants qui travaillent sur la thématique des migrations en Afrique de l'Ouest. Ces premiers entretiens, qui tenaient davantage de la conversation que de l'entretien au sens scientifique du terme, m'ont permis d'affiner mon sujet de recherche et de réfléchir aux acteurs que je souhaitais interroger en France. Ils m'ont également été d'une grande aide dans l'organisation de mon terrain au Sénégal. J'ai par la suite réalisé d'autres entretiens, que je qualifierais toujours de préliminaires, avec des migrants et des salariés d'associations d'aide aux migrants. Ces entretiens, au nombre de six, m'ont donné l'opportunité d'avoir un aperçu de la gestion des migrations au Sénégal avant de m'y rendre mais également d'obtenir la parole de professionnels de la migration en France et d'avoir leur point de vue quant aux politiques migratoires européennes et la gestion des migrants subsahariens en France. J'ai ainsi réalisé au mieux des retranscriptions des entretiens enregistrés ou des fiches synthétiques présentant l'enquêtés et l'entretien.

La majorité des entretiens semi-directifs ont été réalisés sur le terrain à Dakar, lors de ma période de stage à Enda Diapol. Nous avons été deux stagiaires sur le projet, avec des problématiques de recherche relativement similaires. Nous avons donc travaillé de concert, nous partageant les entretiens à réaliser et les retranscriptions. Pour tous les entretiens que nous avons faits sur place, nous avons rédigé des guides d'entretiens. Ici encore, les entretiens ont été retranscrits lorsqu'ils ont été enregistrés et dans le cas contraire nous avons rédigé des fiches synthétiques issues de nos prises de notes que nous mettions en commun. Les enquêtés ont été des salariés d'OIG, des membres du gouvernement, des salariés d'OSC, des chercheurs, des journalistes ainsi que des migrants. J'ai essayé, par le biais de ces entretiens semi-directifs, de donner la parole à tous les différents acteurs de la migration au Sénégal.

Si les entretiens sont une source d'informations considérable, il ne faut pas négliger l'importance des conversations informelles. Moins contraignantes que l'entretien semi-directif, l'interlocuteur parle plus librement sans appréhension, fréquente avec l'enregistrement, et sans retenu. Beaucoup d'informations surgissent dans ce cadre, sur le ton de la confiance. De plus, au Sénégal, j'ai réellement pu comprendre l'ampleur du phénomène migratoire à travers ces discussions informelles. Toutes les personnes avec qui j'ai pu discuter hors du cadre de ma recherche, du chauffeur de taxi aux *bana bana* (marchands ambulants) en passant par l'épicier, tous ont été migrants en Europe ou ont un membre de leur famille en Europe. Ces conversations se sont donc révélées être particulièrement utiles et intéressantes pour ma recherche. Néanmoins, les conversations informelles présentent un désavantage évident qui n'est autre que leur caractère spontané et

nécessite donc de procéder à un travail de mémoire important. La confidentialité de ces informations peut parfois se révéler être un inconvénient aussi, ne permettant pas de citer la personne en question. C'est le cas pour plusieurs migrants avec lesquels j'ai pu discuter. Leur discours était particulièrement intéressant mais je n'ai pas de traces de ces conversations et je ne peux les citer.

C) Observation participante à travers le stage :

L'observation est selon moi une méthode indispensable en sciences sociales. Elle permet une approche relativement objective du terrain puisqu'elle est le résultat l'interprétation des résultats par l'observateur. De plus, la position d'observateur pour le chercheur lui donne l'opportunité de faire le lien entre les différents acteurs et leurs activités. Il apparaît donc pour les acteurs comme la figure d'informateur dans certains cas. Le stage est par définition un excellent lieu pour procéder à une observation participante. En effet, il permet à la fois d'avoir une position d'observateur en procédant à l'analyse de la structure d'accueil et de ses activités mais également d'être actif au sein de la structure, puisque le stage implique, normalement, d'avoir des missions et d'être suivi par un formateur, maître de stage. C'est une des raisons pour laquelle j'ai choisi de trouver un stage sur mon terrain de recherche africain. Ce cadre me permettait également d'accéder à des acteurs que je n'aurais pas pu rencontrer dans d'autres circonstances, d'accéder à certains événements et d'analyser une OSC et un projet lié aux problématiques migratoires sénégalaises. Je suis donc parvenue à être stagiaire deux mois dans l'organisation Enda Diapol, qui appartient à Enda Tiers Monde. J'avais pour mission d'analyser le projet Carima (Centres d'accompagnement, de réinsertion et d'insertion socioprofessionnelle des migrants africains). Cette mission justifiait donc du fait que je puisse avoir accès à tous les documents relatifs au projet depuis sa création ainsi qu'à tous les acteurs (partenaires et migrants bénéficiaires) liés à ce projet. Ce fut une position très confortable pour mener mon enquête et je remercie encore mon responsable de stage pour la liberté d'action qu'il m'a octroyée. Cependant, l'implication en tant que stagiaire dans une structure et sur un projet peut occasionner quelques difficultés que je mettrai en évidence ci-dessous.

D) Difficultés :

Les difficultés que j'ai pu rencontrer sont purement d'ordre méthodologique. J'ai eu la chance d'avoir eu un terrain au Sénégal qui s'est déroulé sans encombre et dans les meilleures conditions envisageables. Comme je l'expliquais plus haut, le stage permet de cadrer le terrain à l'étranger. Toutefois, une des difficultés majeures que présente également le stage c'est le passage du statut de stagiaire à celui de chercheuse et inversement. Je pointe ici la difficulté que j'ai pu avoir à prendre une certaine distance, du recul par rapport à mon objet d'étude pendant les deux mois que j'ai passé en stage à Enda Diapol. Cette position d'analyste critique, d'observateur scientifique, était pour moi difficile à adopter lorsque j'occupais la position de stagiaire et que j'étais identifiée comme telle.

La difficulté principale et la première que j'ai rencontrée a été de définir un sujet de recherche. En effet, j'ai toujours voulu travailler sur les problématiques migratoires en lien avec l'Afrique de l'Ouest, mais cette volonté ne constitue pas un sujet de recherche à part entière. Le choix du pays africain n'a pas été une évidence non plus et le Sénégal a fini par s'imposer après quelques mois de réflexions et très peu de temps avant mon départ d'ailleurs. Je souhaite ici faire comprendre au lecteur que le sujet de ce mémoire a connu de nombreuses modifications avant d'être ce qu'il est. La difficulté ayant été de trouver une problématique de recherche adaptée à un sujet de mémoire (et non à celui d'une thèse) compte tenu de l'ampleur de la question migratoire au Sénégal, mais également de trouver une problématique inédite, n'ayant pas déjà été traitée en sciences politiques. J'espère donc avoir réussi à surmonter cet obstacle.

Ce dont je me suis rapidement rendue compte et qui peut apparaître comme une difficulté, c'est le manque de données statistiques concernant les phénomènes migratoires sénégalais. Cela est dû non seulement à l'ampleur du phénomène migratoire dans ce pays, mais également à la multiplication des parcours migratoires et pratiques clandestines et à l'absence de volonté politique jusqu'à récemment de mettre en place une telle entreprise. De plus, il faut préciser qu'au Sénégal l'enregistrement à l'Etat Civil n'est pas systématisé bien que vivement encouragé. Nombre de sénégalais ne sont pas enregistrés à leur naissance et ne possèdent pas de papier attestant de leur identité. Cette absence engendre des complications dans la vie quotidienne pour les démarches administratives, mais cela devient davantage problématique dans le contexte migratoire. Il est donc difficile de se rendre compte de l'ampleur du phénomène. Ce manque d'information suscite des spéculations quant au nombre de migrants sénégalais, de migrants de retour au Sénégal, de migrants clandestins,... Outre les difficultés

que ça a pu engendrer pour mon mémoire, c'est avant tout un problème de société qui devrait être résolu et encadré par une politique migratoire au Sénégal.

Le dernier obstacle que j'ai rencontré a été de traduire le terrain en termes scientifiques. Cette difficulté entrave dans un premier temps la rédaction du mémoire. Toutefois, j'ai réussi à la surmonter en procédant à un tri des données récoltées sur le terrain. Ce tri, à la fois quantitatif et qualitatif n'a pas été une entreprise simple à réaliser. J'avais en effet accumulé beaucoup d'informations et ce depuis le mois d'octobre. Il a donc fallu que je procède à une sélection des informations les plus pertinentes, tâche qui n'a pas été la plus évidente à réaliser.

V- Le plan adopté :

En m'appuyant sur le contexte sénégalais, les concepts et notions décrits précédemment, je tenterai d'apporter une réponse à la problématique posée dans cette recherche. Il s'agira en effet de comprendre les enjeux et les rôles actuels des acteurs intervenant sur la thématique migration au Sénégal, ainsi que les dysfonctionnements de ce système, pour pouvoir proposer des solutions qui permettraient d'élaborer une politique migratoire propre au Sénégal, en accord avec les réalités migratoires de ce pays.

Je ferai donc dans un premier temps le point sur le cadre législatif sénégalais concernant la migration et je présenterai l'Etat et les acteurs gouvernementaux internationaux. Ce premier chapitre permettra de mettre en évidence la position du Sénégal dans l'espace international concernant la migration, les rapports de domination, les négociations et les stratégies à la fois sénégalaises et européennes de contrôle des flux migratoires. Ce chapitre viendra répondre à la question suivante : quelle est la place de l'Etat sénégalais, en tant qu'acteur, dans sa propre politique migratoire ?

Le second chapitre de ce travail de recherche aura pour objectif de présenter les migrants et la diaspora sénégalaise en Europe, à travers des travaux d'enquêtes sociologiques exposant le profil des migrants sénégalais aujourd'hui et des parcours migratoires et récits de vie issus d'entretiens réalisés pendant mon travail de terrain. Il s'agira surtout de mettre en exergue les formes de mobilisations des migrants, les compétences acquises dans la migration, ainsi que les revendications de la diaspora et des migrants de retour. Ce chapitre viendra rompre avec des préjugés, au Nord comme au Sud, très souvent associés à la « figure du migrant », mais également faire la lumière sur les conditions de vie des migrants fréquemment ignorées ou oubliées. J'ai en quelque sorte souhaité donner la parole aux migrants dans ce chapitre, parce que ce sont à la fois les premiers acteurs concernés par la problématique et en même temps les moins considérés.

Enfin le dernier chapitre de mon travail, et non des moindres, sera consacré à cette vaste catégorie d'acteurs que j'ai nommée société civile. Les acteurs de la société civile mobilisés sur la question migratoire au Sénégal sont relativement nombreux. En exposant mon expérience de stage à Enda Diapol et en détaillant les entretiens et observations menés pendant mon travail de terrain à Dakar, je procéderai à l'analyse de ces acteurs, de leur rôle et de leurs compétences en matière de migration. Je tenterai d'expliquer les difficultés qu'éprouvent ces ANE à capitaliser leurs expertises, compétences et connaissances et quelles en sont les conséquences.

Chapitre I

Sénégal et migration : la place de l'Etat sénégalais et des acteurs gouvernementaux internationaux dans la gestion des migrations

Le Sénégal, depuis la décolonisation, a toujours conservé des liens très forts avec la France. Et, bien que le développement économique de ce pays ne connaisse pas depuis les années 60 une croissance remarquable (à l'inverse de la Côte d'Ivoire par exemple) et qu'il ne soit pas riche en termes de ressources naturelles, le Sénégal et la France entretiennent de bonnes relations. Ces relations cordiales peuvent sans doute s'expliquer par d'autres enjeux économiques pour la France, notamment en matière de circulation des ressources humaines. Depuis 1959 on dénombre d'ailleurs près de 117 conventions et accords bilatéraux de toutes sortes signés entre les deux pays²⁵. Mais on peut s'interroger ici sur la réciprocité de la relation et des intérêts de chacun des deux pays. A l'image de la coopération franco-sénégalaise d'aujourd'hui, je souhaite ici démontrer les enjeux et intérêts des Etats et OIG dans la gestion des migrations au Sénégal. Il s'agira de définir la notion de droit d'ingérence et de bonne gouvernance par le biais de la problématique migratoire au Sénégal. En analysant les accords, conventions passés entre le Sénégal et l'UE, ainsi que le rôle de Frontex et des OIG, je souhaite démontrer que l'Etat sénégalais a actuellement peu de marge de manœuvre dans la gestion de sa migration. Dans un second temps, j'exposerai plus précisément la politique de l'Etat en matière de migration en montrant à travers l'exemple du Ministère des sénégalais de l'extérieur, quels sont les centres d'intérêts de l'Etat en ce qui concerne ses migrants.

Mais, avant d'analyser la situation actuelle, il me semble indispensable de revenir sur quelques aspects historiques concernant l'évolution de la gestion des migrations en Europe. En effet, les crises économiques de 1972 d'abord, puis des années 80 renforcent la volonté de contrôle et de gestion des flux migratoires vers l'Europe. C'est une idée commune aux « grandes puissances » européennes, il s'agit déjà de « faire front contre le danger

²⁵ Source : <http://basedoc.diplomatie.gouv.fr>

extracommunautaire ».²⁶ Dès 1985 est signé l'Accord de Schengen entre 5 pays membres, qui définit la libre circulation dans « l'espace Schengen » interne et le report du contrôle sur les frontières extérieures.²⁷ La Convention de Schengen succédera à cet Accord en 1990. En 1986 est signé l'Acte unique européen qui détermine la liberté de circulation pour les citoyens européens. En 1990, l'Europe signe la Convention de Dublin qui implique qu'un seul Etat européen est responsable de la demande d'asile, afin d'éviter les demandes multiples, pratique appelé « l'asylum shopping »²⁸. La même année est mise en place la liste des « pays tiers surs »²⁹, qui empêche aux citoyens issus de ces pays d'obtenir le droit d'asile dans les pays ayant signé cette liste. En 1992, est signé le Traité de Maastricht qui crée l'UE et une résolution visant à harmoniser les politiques d'immigration et d'asile de cette nouvelle UE. Depuis 1992, une coopération intergouvernementale est mise en place pour « faire front » pour reprendre l'expression de Martin Geiger, contre l'immigration, ce « danger extracommunautaire ». Cette chronologie retrace l'évolution progressive mais de plus en plus radicale de la fermeture des frontières européennes et permet de comprendre le contexte actuel des politiques migratoires européennes, qui tendent de plus en plus vers des pratiques d'externalisation comme nous allons le voir.

²⁶ GEIGER Martin, « Les organisations intergouvernementales et la gouvernance des flux migratoires », *Hommes et Migrations*, 2008

²⁷ Extrait de : MORICE Alain, *Chronologie critique des politiques migratoires européennes*, 2011, sources Migreurop et Gisti

²⁸ *Idem*

²⁹ D'après l'OFPRA, cette liste, toujours en vigueur et réactualisé régulièrement en fonction des changements géopolitiques internationaux, comprend aujourd'hui les 16 pays suivants : Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Croatie, Ghana, Inde, Macédoine (ARYM), Maurice, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Sénégal, Serbie, Tanzanie et Ukraine.

A) Une coopération subie ?

Parallèlement au durcissement des politiques migratoires européennes, la société sénégalaise connaît bien des difficultés, écologiques et économiques notamment, qui poussent sa population à partir comme je l'ai précédemment expliqué. Cette situation paradoxale a suscité de nombreuses négociations entre le Sénégal et des pays tiers afin de s'accorder sur la gestion des flux migratoires sénégalais vers l'Europe. De plus, l'entrée en France pour les migrants devient de plus en plus compliquée. Ils se tournent davantage vers l'Italie et l'Espagne, pays accessibles par voie maritime. De nouveaux pays européens sont ainsi amenés à construire des liens avec le Sénégal, comme ça a été le cas pour l'Espagne. Ces négociations se traduisent par tout un ensemble de textes, d'accords bilatéraux et de conventions dans le cadre d'une politique d'externalisation du contrôle des flux migratoires. Parce que les expulsions coûtent cher à l'UE, les pays européens concernés préfèrent désormais externaliser leur politique migratoire, en confiant aux pays dits de transit ou de départ la charge de contrôler les flux migratoires vers l'Europe. Ainsi, le Maroc, la Mauritanie, la Lybie et le Sénégal, par la signature de divers accords, ont pour mission de réguler les migrations vers l'Europe, recevant en échange des contributions financières françaises, espagnoles ou encore italiennes.

Mais quelle est réellement la place du Sénégal dans ces négociations ? Et celle du pays tiers ? Peut-on réellement parler de coopération ? En analysant le fonctionnement de certaines OIG, du rôle de l'agence Frontex ainsi que des accords passés entre le Sénégal et des pays tiers, je tenterai de répondre à ces questions.

1- Textes sénégalais et accords bilatéraux :

Si les textes de lois sénégalais relatifs à la gestion des migrations sont quasiment inexistantes et difficilement accessibles, les accords bilatéraux en revanche foisonnent. Compte tenu du contexte de fermeture des frontières européennes et des candidats au départ sénégalais toujours aussi nombreux, les pays européens concernés se sont dans l'obligation de « coopérer » davantage avec le Sénégal, afin d'avoir un contrôle sur les flux migratoires sénégalais. A travers l'exemple des accords passés avec la France, l'Italie et l'Espagne, je veux mettre en évidence le fait que le Sénégal, dans le cadre de « coopérations bilatérales » à

travers lesquelles le pays doit trouver ses intérêts aussi, est peu à peu dépossédé de la gestion des problématiques migratoires sénégalaises.

Comme je l'ai expliqué précédemment, le Sénégal et la France entretiennent des liens très étroits depuis l'Indépendance du Sénégal en 1960, liens concrétisés notamment par tout un ensemble de textes signés par les deux pays. Dans le cas de la migration sénégalaise vers la France, des accords ont été signés dès 1959 concernant la migration de main-d'œuvre sénégalaise, la migration saisonnière et le retour des travailleurs sénégalais au Sénégal. Je voudrais ici m'attarder sur les accords qui ont été signés depuis 2000 dans le but d'analyser l'évolution des relations franco-sénégalaises à ce sujet.³⁰

Le 25 février 2000 un accord est signé concernant la circulation des jeunes professionnels sénégalais. « Cet accord d'échange de jeunes professionnels (18 à 35 ans) permet le travail et le séjour temporaire dans l'un ou l'autre pays, de jeunes professionnels qui souhaitent acquérir une qualification ou des compétences complémentaires à leur formation initiale. »³¹ Trois mois plus tard, c'est une convention relative au codéveloppement entre la République française et la République sénégalaise le 25 mai 2000. Si en apparence cette convention ne semble pas être liée à la problématique migratoire, dans le détail elle gère directement les flux migratoires sénégalais, le codéveloppement étant le nouvel outil occidental de gestion des problématiques du Sud, comme nous pouvons le voir dans ce premier article de la Convention :

Article 1^{er} : Objet

Les Parties décident de renforcer leur démarche partenariale en signant une convention de codéveloppement qui définit en commun les politiques spécifiques de développement, liées aux flux migratoires, visant à :

- favoriser la mobilisation des migrants installés en France pour le développement de leur pays d'origine,
- organiser la mobilité de personnes, notamment pour répondre aux besoins de formation du Sénégal, dans le cadre des programmes de codéveloppement.

³²

Cette Convention bilatérale de codéveloppement sera réactualisée en 2005. Le 23 septembre 2006 les deux pays signent ce fameux accord de gestion concertée des flux migratoires³³. La

³⁰ Tous les accords bilatéraux passés entre la France et le Sénégal sont consultables sur <http://basedoc.diplomatie.gouv.fr>

³¹ Sources : document d'Enda- Tableau récapitulatif des Accords Sénégalais

³² http://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/util/documents/accede_document.php

³³ Cf **Annexe : [Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal relatif à la gestion concertée des flux](#)**

signature de cet accord a fait polémique, notamment dans la société civile sénégalaise et auprès de la diaspora, car il affirmait un peu plus le contrôle français des problématiques migratoires sénégalaises. Alors que, de son côté, la société civile malienne s'est mobilisée au côté du gouvernement afin de refuser la signature de cet accord. Beaucoup d'acteurs de la société civile sénégalaise que j'ai pu interroger à ce sujet sont unanimes : c'est à cause de l'absence de collaboration entre la société civile et le gouvernement que de telles mesures peuvent passer. Cet accord régleme notamment la réadmission des migrants sénégalais clandestins et il établit une liste de métiers que peuvent exercer les migrants en France³⁴. Cette liste, plutôt restrictive, a scandalisé le secteur associatif de la migration en France, qui y a vu une atteinte aux libertés individuelles et une entrave supplémentaire au droit à la migration.

On constate que la réinsertion économique de migrants de retour au Sénégal n'est pas une priorité française en matière de « coopération » avec le Sénégal puisque l'accord qui régleme cet aspect de la migration date de 1987 et est toujours en vigueur³⁵ alors même que les institutions auxquelles il fait référence n'existent plus.

Pour les cas de l'Italie et de l'Espagne, la situation est quelque peu différente puisque c'est la migration qui a poussé ces deux pays à créer des liens, à passer des accords avec le Sénégal. On remarque d'ailleurs que les accords bilatéraux hispano-sénégalais et italo-sénégalais sont beaucoup plus récents, venant en réaction au contexte migratoire sénégalais qui évolue et qui les concerne de plus en plus. C'est ce qu'explique Lorenzo Gaglielli au sujet de l'Espagne³⁶, qui dans un premier temps a passé des accords avec le Maroc, puis avec la Mauritanie et depuis 2006-2007 avec le Sénégal. Le 9 novembre 2007, l'Espagne signe son premier accord

[migratoires \(ensemble trois annexes et une déclaration\), signé à Dakar le 23 septembre 2006, et avenant à cet accord \(ensemble deux annexes\), signé à Dakar le 25 février 2008](#)

³⁴ Métiers ouverts par l'accord pour le Sénégal : bâtiments et travaux publics; agriculture, marine, pêche; pêche maritime; mécanique, travail des métaux; électricité, électronique; maintenance; transports, logistique et tourisme; industries de « procès »; matériaux souples, bois, industries graphiques; gestion, administration des entreprises; banque et assurance; commerce; services aux particuliers et aux collectivités.

³⁵ [Convention relative à la réinsertion dans l'économie sénégalaise des ressortissants sénégalais bénéficiaires d'une aide publique française à la réinsertion entre le ministère chargé des Émigrés de la république du Sénégal représenté par Madame Fambaye Fal Diop, ministre délégué auprès du président de la République, chargé des Émigrés, et l'office national d'Immigration de la République française représenté par Monsieur José Inizan, directeur de l'O.N.I.](#)

³⁶ GAGRIELLI Lorenzo, "Flux et contre-flux entre l'Espagne et le Sénégal. L'externalisation du contrôle des dynamiques migratoires vers l'Afrique de l'Ouest.", *Asylon* « Migrations et Sénégal »

avec le Sénégal relatif à la coopération entre les deux pays en matière d'immigration. Cet accord prévoit un quota de 1500 travailleurs migrants sénégalais, une coopération policière dans la protection des frontières (patrouilles SIVE et FRONTEX ont le droit d'opérer dans les zones maritimes sénégalaises), des réadmissions des résidents illégaux, des mesures favorisant les retours volontaires ainsi que la coopération bancaire entre pays de destination et d'origine, pour faciliter les transferts productifs. Puis le 19 novembre 2007 un accord supplémentaire est conclu spécifiquement pour la lutte contre l'immigration clandestine en Espagne. En 2009, un dernier accord bilatéral sera signé entre l'Espagne et le Sénégal portant sur la prévention de la migration illégale des enfants. Ces trois accords, signés sur une période très courte, viennent régler tous les aspects de la migration sénégalaise vers l'Espagne. En ce qui concerne l'Italie, la situation est sensiblement identique toutefois l'Italie recevant de nombreux travailleurs migrants sénégalais, des Accords de Travail avaient été conclus à ce sujet dès 2001. De plus, depuis peu, un accord de mise en place d'une structure d'accompagnement des immigrés sénégalais pour une meilleure intégration en Italie a été signé entre les deux pays en novembre 2011. Cet accord est issu d'une demande de la diaspora sénégalaise installée en Italie et relayée par le gouvernement sénégalais. En effet, les sénégalais d'Italie ont souvent témoigné des conditions de vie très dures auxquelles ils doivent faire face dans ce pays, où la xénophobie et le racisme font partie de leur quotidien. Tous ces accords bilatéraux semblent servir ou protéger davantage les intérêts européens que sénégalais. Le Sénégal semble être victime d'un rapport de domination qui lui est défavorable dans ces négociations concernant la gestion de ses propres flux migratoires. Il faut cependant préciser que les accords de réadmission et de codéveloppement impliquent des compensations financières pour le Sénégal, sous forme d'Aide au développement. Ces compensations sont censées être réparties sur des projets de développement, ce qui est concrètement rarement le cas. Il n'y a d'ailleurs aucune visibilité ou traçabilité de ces montants.

2- Les organisations intergouvernementales:

Les OIG jouent un rôle très important dans la gestion des migrations au Sénégal parce qu'elles possèdent un pouvoir décisionnel considérable. Le travail de Martin Geiger, géographe de formation spécialisé sur les migrations, qui a analysé le rôle des OIG dans la gestion des flux migratoires³⁷, et l'entretien réalisé avec un membre de l'OIM à Dakar, m'ont

³⁷ GEIGER Martin, « Les organisations intergouvernementales et la gouvernance des flux migratoires », *Hommes et Migrations*, 2008

permis de comprendre le rôle des OIG comme acteurs des migrations dans le contexte sénégalais.

Selon Martin Geiger, l'objectif des OIG est de « stabiliser et intensifier la collaboration entre Etats dans le but de mettre en place un régime à long terme ». Par définition, les OIG interviennent donc dans les politiques nationales, en fonction des difficultés des Etats à mettre en place un gouvernement démocratique et se maintenir. Les OIG, à travers les pays qui les composent, peuvent se prononcer sur un certain nombre de domaines, dont la « gouvernance des flux migratoires ». C'est le cas de l'ICMPD, l'OIM et l'UNHCR, organisations intergouvernementales qui ont pour but de veiller à la bonne gouvernance de la gestion des migrations, au Sénégal notamment. Ces trois OIG ont chacune des fonctions bien précises et complémentaires dans la gestion des flux migratoires.

L'ICMPD est une organisation relativement récente, qui a été fondée en 1993. Elle compte aujourd'hui 15 pays membres³⁸ et des bureaux et représentants en Europe, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud. L'ICMPD intervient au niveau de la formation des professionnels de la migration en s'imposant comme « expert » en gestion des migrations, dans le but selon eux de « promouvoir des politiques migratoires novatrices, globales et durables et à fonctionner comme un mécanisme d'échange de services pour les gouvernements et les organisations »³⁹. Cette organisation agit également en tant qu'observateur de l'ONU.

L'UNHCR de son côté, a été créé par les Nations Unies le 14 décembre 1950. Il agit davantage dans les situations d'urgence, sur le terrain. Le rôle de cette organisation est de gérer les situations des réfugiés, demandeurs d'asile et des apatrides, en intervenant directement dans les camps, aux frontières des pays en situation de conflits. Des trois OIG présentées, l'UNHCR apparaît comme étant le pouvoir exécutif dans la gestion des flux migratoires internationaux.

L'OIM quant à elle est sûrement l'organisation la plus vaste et influente agissant dans le domaine des migrations. Créée en 1951, l'OIM travaille à la fois avec les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, servant souvent de trait d'union entre les différents acteurs d'un même pays. Actuellement, l'OIM compte 149 Etats membres et dispose de bureaux dans plus de 100 pays. Au Sénégal, l'OIM possède non seulement un bureau régional qui gère la problématique migratoire de l'Afrique de l'Ouest mais également

³⁸ Autriche, Bosnie- Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Hongrie, ex-République yougoslave de Macédoine, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse

³⁹ <http://www.icmpd.org>

un bureau pays qui s'occupe uniquement de la gestion des flux migratoires sénégalais et, depuis peu, s'intéresse particulièrement à la question du retour des émigrés au Sénégal. Cette double implantation au Sénégal nous donne d'ores et déjà un aperçu de l'influence et du contrôle de cette OIG des questions migratoires. Les actions de l'OIM sont vastes, jouant à la fois un rôle d'observateur et d'acteur de terrain, cette organisation aux moyens financiers très importants agit sur quatre grands domaines : « migration assistée », « migration régulée », « migration forcée » et « migration et développement ». Pour le dernier domaine, il faut préciser qu'il s'agit essentiellement du « retour », problématique qui intéresse de plus en plus les acteurs de la migration comme cela a été expliqué précédemment. A travers ces quatre domaines d'actions, l'OIM a financé de nombreuses études quantitatives et qualitatives (qui font l'objet de publications) et mis en place des programmes visant à apporter des solutions aux problèmes diagnostiqués. L'organisation présente sa mission de la manière suivante : « L'OIM s'emploie à ce que les migrations soient gérées humainement et en bon ordre, à promouvoir la coopération internationale sur la scène migratoire, à faciliter la recherche de solutions pratiques aux problèmes migratoires et à offrir une assistance humanitaire aux migrants dans le besoin, en ce compris les réfugiés et les déplacés internes. »⁴⁰ Toutefois, Martin Geiger, à travers son analyse des OIG, réfute à juste titre ces auto-descriptions des OIG. Selon lui, ces OIG qui se présentent comme une assistance aux gouvernements, ont des politiques trop « managériales » de gestion des migrations. Le simple fait d'utiliser le terme de « gestion » ou de « gérer les flux migratoires » déshumanise le processus. M. Geiger dit que les OIG « assurent pour les Etats les fonctions « d'assistant de direction » voire de « directeur de gestion » ». Cette phrase montre bien toute l'ambiguïté de l'intervention des OIG dans des problématiques qui relèvent de l'Etat comme c'est le cas pour la migration. L'Etat sénégalais se déresponsabilise et délègue la majeure partie la gestion de la problématique migratoire à l'OIM notamment. L'entretien réalisé avec une assistante de projet du Bureau pays à l'OIM de Dakar, vient confirmer l'analyse du géographe. L'enquêtrice nous explique qu'après seulement un an d'existence, le bureau de l'OIM en charge des problématiques migratoires sénégalaises a mis en place deux programmes : le premier intitulé « Promotion de l'emploi des jeunes et migration » et le second « Développement des richesses et diaspora ». Dans les deux cas, il s'agit de favoriser l'apport de ressources (financières et intellectuelles) des migrants au Sénégal. Néanmoins, l'enquêtrice précisait en amont dans l'entretien que « Au Sénégal, la promotion de l'emploi des jeunes et la lutte contre

⁴⁰

<http://www.iom.int>

l'émigration clandestine sont les préoccupations principales. » Aucun des deux programmes mis en place par l'OIM ne vient palier à l'émigration clandestine, qui est le fléau dans la gestion des migrations au Sénégal. Mais que gagnerait le Sénégal à investir dans un programme de lutte contre l'émigration clandestine ? Alors que pour les deux programmes actuellement développés, l'aspect financier est non négligeable. Ainsi, on comprend ce qu'entend Martin Geiger par « les OIG comme *prestataires de services* des pays d'accueil ». L'Etat sénégalais délègue une partie de ses pouvoirs en matière de gestion des migrations à l'OIM, qui intervient, s'immisce dans cette problématique gouvernementale, en en prenant peu à peu le contrôle. L'enquêtée de l'OIM déclare d'ailleurs à ce sujet que « la gestion fragmentée de la migration entre différents Ministères complique la prise en charge de la thématique migration. Il n'y a pas de politique migratoire au Sénégal. En ce qui concerne le MSENEX, ils doivent s'occuper des sénégalais de l'extérieur alors qu'ils n'ont que des compétences nationales, locales. » Elle ajoute « De plus en plus, l'OIM cherche à travailler sur la production d'outils statistiques sur l'emploi et la migration de travail, car on commence à réaliser les enjeux de la migration d'un point de vue financier. » Selon elle, l'OIM contribue à la formulation d'une politique migratoire sénégalaise mais ils ne peuvent rien imposer au Gouvernement. Elle reconnaît d'ailleurs que l'OIM contourne parfois les acteurs étatiques, préférant travailler avec les ANE en leur apportant un appui technique, financier ou encore en facilitant leur rapport avec le gouvernement.

La présentation des actions de ces OIG permet de comprendre la position du Sénégal dans les négociations avec les acteurs internationaux. Alors que l'Etat sénégalais privatise certains secteurs qui relèvent de ses fonctions (éducation, accès aux ressources naturelles,...), il délègue également une partie de ses responsabilités en matière de gestion de migration, faute de moyens économiques, intellectuels, mais aussi par manque d'intérêt. Au Sénégal, c'est principalement l'OIM qui prend le relais en matière de gestion des problématiques migratoires. Mais on peut reprocher à cette OIG sa gestion quasi « libérale », déshumanisée de la question migratoire. La preuve est que l'OIM recrute désormais davantage d'économistes que de sociologues ou démographes. L'enquêtée interrogée se targue d'ailleurs d'avoir été embauchée pour ses compétences d'économistes, « moins utopiques » que celles de ses collègues sociologues ou anthropologues. « Moi je parle de chiffres, c'est du concret. » A travers cette déclaration, tout est dit des intérêts des OIG dans la gestion des flux migratoires, ce qui rejoint encore une fois l'analyse de Martin Geiger.

3- Le cas spécifique de Frontex :

L'agence de coopération Frontex est devenue un acteur incontournable lorsqu'on parle de gestion des flux migratoires. OIG européenne créée en 2002, les activités de cette agence basée à Varsovie et opérationnelle depuis 2005, demeurent cependant bien mystérieuses et inaccessibles. Certains acteurs de la société civile, européens notamment tels que la Cimade ou le réseau Migreurop, tentent d'obtenir sans grand succès des informations au sujet de Frontex. Mais il est bien difficile d'en savoir davantage que ce qu'on peut lire sur le site de l'agence, qui fait office de vitrine très subjective des activités de Frontex. De mon côté, je me suis heurtée à la même problématique : une organisation injoignable et inabordable malgré sa présence effective à Dakar.

Toutefois, les quelques informations disponibles sur cette agence sont plutôt inquiétantes car elles confirment la grande liberté d'action de Frontex ainsi que les moyens colossaux qui sont mis à sa disposition. Par le biais des publications de la Cimade⁴¹, on apprend que l'agence bénéficie d'un budget de 86,4 millions d'euros en 2011, budget qui a augmenté de 254% en quatre ans seulement. Concernant les missions de Frontex, il s'agit pour l'agence de coordonner les politiques de contrôle des frontières extérieures des Etats membres de l'UE, former les gardes frontières nationaux, analyser les risques aux frontières européennes, assister techniquement et de manière opérationnelle les pays confrontés à des « situations d'urgence » (c'est-à-dire une arrivée massive de migrants aux frontières) et les pays qui mettent en place des opérations de « retour ». On constate que ces missions ne concernent que les pays membres de l'UE, cependant Frontex est bien présente ailleurs dans le monde, notamment à travers l'opération Héra. Cette opération a fait grand bruit auprès des OSC et défenseurs des droits des migrants parce qu'elle va à l'encontre du principe de non-refoulement. Dans le cadre d'Héra, des patrouilles de surveillances maritimes de Frontex sont envoyées en Mauritanie, au Sénégal, au Cap-Vert afin de « *dissuader les migrants d'embarquer pour des routes dangereuses* »⁴². Or, cette opération a refoulé des embarcations à destination des îles Canaries, avant même qu'elles atteignent les côtes voire qu'elles ne quittent les eaux territoriales africaines. Ces pratiques sont une violation du « droit de quitter tout pays y compris le sien. »⁴³ Mais Frontex, non content de bénéficier de moyens financiers

⁴¹ « Migrations. Etat des lieux 2012 », publication de la Cimade.

⁴² <http://www.frontex.europa.eu>

⁴³ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

considérables lui permettant d'influencer les pays tiers dans des accords bilatéraux, jouit d'un statut juridique très flou. La Cimade écrit dans sa publication à ce sujet :

« Plus inquiétant encore, Frontex se dessine aujourd'hui comme un « monstre juridique » qui ne présente pas de règles claires d'imputation de responsabilité. Si un certain cadre de contrôle des actes légaux de l'agence est aujourd'hui en place via la Cour de Justice de l'Union européenne, nul ne sait aujourd'hui qui doit répondre des infractions commises pendant les opérations. Qui des Etats membres ou de l'Agence (qui a une personnalité juridique distincte) est lié par les actes des agents ? Ces derniers sont en effet détachés par les Etats auprès de l'agence. »

Malgré son opacité, l'Agence de coopération Frontex est un acteur déterminant et influent dans la gestion des flux migratoires vers l'Europe. Son implication dans un certain nombre de pays (avec leur accord), dont le Sénégal, prouve la détermination de l'UE à protéger ses frontières extérieures et à externaliser le contrôle des flux migratoires africains. De plus, contrairement aux accords bilatéraux passés entre le Sénégal et des pays européens, les accords avec Frontex ne sont pas accessibles au grand public. Il est donc impossible d'appréhender la marge de négociation du Sénégal dans ces accords et pourquoi l'Etat sénégalais accepte de les signer. Mais aujourd'hui, Frontex est bien implantée au Sénégal, notamment dans le port de Dakar où se trouve le bureau de l'agence. Cette organisation révolte et mobilise de nombreuses OSC. Lors de l'entretien avec les salariées de Migreurop, elles expliquent que le réseau et d'autres acteurs lancent en 2013 une campagne visibilité et droit de regard sur l'Agence, cherchant notamment à éclaircir le statut juridique de Frontex.

B) L'Etat : le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur :

L'Etat sénégalais ne cherche pas à retenir ses citoyens, bien au contraire. L'absence de perspective pour les jeunes diplômés ne cesse de les encourager à partir et c'est également le discours national tenu par le gouvernement, qui incite les jeunes à aller se former à l'étranger dans le but de revenir au Sénégal avec un certain bagage, une expertise dans leur domaine qui sera exploité dans leur pays d'origine. On comprend donc implicitement le manque de volonté de l'Etat à mettre en place une réelle politique migratoire concernant les départs, l'émigration. C'est ce qu'on remarque d'ailleurs lorsqu'on s'attarde sur les actions étatiques, proprement sénégalaises, concernant les migrations : le MSENEX.

1- Le Ministère :

La création d'un Ministère consacré à la diaspora sénégalaise résulte d'une prise de conscience, relativement récente, du gouvernement des enjeux liés aux sénégalais de l'extérieur. Avant ce Ministère, sous la Présidence d'Abdou Diouf d'abord, des Directions ministérielles se sont succédé concernant les émigrés, population qui se plaignait de n'être considérée qu'en période électorale. La composition du gouvernement du 3 avril 1983 compte la première Ministre déléguée en charge des Emigrés, Madame Fambaye Fall Diop. Elle sera remplacée par Madame Fatou Ndong Dieng lors du changement de gouvernement le 5 avril 1988. Cette dernière sera à son tour remplacée par Madame Mata Sy Diallo le 27 mars 1990. Le gouvernement du 2 juin 1993 compte dans ses rangs le premier Ministre d'Etat en charge des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, Monsieur Moustapha Niassé. Cette nouveauté implique également que les problématiques des émigrés seront désormais couplées à celles concernant les affaires étrangères et donc nécessairement moins considérées. Un certain Jacques Baudin reprend ce poste le 4 juillet 1998.

Lors de l'élection du Président Abdoulaye Wade en 2000, l'organisation du gouvernement demeure stable et le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur est conservé, avec pour Ministre Monsieur Cheick Tidiane Gadio. Le 5 novembre 2002, après un remaniement ministériel, le Ministère est renommé Ministère des Affaires étrangères, de l'Union Africaine et des Sénégalais de l'Extérieur. A travers ce changement d'intitulé, les émigrés voient l'intérêt pour leur cause s'amoindrir au gouvernement.

Simultanément, en 2002, le Président Abdoulaye Wade désigne un Ambassadeur Conseiller spécial chargé des Sénégalais de l'Extérieur, un certain Monsieur Papa Saër Gueye. J'ai eu

l'occasion de m'entretenir avec cette personne, qui a occupé ce poste pendant 10 ans. Il explique :

« Et donc le rôle du Conseiller Spécial c'est d'organiser des tribunes nationales et internationales, de travailler avec le chef de l'Etat. Il doit se rendre sur place que se soit en Afrique, en Europe, en Amérique du Sud, en Asie, à New-York, aux Philippines, à Los Angeles... partout où il y a une communauté sénégalaise assez importante et là où souvent aussi la problématique migratoire était prise en charge et la réflexion stratégique était menée. Ce qui fait que des plateformes comme Initiatives Conjointes au développement, la Commission européenne et les Nations Unies [...] Donc toutes les plateformes où la réflexion s'est menée sur les thématiques de la gestion des frontières, sur la thématique Migration et Développement, sur la thématique Migration et Main-d'oeuvre, sur la thématique des politiques migratoires, sur la thématique de la coopération entre autres... Maintenant ce qui fait l'objet de beaucoup de convoitises c'est le transfert de compétences, le transfert d'argent et les expériences et compétences qui découlent de la formation, des pré-requis, du temps de séjour dans les pays d'accueil, qui ont contribué à ce que les migrants puissent être des acteurs. »

Son rôle était donc de se rendre auprès de la diaspora sénégalaise, de l'écouter et de rendre compte de leurs difficultés et de leurs attentes au Président de la République.

Puis, le 25 août 2003, un Ministère indépendant est créé, à l'issue d'un symposium avec les sénégalais de l'extérieur, consacré aux Sénégalais de l'Extérieur, avec pour Ministre Monsieur Abdou Malal Diop. Il est remplacé le 23 novembre 2006 par Monsieur Oumar Kassimou Dia, puis par Madame Aminata Lo le 25 juin 2007, par Monsieur Sada Ndiaye en mai 2009, par Madame Ngone Ndoye en mai 2011.

Depuis l'élection du Président Macky Sall, le MSENEX demeure mais il est de nouveau sous la direction du MAE au Sénégal. Toutefois, le nouveau Président ne compte pas délaissier la diaspora sénégalaise :

« Parce que le Président Macky voudrait que la diaspora soit la quinzième région, il attache une importance capitale à la diaspora sénégalaise quand même, d'où la nomination de « Ministre délégué ». Parce qu'en fait pendant six ou sept mois on était un peu en léthargie parce que le ministère des affaires étrangères gère des dossiers plus, intéressants je dirai... [...] avant la nomination du Ministre délégué, on était en léthargie. Parce que les affaires étrangères étaient submergées par la diplomatie mais on ressentait la nécessité de prendre en

charge les sénégalais de l'extérieur. Le Président a nommé le Ministre délégué auprès du Ministre des affaires étrangères et des sénégalais de l'extérieur, chargé des sénégalais de l'extérieur. Ca c'est pour prendre en charge les préoccupations de nos compatriotes expatriés. »⁴⁴

La migration est une des thématiques principales du nouveau Président Macky Sall. Mais on peut voir dans cet intérêt une manœuvre politique du Président. Le Sénégal est un pays très attaché à ses différentes ethnies et la dimension ethnique joue un rôle très important en politique. Macky Sall, d'origines Peuls, a enregistré de très bons résultats parmi cette ethnie et notamment parmi la diaspora, fortement composé de peuls issus de la vallée du Fleuve Sénégal. C'est pourquoi, compte tenu de la particularité de son électorat, le Président Macky Sall se devait de prendre la problématique migratoire à bras le corps et d'apporter des solutions aux sénégalais de l'extérieur. Le Président s'est d'ailleurs majoritairement entouré de personnalités politiques peules. Il est intéressant de constater que l'actuel Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur est Monsieur Mankeur Sall, qui occupait la fonction d'ambassadeur du Sénégal en France jusqu'au 29 octobre 2012. Il succède à Monsieur Madické Niang.

Ainsi, le MSENEX aura vu se succéder pas moins de 7 Ministres en à peine une décennie d'existence. C'est un petit Ministère, dont le budget attribué s'est vu réduit d'année en année. Le paradoxe est bien là : comment un Ministère si petit, auquel le gouvernement accorde une importance moindre, peut-il être crédible dans la gestion d'une problématique aussi vaste et complexe que la migration (émigration et retour) au Sénégal ? Le conseiller technique avec lequel j'ai pu m'entretenir explique à ce sujet :

« De temps en temps ils [OSC] demandent un soutien financier, mais le secteur [MSENEX] n'a pas beaucoup de sous et je suis témoin de ça. C'est le parent pauvre du gouvernement. Le migrant est une cible qui envoie par voie légale au minimum 600 milliards de FCFA par an. Et ça, sans compter les voies informelles ; le gars qui va en voyage et à qui tu confies un petit montant. C'est une cible qui dépense de l'argent, mais malheureusement le budget annuel alloué pour les sénégalais de l'extérieur ne fait même pas 2 milliards. Mais bon, quand même on est en train d'y remédier. Les autorités vont augmenter le budget, mais ça ne sera pas pour cette année parce que le budget est déjà sorti cette année. »

Si on en croit les chiffres annoncés par cet enquêté, on comprend immédiatement quels sont les enjeux pour l'Etat sénégalais de s'intéresser à sa diaspora, à travers ce Ministère.

⁴⁴ Extrait de l'entretien (réalisé avec O. El Bakali) avec Monsieur Mouhamadou Moustapha Sy Mbaye, Conseiller Technique au Cabinet du Ministre.

Initialement, le MSENEX répondait justement à une demande de la diaspora sénégalaise et, officiellement, à une volonté du gouvernement de renforcer la gestion, la protection et la promotion des sénégalais de l'extérieur. On pouvait voir dans cette initiative une sorte d'affirmation de l'Etat sénégalais dans l'espace politique international. Cette décision était en effet le signe pour la diaspora sénégalaise que sa parole allait être considérée, qu'elle serait défendue et prise en charge par le Sénégal. Toutefois, le bilan du MSENEX après dix ans n'est pas aussi spectaculaire et les objectifs de départ n'ont pas réellement été atteints. Nous constaterons que le Ministère n'a pas respecté ses engagements en matière de protection sociale, de protection sanitaire et juridique de ces citoyens migrants, préférant se consacrer aux apports des migrants au Sénégal.

Ce Ministère compte un Cabinet du Ministre (ANNEXE 2) ainsi que six Services qui sont : le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur (CSSE), le Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi (BAOS), la Cellule de Communication, l'Inspection des Affaires Administratives et Financières, le Fonds d'Appui à l'investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE) et la Cellule de Passation des Marchés. Le MSENEX se divise également en quatre Directions : la Direction des Affaires Sociales (DAS), la Direction de l'Appui à l'Investissement et aux Projets (DAIP), la Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur (DPHASE) et la Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement (DAGE). Le Conseiller Technique interrogé, qui possède une vue d'ensemble puisque travaillant directement au sein du Cabinet, nous explique de manière plus détaillée le fonctionnement du Ministère :

« Ce ministère des sénégalais de l'extérieur a évolué vers les années 2006-2007 en créant d'autres directions. Il y avait une seule direction avec un ministre au cabinet, c'était la direction des sénégalais de l'extérieur. Ils ont créé une direction qui s'appelle la DAIP (direction d'appui à l'investissement et au projet) ; ils ont créé la DAS (direction des affaires sociales) ; ils ont créé la DPHASE (direction de la promotion de l'habitat des sénégalais de l'extérieur). Alors la DAIP sélectionne les projets des sénégalais de l'extérieur, les étudie par rapport aux critères d'éligibilité. Je devrais dire que la DAIP a un plan financier qu'on appelle le FAISE (le fond d'appui à l'investissement des sénégalais de l'extérieur) [...] c'est le fond d'appui à l'investissement, du ministère, qui est le bras financier de la DAIP. Donc c'est la DAIP qui sélectionne les projets des sénégalais de l'extérieur qui veulent investir au Sénégal. [...] ensuite on se réunit en comité de sélection et après le FAISE les finance. La DAS assure l'assistance des sénégalais de l'extérieur, la direction des affaires sociales. La DPHASE gère les projets habitat : les sénégalais de l'extérieur se constituent en coopératives d'habitat, et l'état les soutient, en préfinançant les logements, dans ce qu'on

appelle les cités de la diaspora. On ne finance pas par personne. On a créé un service qui s'appelle le BAOS, le Bureau d'appui, d'orientation et de suivi des sénégalais de l'extérieur. Il accueille les sénégalais de l'extérieur en amont, avant qu'ils partent, et en aval dès qu'ils sont rapatriés, volontairement ou involontairement. C'est un bureau qui a de l'avenir. Et même là, on devrait installer des bureaux qu'on appelle des BASE (Bureau d'accueil et de suivi des sénégalais de l'extérieur). Il va y avoir un bureau à l'aéroport, et un autre pour le moment dans une région pourvoyeuse de migrants, et on a ciblé Louga ou Matam. Mais je pense bien que ce sera Louga."

A la suite de ce témoignage, on observe une nette différence avec la présentation officielle de l'organigramme du Ministère. Et pour cause, ce témoignage atteste de la situation actuelle et effective du MSENEX. On remarque à travers son discours que la Direction la plus active est la DAIP. J'ai eu en effet très peu d'informations et de visibilité sur les activités de la DAS et celles de la DPHASE sont également très peu mises en avant. Contrairement à celles de la DAIP et du FAISE, ainsi que les BAOS, programmes sur lesquels je reviendrai plus tard.

Si l'on se réfère à la présentation du Ministère⁴⁵, les objectifs sont simples : il s'agit tout d'abord d'assister les émigrés sénégalais dans leur parcours migratoire en favorisant les regroupements communautaires dans la diaspora et les initiatives issues de ces associations à destination du Sénégal. Puis, le MSENEX a également pour mission de veiller à la bonne réinsertion socio-économique de ces citoyens de retour au Sénégal. Cette réinsertion étant favorisée par la mise en place et l'accompagnement dans la réalisation de projets professionnels, par l'investissement économique et immobilier des migrants de retour. On note d'ores et déjà que les missions du MSENEX se tournent à la fois vers la diaspora sénégalaise mais aussi, pour ne pas dire surtout, sur le retour des migrants et les apports dont ils peuvent faire bénéficier le Sénégal (ressources économiques, intellectuelles, expertise et compétences dans des domaines particuliers, investissement financiers, immobiliers,...). Lorsqu'on s'attarde sur les services et Directions de ce Ministère, la majorité d'entre eux concernent le retour des migrants sénégalais et leurs apports financiers. Ce constat viendrait ainsi confirmer le discours de la diaspora sénégalaise qui reproche à son gouvernement de n'être considéré qu'en période électorale et uniquement comme une manne financière importante pour le pays. Mais, analysons de plus près les projets et programmes portés par le MSENEX, afin de comprendre concrètement le rôle de cet acteur étatique dans la gestion de la problématique migratoire au Sénégal.

⁴⁵ Source : <http://www.senex.gouv.sn>

2- Programmes et projets du Ministère, des ambitions démesurées ?

Les actions menées par le MSENEX sont à destination de publics variés. Visant à la fois les émigrés, les familles de migrants, les candidats au départ et les migrants de retour, les programmes et projets recouvrent de nombreux domaines et problématiques sociales telles que favoriser l'accès aux soins à tous ces publics, l'assistance aux sénégalais de l'extérieur en cas de détresse, de maladies, d'accident ou de décès en procédant à un rapatriement, favoriser l'accès au logement et l'accès à des conditions de vie décentes,... Puis, comme on l'a compris, de nombreux programmes et projet visent à promouvoir l'investissement de la diaspora ou des migrants de retour au Sénégal. Le MSENEX, via l'organisation de séminaires, forum, etc... favorise également le regroupement de migrant et la création d'association, toujours dans cette optique d'investissements et d'apports financiers. Cependant, on ne trouve pas de compte rendu de tous ces programmes et projets annoncés. Pour la plupart, ils ont été avortés faute de moyens ou d'expertise. Ou encore, il n'y a pas eu de suite au diagnostic et aux études, souvent réalisés conjointement avec le BIT Migrant ou l'OIM. Pour d'autres, on ne possède aucune visibilité et les interlocuteurs que j'ai pu avoir au sein du Ministère semblent très peu informés à ce sujet. Le manque de transparence et de documents concernant les activités de ce Ministère contribue, à mon sens, à accroître l'absence de crédibilité qui lui est accordée par le reste du gouvernement et par les autres acteurs de la migration à savoir les migrants eux-mêmes et les acteurs de la société civile. Toutefois, je m'attarderai sur les programmes qui ont concrètement été mis en place et pour lesquels j'ai pu avoir accès à des données. Il s'agit du FAISE et des BAOS, évoqués précédemment.

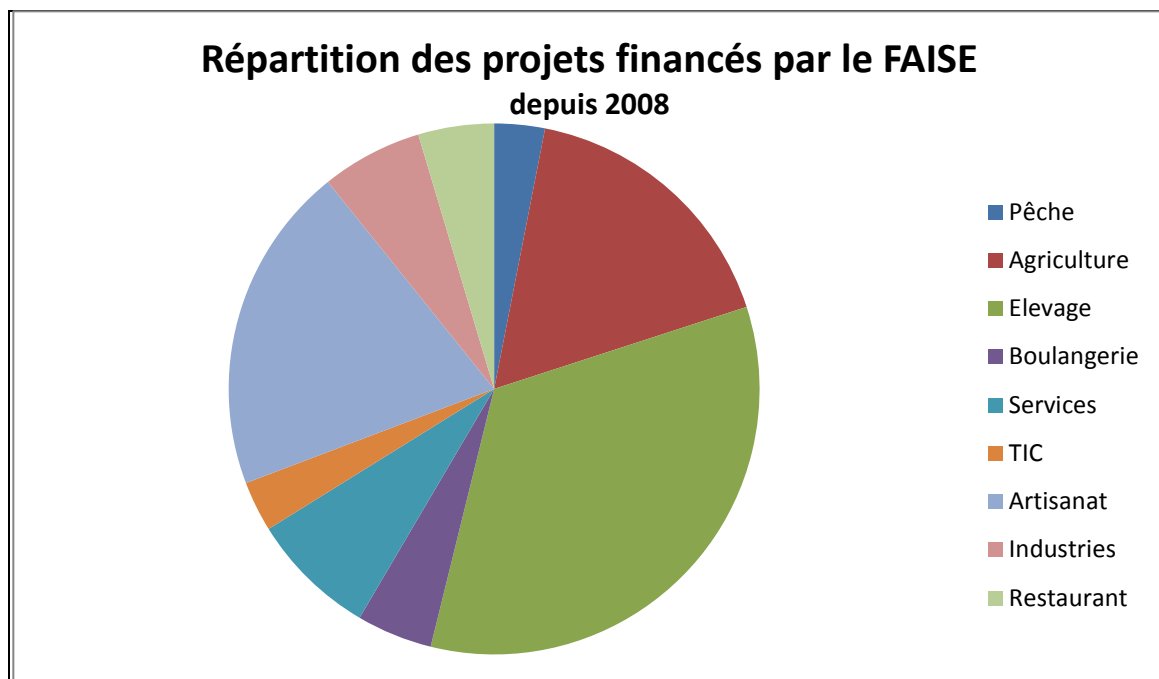
a) Les Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE) :

L'un des principaux objectifs du MSENEX est de « valoriser » les effets positifs de la migration sénégalaise au profit du développement socio-économique local et national. Les émigrés sénégalais sont alors envisagés comme des partenaires financiers de l'Etat en quelques sortes, pouvant apporter les ressources économiques nécessaires à la réalisation de projets essentiels pour la population, projets ou programmes qui relèvent normalement des devoirs de l'Etat (école, dispensaire, accès à l'eau,...). Selon une publication du MSENEX, « Les transferts de fonds des Sénégalais de l'Extérieur sont évalués en 2008 à 560 milliards. Une grande partie de ces fonds est utilisée dans la consommation courante des ménages et

dans l'immobilier. Ainsi, seuls 5% de ce montant sont investis dans des *activités productives*. » Par *activités productives* il faut ici comprendre des activités génératrices de revenus, des investissements qui favorisent l'économie du pays. Contrairement à la « consommation courante des ménages », qui correspond ni plus ni moins aux dépenses quotidiennes, assurant la survie des familles de migrants, mais qui ne présentent aucun intérêt pour l'économie sénégalaise.

C'est dans ce contexte qu'a été créé le FAISE, le 11 juin 2008. Le FAISE a pour vocation de financer des projets d'investissement de sénégalais de l'extérieur ou d'accompagner ces investissements dans leur mise en œuvre et réalisation. Il s'agit en réalité d'inciter les migrants à investir leur argent dans des investissements qui profitent au Sénégal, plutôt que de le « dilapider » dans l'immobilier et l'entretien de leur famille. Je ne détaillerai pas l'organisation de ce dispositif, qui n'a pas réellement d'intérêt pour mon propos. Il faut simplement savoir que le FAISE, sous la direction de la DAIP est actuellement le dispositif le plus important du Ministère.

Les bénéficiaires du FAISE sont soit des individus, sénégalais de l'extérieur, qui justifient d'un apport financier d'au minimum 20% de la somme demandée pour financer le projet et qui apportent la preuve de leur séjour à l'étranger. Soit, il s'agit de groupes d'individus, constitués en association de sénégalais de l'extérieur, qui ont un projet commun. Concrètement, la DAIP présélectionne des dossiers de projets à financer. Ils sont ensuite présentés à un comité de sélection qui vote le financement des projets sur la base de certains critères. Les secteurs d'activités éligibles au FAISE correspondent aux secteurs dans lesquels le pays a des besoins et manque d'activités. Il s'agit donc de « l'agriculture, de l'élevage, de l'activité de conditionnement et de transformation des produits locaux d'origine végétale animale ou halieutique, du tourisme, de l'industrie culturelle et de l'artisanat d'arts, de la confection textile ainsi que des TIC et Services ». Le commerce, le transport et l'immobilier étant clairement indiqués comme non-éligibles au Fonds.



Afin d'être financés, les promoteurs de projets doivent monter un dossier qui sera analysé par la DAIP dans un premier temps. Ce dossier doit comporter une requête de financement sous forme de lettre adressée au Ministre des SENEX, une « étude de faisabilité » du projet en 4 exemplaires ainsi qu'un justificatif de séjour à l'étranger. On constate que ce type de démarche n'est pas accessible à tous, sans accompagnement, compte tenu de la complexité du dossier.

Depuis la création du FAISE, 65 projets ont été financés jusqu'en 2011. Les projets sélectionnés bénéficient alors de prêts à hauteur de 15 millions de FCFA maximum sur 5 ans, qui sont complétés par les apports personnels des porteurs de projets. Ces prêts ont des taux d'intérêts de 6%. Depuis juin 2012, 36 nouveaux projets ont été financés à hauteur de 5 millions FCFA chacun. Néanmoins, il était initialement question d'une « assistance technique » apportée aux porteurs de projets, sous forme de formation et d'accompagnement individualisé par des experts. Cette assistance ne semble pas être mise en place actuellement, ce qui implique que, pour mener à bien leur projet, les sénégalais de l'étranger qui souhaitent investir doivent posséder une bonne connaissance du secteur d'activité de leur projet.

b) Les Bureaux d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des SENEX (BAOS) :

Ce dispositif récent intervient à la fois auprès de la diaspora et des migrants de retour au Sénégal. Il a pour but d'informer les publics concernés sur leurs droits ainsi que de les accueillir et de les accompagner dans leur retour, c'est-à-dire dans un processus de réinsertion socioprofessionnelle. Théoriquement, les actions du BAOS se tournent donc dans un premier temps vers les émigrés. Mais voici ce que nous dit le Conseiller Technique interrogé au sujet de ce programme :

« Le BAOS apporte un conseil technique, accueil, orientation, suivi. S'ils [les migrants] veulent investir, le BAOS les oriente vers les créneaux porteurs. Donc comme le BAOS doit travailler avec les 3 autres directions, le BAOS est central. Si un migrant sollicite le BAOS pour investir dans tel ou tel domaine, le BAOS sollicite la direction concernée. Nous faisons de l'accueil, de l'orientation et du suivi du sénégalais de l'étranger. »

Encore une fois, on identifie aisément l'intérêt porté à l'apport financier des émigrés et des migrants de retour dans ce dispositif. Mais qu'en est-il de l'accueil et de la prise en charge sanitaire et sociale notamment, annoncé dans les objectifs du MSENEX? Lorsqu'on détaille les objectifs du BAOS annoncés par le Ministère, c'est toujours l'aspect financier qui prime :

« Le Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi est chargé :

- de donner aux émigrés toutes les informations utiles relatives aux conditions de leur réinsertion et mettre à leur disposition toute documentation nécessaire à la réalisation de leurs projets.
- d'appliquer la politique de promotion, de mobilisation et de transfert de l'épargne des émigrés.
- d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'un cadre incitatif en vue d'une meilleure intégration des sénégalais de l'Étranger dans les divers secteurs de production.
- de faciliter le montage technique et financier des projets individuels ou collectifs présentés par les Emigrés.

A cet effet, le BAOS établira une relation permanente avec les Institutions publiques, privées, techniques et financières compétentes (Banques, Sociétés, Services administratifs, bureaux d'étude, bailleurs de fonds etc.)»⁴⁶

Seul le premier point évoque une sensibilisation et une information des émigrés concernant leur réinsertion. Or, de fait cet aspect n'est pas ou insuffisamment développé par le BAOS, puisque très peu de migrants connaissent ce dispositif. Lorsque je soulève l'intérêt pour l'apport financier des migrants, ce que reproche eux-mêmes les émigrés au gouvernement, mon enquête s'en défend :

⁴⁶ Source : <http://www.senex.gouv.sn/BAOS>

« C'est totalement faux ! [...] je vois qu'on essaye d'AIDER les sénégalais de l'extérieur, déjà ceux qui pensent au retour. Parce que, et vous le savez très bien, l'Europe est finie pour les migrants... Ils ont des problèmes, des taux de chômage tellement élevés qu'il y en a même qui pensent que c'est à cause des migrants qu'il n'y a pas de boulot. Nous aidons les sénégalais de l'extérieur à un retour productif, organisé. C'est à dire de ne pas rentrer au Sénégal les mains vides. [...] Ici on a ce sentiment, et c'est dommage, que dès que t'es à l'étranger, t'es opérationnel, alors que ça l'est pas. Donc en fait pour casser ce sentiment de frustration, on aide les gens à rentrer au Sénégal...investir dans l'agriculture, l'élevage, la pêche... au moins pour prendre en charge des dépenses quotidiennes et celles de la famille. Donc ça c'est aider les sénégalais de l'extérieur au retour. Nous apportons une assistance aux sénégalais de l'extérieur, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, parce que c'est des sénégalais, même en situation irrégulière on les traite dignement et humainement. »

Mais cette justification vient confirmer mon propos, puisqu'en aucun cas la préparation au retour en amont, l'assistance sanitaire et sociale au retour, la sensibilisation et la formation des migrants de retour n'est évoquée. De plus, lorsqu'il aborde la question de l'assistance aux sénégalais de l'extérieur en situation irrégulière, il expliquera plus loin dans l'entretien qu'il s'agit de rapatriement mais dans des conditions « dignes et humaines ».

Ainsi, pour en revenir aux programmes et projets du MSENEX, le problème ne réside pas uniquement dans leur démesure. Ils sont avant tout clairement orientés sur l'aspect financier qui est prioritaire, les aspects sociaux et sanitaires étant relégués au second plan. Cette politique pourrait en partie expliquer l'impopularité de ce Ministère auprès des migrants et d'une partie de la société civile.

3- Un Ministère aux compétences insuffisantes ?

Cette analyse du MSENEX mène à s'interroger quant à son utilité réelle dans la gestion des migrations. Ce Ministère a été présenté à sa création comme la solution à la problématique migratoire sénégalaise. Or, de fait la migration tout d'abord ne se résume pas aux sénégalais de l'extérieur et aux émigrés de retour. La problématique migratoire sénégalaise est bien plus vaste. De plus, c'est une problématique transversale qui ne peut pas être prise en charge par un seul et si petit Ministère. L'enquête du Ministère explique à juste titre les difficultés du MSENEX à ce sujet :

« Comme vous le savez, le domaine de la migration est transversal, il touche à de nombreux secteurs, à de nombreuses parties prenantes [...] Vous voyez, les actions un peu éparpillées, font qu'il est difficile de faire une bonne politique migratoire. Maintenant, comme on se regroupe quand on se voit à l'étranger, ce que je n'apprécie pas trop... pourquoi on se retrouve pas dans notre pays ? [...] C'est à dire tous les ministères en rapport à la migration : affaire étrangères, sénégalais de l'extérieur, emploi, jeunesse, l'intérieur... on essaye de temps à autre de se rencontrer dans des séminaires, ou dans un cadre, essayer de constituer un consensus... comme la dernière fois, mon intervention était axée sur la nécessité de s'établir en partenariats. »

Lorsqu'on observe de plus près la composition de l'équipe ministérielle, on remarque qu'il n'y a pas véritablement d'expert en migration. L'enquêté nous explique que lui-même « s'est formé sur le tas » au niveau des migrations, lui qui possède un Master en Langues et Affaires économiques internationales (Paris 3 Sorbonne Nouvelle), ce qui semble être le cas d'une majorité des fonctionnaires de ce Ministère.

Ce Ministère apparaît comme une entité peu crédible auprès d'autres Ministères, qui ont également des problématiques migratoires à gérer (Ministère de l'Intérieur, de l'Enseignement Supérieur, de la Famille, de l'Emploi...) et qui ont plus de poids et de reconnaissance au sein du gouvernement. On peut ici donner l'exemple de leur site internet, rarement accessible, qui n'a pas été mis à jour depuis l'élection du Président Macky Sall en avril 2012. De plus, le MSENEX est très dépendant financièrement et en matière de compétences, de grandes organisations internationales telles que l'OIM et le BIT. Et, c'est l'enquêtée de l'OIM qui l'affirme, le MSENEX n'est pas leur interlocuteur ou partenaire principal au Sénégal en matière de migration. L'OIM préfère parfois travailler directement avec les OSC plutôt que le MSENEX.

Le Ministère avait pourtant annoncé un projet, très attendu par une majorité d'acteurs de la migration, de recensement des sénégalais de l'extérieur. Ce projet était effectivement la première étape vers la mise en place d'une politique migratoire cohérente avec les réalités migratoires sénégalaises. Cet outil aurait permis de rendre compte des problématiques effectives des sénégalais de l'extérieur et ainsi, d'apporter des réponses en accord avec leurs besoins. Ce projet de recensement a déjà reçu un financement à hauteur de 100 millions de FCFA par le Fonds CEDEAO-Espagne et une phase test avait été réalisée au Mali et en Gambie. Mais à l'heure actuelle, le projet n'a pas davantage progressé, le MSENEX prétextant des difficultés d'organisation tant la diaspora sénégalaise est importante et que les modalités d'enquête sont difficiles à mettre en place. De plus, force est de constater que les migrants sont réticents face à cet acteur étatique et ne souhaite pas réellement participer à ce

dispositif de recensement, ne sachant pas comment seront utilisées leurs données personnelles. De manière générale, la diaspora sénégalaise et les migrants de retour sont plutôt frileux quand il s'agit d'être aidé ou accompagné par un acteur étatique. Compte tenu de la corruption présente dans le pays et de la défaillance de l'Etat dans de nombreuses régions sénégalaises, qui se retrouvent livrées à elles-mêmes, on comprend les craintes des migrants et de leurs familles face aux acteurs étatiques. C'est ce qui peut expliquer l'absence de succès des projets du MSENEX parmi les migrants sénégalais, qui généralement n'en ont même pas connaissance.

A mon sens ce Ministère des Sénégalais de l'Extérieur est finalement bien mal nommé. En effet, ses préoccupations et activités sont davantage tournées vers les investissements de la diaspora et des migrants de retour. Le journaliste Mbaye Diouf également Secrétaire de l'Assemblée des Sénégalais de l'Extérieur en France résume la situation de cette manière :

« La migration est devenue le principal moyen de mobilité sociale. L'école ne suffit plus [...] Penser que c'est la pauvreté qui migre c'est faux ! Migrer coûte cher ! Quand tu vas dans un quartier tu distingues tout de suite la famille qui a un migrant et celle qui n'en a pas [...] Des villages ont survécu uniquement grâce aux migrants [...] qui assurent les besoins vitaux du village, délaissé par l'Etat ».

Puis, il en vient à expliquer que le MSENEX est un leurre qui a été présenté à la diaspora sénégalaise dans le but d'atténuer leurs revendications. Mais ce Ministère est finalement inefficace puisque dix ans après sa création, les revendications des sénégalais de l'extérieur sont identiques. Il ajoute :

« Nos pays subissent les politiques migratoires de l'Europe, l'Accord de gestion concertée des flux migratoires est un leurre pour le Sénégal. Notre pays n'a pas de politique migratoire. [...] tout ce qu'ils savent c'est qu'il y a des gens là-bas qui envoient beaucoup de sous ici ! [...] Il faut avoir le courage de l'expliquer aux politiques français ! La politique de l'Etat est incohérente avec la réalité migratoire.

Mbaye Diouf reproche non seulement au gouvernement sénégalais de duper la diaspora sénégalaise avec ce Ministère mais également de se laisser manipuler par les gouvernements européens. L'ASE, dont il est le Secrétaire, a rédigé un document à l'intention du Président Macky Sall⁴⁷, dans lequel ils exposent leurs différentes problématiques en tant que sénégalais de l'extérieur et proposent des solutions pour y remédier. Cependant, à ma connaissance, le

⁴⁷ « Memorandum du cadre de concertation de la diaspora sénégalaise de France » (daté du 17 juin 2012).

Président n'a pas réagi à ces propositions et semble avoir quelque peu oublié ses engagements vis-à-vis de la diaspora.

Chapitre II

Les migrants, acteurs négligés des problématiques migratoires sénégalaises ?

Les migrants sont les principaux acteurs de la migration et ce sont sans doute les mieux à même de parler des problématiques migratoires, du parcours et des difficultés rencontrées. Ils ont donc, selon moi, un rôle à jouer dans l'élaboration d'une politique migratoire au Sénégal de par leurs expériences de la migration. Or, comme on a pu le constater dans le chapitre précédent, leurs revendications ne sont que partiellement écoutées par le gouvernement sénégalais. Dans cette partie il s'agira d'expliquer qui sont les migrants sénégalais aujourd'hui afin de rompre avec certaines idées reçues qui circulent. Il s'agira également de décrire quelques parcours de migrants qui témoignent des réalités migratoires sénégalaises, allant bien souvent à l'encontre des politiques de gestion des migrations. Enfin, je mettrai en avant les formes de mobilisation des migrants, qui révèlent les apports des migrants à l'Etat sénégalais et justifient la présence de ces acteurs dans l'élaboration d'une future politique migratoire.

A) Qui sont les migrants sénégalais aujourd'hui ?

1- Migrations sénégalaises vers l'Europe :

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de s'appuyer sur des travaux déjà réalisés concernant les spécificités des migrations sénégalaises actuelles. L'évolution des phénomènes migratoires sénégalais vers l'Europe est incontestable, demandant ainsi un travail d'enquête considérable afin de pouvoir établir le profil des migrants sénégalais aujourd'hui. C'est pourquoi je m'appuierai sur l'analyse du chercheur Ababaca Seydi DIENG qui a su faire émerger certaines grandes tendances et caractéristiques actuelles des phénomènes migratoires sénégalais⁴⁸.

⁴⁸ DIENG Seydi Ababaca, « Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise », *Asylon*, 2008

Les facteurs de la migration déterminent en quelques sortes les profils des migrants et sont donc essentiels lorsqu'on entreprend d'identifier les migrants sénégalais. Ababaca S. Dieng réfute à juste titre la thèse de la pauvreté qui migre. Il déclare que « Inégalités économiques et différence de richesses entre les pays ne suffisent pas à expliquer les migrations ». Bien d'autres raisons peuvent justifier des déplacements de populations tels que les facteurs environnementaux, climatiques, sanitaires, politiques,... mais l'idée de migration implique toujours une certitude de trouver de meilleures conditions de vie ailleurs. Et c'est sans aucun doute cette certitude qui pousse les candidats au départ sénégalais à se rendre en Europe, bien que les conditions de vie des migrants subsahariens se soient fortement dégradées depuis une décennie.

Alors que la situation socio-économique et financière du Sénégal demeure la principale motivation de quitter le pays, de plus en plus de candidats au départ voient dans le parcours migratoire une aventure. En effet, il n'est pas rare aujourd'hui de croiser un candidat au départ, cadre ou fonctionnaire, prêt à quitter une situation stable au Sénégal pour aller « tenter sa chance » en Europe. Cette vision de la migration en tant qu'aventure peut paraître décalée compte tenu de la situation économique de l'Europe. Ce qui nous amène à considérer l'importance de l'imaginaire dans le parcours migratoire. De nombreux sénégalais, bien qu'informés du contexte économique européen, continuent d'imaginer l'Europe comme un Eldorado accessible. Certains vont même jusqu'à affirmer que la crise économique qui affecte l'Europe est un complot médiatique dans le but de dissuader les migrants africains de s'y rendre. Ce déni vient renforcer le mythe, déjà bien entretenu par les émigrés qui reviennent au Sénégal pour les vacances, démontrant leur réussite, rarement effective, à travers la distribution de cadeaux.

Il existe un troisième facteur de migration, qu'Ababaca S. Dieng développe peu dans son analyse, qui concerne les étudiants. En effet, il existe au Sénégal un véritable phénomène de l'extraversion par l'éducation. C'est-à-dire que des études supérieures faites en Europe, et le plus souvent en France, assurent par la suite un poste mieux rémunéré au Sénégal et simultanément une ascension sociale considérable. Les jeunes sénégalais sont, depuis l'indépendance du Sénégal en 1960, de plus en plus nombreux chaque année à vouloir entreprendre des études supérieures. La migration vers l'Europe s'impose pour la plupart comme un rite de passage mais aussi comme un premier pas vers une autonomie financière. Contrairement à leurs aînés qui s'inscrivaient dans une vision plus holistique de la migration,

assurant, par l'envoi régulier d'argent, la survie de la famille restée au Sénégal, les étudiants sénégalais qui migrent aujourd'hui sont dans un processus plus individualiste. N'obtenant pas nécessairement de bourses pour subvenir à leurs besoins, ils travaillent à côté, réservant ce revenu à leurs dépenses quotidiennes. L'envoi d'argent est pour la plupart moins systématique, pratiques que de nombreuses familles sénégalaises ont du mal à comprendre, étant peu au fait des réalités des étudiants en Europe.

Ababaca Seydi Dieng présente quelques chiffres issus de l'enquête qu'il a réalisée⁴⁹, données d'autant plus intéressantes qu'elles sont rares comme je l'ai précédemment expliqué. Selon lui, les migrants sénégalais se répartissent ainsi : 88% d'hommes et 12% de femmes, âgés de 18 à 69 ans (moyenne de 36,6 et âge médian à 35 ans), plus de la moitié ont entre 26 et 40 ans. 96,4% sont musulmans et appartenant à des ethnies diverses. Globalement, une faible qualification professionnelle persiste (on compte seulement 4% qui sont étudiants). 89% utilisent l'avion comme moyen de transport pour migrer (contre 6,6% en pirogue). La destination première est l'Italie à 39,3% et la France à 21,4%, puis Espagne à 16,4%. On note que l'Afrique reçoit également 8,2% des migrants sénégalais. Le coût de la migration, pour 36% des migrants sénégalais est de moins de 500 000 Fr CFA (environ 750€), pour 26,4% plus de 2 millions de Fr CFA (plus de 3000€), ce qui confirme l'hypothèse qui est de dire que les migrants sénégalais ne sont pas les personnes les plus démunies d'un point de vue financier au Sénégal.

Ce que ne précisent pas ces chiffres, c'est le processus de féminisation des migrations sénégalaises. Ce phénomène, relativement récent, s'explique à travers l'évolution de la société sénégalaise qui envisage que la femme ne soit plus complètement dépendante de l'autorité masculine (du père, d'un frère, d'un oncle ou de son mari). En effet, les femmes sénégalaises sont désormais de plus en plus nombreuses à être instruites et à vouloir entreprendre des études supérieures, qui leur garantiraient une autonomie financière. Encore une fois, les femmes que j'ai pu rencontrer au Sénégal et qui occupent des postes à hautes responsabilités, avaient toutes effectué leurs études en France, en Suisse ou encore aux Etats-Unis. Ce bagage qu'est leur expérience de la migration, vient enrichir leur parcours et légitimer leur autorité, leur statut professionnel.

Ainsi, les particularités qui caractérisent les migrants sénégalais aujourd'hui ont considérablement évolué par rapport aux années 70. Toutefois, les candidats au départ doivent se confronter aux procédures d'obtention de titre de séjour pour se rendre en Europe,

⁴⁹ Enquête de terrain par questionnaire et entretiens (passation en 98-99 et 2005 à 2007) et données statistiques de la Banque de France et issues d'études sur les migrants sénégalais.

document de moins en moins attribué aux migrants subsahariens, comme nous allons le voir immédiatement.

2- Migration clandestine sénégalaise :

Le durcissement des politiques migratoires européennes du début du XXI^e siècle et les conditions de vie trop difficiles du pays de départ, accroissent le phénomène des migrations dites clandestines. Les chercheurs Cheikh Oumar Ba et Alfred Iniss Ndiaye, qui ont très largement étudié l'émigration clandestine sénégalaise, expliquent que c'est un « phénomène relativement ancien »⁵⁰. Cependant, il a été exacerbé par la fermeture des frontières occidentales et par la difficulté d'obtenir un titre de séjour.

Au Sénégal, l'émigration clandestine est loin d'être considérée comme une pratique répréhensible par la société sénégalaise. La figure du migrant « clandestin » est plutôt synonyme de « courageux », puisqu'il devra affronter de nombreuses difficultés, par la mer ou le désert, « pour atteindre des objectifs nobles », l'émigration clandestine est associée à un « choix valorisant ». De plus, la frontière entre légalité et illégalité est parfois très faible : dans les pays de transit, les migrants peuvent rentrer de manière légale mais dépasser la durée de séjour légale et basculer dans la clandestinité.

Les deux auteurs exposent les déterminants d'une migration clandestine au Sénégal. Les conditions de vie difficiles, notamment en zones rurales, l'absence de perspective d'emploi, les bas salaires, ... poussent les individus à partir. De plus, le « jeune chômeur » est de plus en plus mal vu et accepté par la société sénégalaise. Les rivalités entre les enfants des co-épouses ne sont pas indifférentes dans le choix de partir. Encore une fois « l'Imaginaire migratoire » que se créent les candidats au départ est évoqué comme motivation de quitter le pays. Le documentaire de Musa Dieng Kala⁵¹ expose relativement bien la vision qu'ont les jeunes sénégalais de l'Europe, ainsi que les difficultés à réunir les 1000€ nécessaires pour monter dans une pirogue à destination de l'Espagne.

Mais, ce que précisent Cheikh Oumar Ba et Alfred Iniss Ndiaye concernant la massification du phénomène, c'est qu'il y a un besoin européen auquel répond la migration clandestine, en tant que main d'œuvre non qualifiée bon marché, pour une grande partie d'entre elle. Ils

⁵⁰ Cheikh Oumar Ba et Alfred Iniss Ndiaye, « Emigration clandestine sénégalaise », *Asylon*, 2008

⁵¹ DIENG KALA Musa, *Dieu a-t-il quitté l'Afrique ?*, 2008

dénoncent l'ambiguïté des politiques migratoires espagnoles, qui compliquent l'accessibilité des visas et ferment les yeux sur le travail clandestin. Pratiques qu'on peut également dénoncer en France et en Italie. De plus, la migration clandestine sénégalaise fonctionne par un système de mieux en mieux organisant, rivalisant de stratégies et d'ingéniosité pour déjouer les contrôles mis en place. Au fil des années s'est développé un réseau puissant de passeurs, rendu possible par l'émergence des nouvelles technologies qui facilite les procédures. Tous ces facteurs contribuent à la massification de la clandestinité dans la migration qui se transforme en véritable business de la migration clandestine (activité très lucrative pour les passeurs mais également administration corrompue). Le voyage coûte en moyenne 400 000 FCFA. Toutefois, l'Espagne n'est pas un réel choix, c'est plus par opportunité. Les auteurs précisent que la migration clandestine profite à un réseau international de passeurs mais également aux sociétés de départ de manière indirecte, puisqu'une fois arrivés à destination, ces migrants enverront de l'argent qui viendra enrichir l'économie sénégalaise.

Un des paramètres moteurs de l'émigration clandestine sénégalaise c'est la famille. Le migrant clandestin sénégalais est en quelque sorte investi d'une mission, à savoir assurer la survie de la famille. Généralement, compte tenu des coûts d'une migration clandestine, toute la famille, voire le village entier, investit financièrement dans le départ du migrant en payant les frais du voyage, les passeurs,... Et tous ces « investisseurs » attendent un « retour sur investissement » lorsque le migrant aura atteint l'Europe. Cette pression familiale ou communautaire se retrouve systématiquement dans les récits des migrants clandestins, bien plus souvent que la prise en compte du risque, ce qui explique en partie pourquoi les candidats à l'émigration clandestine sont toujours aussi nombreux.

Mais, les migrations clandestines ne sont pas sans conséquence. Les deux auteurs écrivent que « la particularité de la migration clandestine c'est qu'elle est imprévisible ». En effet, que ce soit par l'itinéraire maritime ou terrestre, ces migrants ne sont jamais assurés d'arriver à destination. De plus, elles engendrent dans certaines régions très pourvoyeuses de candidats au départ, des dérégulations économiques et démographiques. Les migrants clandestins sénégalais étant encore majoritairement de jeunes hommes, certaines zones se retrouvent dépourvues de forces de travail et de main d'œuvre. Ces migrations ont également des conséquences psychologiques non négligeables pour les familles des disparus, qui développent des forts sentiments de culpabilité à les avoir poussés à partir. Le gouvernement d'Abdoulaye Wade a tenté de limiter ce phénomène avec la mise en place du plan REVA

notamment. Ce programme consistait à former les jeunes dans le domaine agricole, mais il n'a pas eu le succès escompté face à leur vision de « l'Europe Eldorado ».

B) Parcours migratoires : analyse d'entretien :

Contrairement à ce que j'imaginai, il n'a pas été simple d'obtenir des témoignages de migrants. Non pas parce que les personnes étaient réticentes à parler mais plutôt parce que mon terrain au Sénégal, à Dakar plus particulièrement, ne me donnait pas réellement accès à des sénégalais qui ont vécu en Europe et qui sont aujourd'hui de retour au Sénégal. Cette difficile accessibilité de ce public est assez révélatrice de la place de ces migrants en tant qu'acteurs dans l'espace des négociations des politiques migratoires sénégalaises.

Ainsi, je présenterai ici le parcours de trois migrants que j'ai rencontrés en France et au Sénégal, afin d'illustrer la diversité des parcours et des problématiques que rencontrent les migrants sénégalais aujourd'hui. L'objectif de cette entreprise est double : il s'agit tout d'abord de rétablir une certaine vérité à travers les parcours migratoires, déconstruisant ainsi des visions mythiques et erronées. Ces différents parcours viennent illustrer ce qui a été exposé dans la partie précédente. Mais il s'agit également de donner la parole à ces migrants sénégalais, qui ont rarement l'occasion de s'exprimer sur ce qu'ils vivent ou ont vécu en Europe.

1- B. DIA :

J'ai rencontré cet homme dans un foyer de travailleurs migrants (FTM) du 20^e arrondissement de Paris. Il a accepté de faire cet entretien enregistré. Cependant, compte tenu de la mauvaise qualité de l'enregistrement et de ses difficultés à s'exprimer en français, il était impossible de retranscrire l'entretien.

B., migrant sénégalais clandestin, est en France depuis 2 ans, hébergé au foyer dans la chambre d'un parent (« cousin »). Il vient du département de Bakel, de la région de Tambacounda. Il est Peul et est âgé de 32 ans. Avant d'arriver en France il a beaucoup voyagé en Afrique. Il vit grâce à un petit commerce de cartes téléphoniques et de cigarettes au foyer et, parfois, il a des « petits boulots » payés « au noir » sur les marchés, dans le bâtiment ou dans des restaurants. Pour l'instant il n'envisage pas retourner au Sénégal pour le moment. Il

lui a fallu beaucoup de temps pour accumuler suffisamment d'argent pour venir en France. Il déclare que, s'il avait su comment c'était ici (en France) il ne serait pas venu.

Les premières déclarations de l'enquêté viennent effectivement confirmer le processus d'idéalisation de l'Europe comme motivation de départ. B., après être allé au Mali et à Dakar sans grand succès financier et opportunités d'emploi, décide de se rendre en France, rejoindre de la famille. Il faut préciser que B. n'a pas fait d'études supérieures et n'a donc pas de compétences particulières à revendiquer par le biais de diplôme. Il est également intéressant de noter le processus de « désenchantement » qu'il exprime en disant que s'il avait su comment c'était en France il ne serait pas venu. Cette confidence fait bien état du fait de l'entretien, par ses proches vivants en Europe, de la vision d'Eldorado européen.

Arrivé avec un titre de séjour touristique, il est désormais un migrants sans-papier en France, ce qui complique ses démarches pour obtenir un logement, un emploi et pour faire toutes démarches administratives. Ce sont ces difficultés qu'explique très bien Mireille Cagnol dans un article consacré aux migrants des FTM⁵². La circulation migratoire et la clandestinité des migrants sur le territoire français compliquent l'accès au droit au logement. Les pratiques de sous-location des chambres ou d'ajout de lits pour des migrants non résident officiel du FTM sont monnaie courante dans les foyers. Ces situations précarisent davantage ces « non-déclarés » qui ne peuvent pas prétendre aux aides sociales (CAF ou FSH). De plus, les migrants sans-papiers risquent d'être expulsés en cas de contrôle du gestionnaire du FTM ou des policiers. Cette crainte et cette vie cachée était très bien décrite par B. lors de l'entretien. Cette situation nécessite de développer des stratégies de contournement comme la domiciliation administrative pour l'adresse ou l'emprunt de papier à un proche pour l'emploi, pratiques auxquelles à recours notre enquêté. Le gouvernement sénégalais est parfaitement informé des conditions de vie de ses concitoyens en France, mais jusqu'à présent aucune mesure n'a été prise par le Sénégal à ce niveau, laissant à l'Etat français l'entière gestion de cette problématique.

Dans le foyer et plus généralement dans son parcours migratoire, B. déclare ne pas avoir croisé de professionnel. Il connaît cependant les permanences de la Fasti (association voisine du foyer) mais ne s'y est jamais rendu. En réalité, il décrit une forte solidarité et les

⁵² CAGNOL Mireille, « Le travail dans un contexte de « double espace ». Le foyer de travailleurs migrants subsahariens », *Hommes et Migrations*

informations circulent au sein de la communauté sénégalaise. Il précise qu'il n'envoie pas d'argent à sa famille au Sénégal.

A travers ces déclarations, on comprend que ces migrants fonctionnent par réseau et système communautaire. Bien qu'il ait connaissance des structures pouvant l'aider dans ses démarches administrative ou d'obtention de papier, B. exprime une certaine réticence ou méfiance à l'égard des acteurs associatifs, compte tenu de son statut de migrant clandestin. J'ai également réalisé un entretien avec la coordinatrice de la Fasti Paris, qui reconnaît que l'équipe ne se rend que rarement au foyer pour expliquer son action. C'est aux migrants de faire la démarche d'aller à la Fasti. Elle m'explique qu'ils font régulièrement des campagnes d'informations auprès des résidents de foyers concernant leurs droits et les actions de la Fasti. Cependant, ses campagnes ont essentiellement des supports écrits (affiches, flyers,...) qui ne sont pas accessibles à tous les migrants. Cette première incohérence que j'ai pu constater au début de mon enquête de terrain en France, je l'ai retrouvé au Sénégal. Il y a de toute évidence un manque de communication entre les acteurs de la société civile et les migrants, qui limitent la portée des actions des uns et des autres.

De plus, concernant l'envoi d'argent, B. se présente comme une exception. En effet, s'il n'est pas rare de croiser des étudiants sénégalais qui n'envoient pas d'argent à leur famille faute de moyen mais aussi parce que, s'inscrivant dans un processus plus individualiste, leur voyage est synonyme de rupture avec la famille et certaines traditions, ce n'est pas le cas des migrants tels que B. . Notre enquêté n'a pour le moment pas suffisamment de revenus réguliers pour pouvoir envoyer de l'argent à sa famille. Il avoue même, être parfois dépendant financièrement d'un cousin qui réside au foyer. Cette situation le désole et le rend honteux : comme il l'explique il a dû économiser beaucoup d'argent pour se rendre en France et sa famille a également investi dans ce voyage. Aujourd'hui en France, il n'est toujours pas en mesure d'assumer les besoins quotidiens de sa famille, situation que ses proches restés au Sénégal ne comprennent pas.

Néanmoins, l'enquêté déclare, dans une seconde partie d'entretien qu'il fréquente une association villageoise sur Paris. Il explique que la première année de présence en France, il n'est pas nécessaire de cotiser car il faut le temps nécessaire d'accumuler un peu d'argent. Mais après, c'est en moyenne 50€ par an, toutefois la cotisation peut être flexible en fonction des moyens ou des aléas des membres. L'association en question existe depuis longtemps car ses parents eux aussi l'ont connu. Cette association a son siège à Bakel ainsi qu'une antenne à Dakar. Grâce aux cotisations de migrants, ils ont mené à bien plusieurs projets de grande envergure tels que la construction d'une école (qui est actuellement en train de se faire

agrandir), des travaux pour favoriser l'agriculture, l'achat de bétail et construction d'un barrage du marigot pour les cultures (ce qui a nécessité la venue d'un ingénieur français, qu'il a fallu rémunérer). Il existe également une association (fédération) qui regroupe tous les villages du département de Bakel.

Ce qui est ici mis en évidence par l'enquête c'est les liens qu'entretiennent les sénégalais de l'extérieur avec le Sénégal, leur village ou quartier d'origine. Cette forme d'engagement est un moyen d'œuvrer à distance pour l'amélioration des conditions de vie du village. A défaut de pouvoir assurer directement les besoins de sa famille par l'envoi d'argent, il se mobilise à travers l'action collective, bien plus solide et efficace dans la mise en place de projets, comme nous l'analyserons par la suite.

A travers ce premier témoignage, la rupture avec la vision d'une France prospère est immédiate. Lors de l'entretien, on pouvait sentir toute la détresse et la désillusion de B., qui avait le sentiment d'avoir été dupé, trompé par les migrants sénégalais eux-mêmes et abandonné par son propre pays, ne recevant aucun soutien, aucune aide du gouvernement sénégalais. Ce témoignage met également en évidence le décalage entre les réalités des sénégalais de l'extérieurs en France et les actions de la société civile à l'égard des migrants.

2- N. LO :

Ce second témoignage⁵³ est particulièrement intéressant du fait que l'enquêtée soit une femme. Son parcours illustre parfaitement les nouveaux processus migratoires analysés par Ababaca Seydi Dieng. Cette femme travaille dans le cadre du projet Carima pour Enda Diapol, en tant que point focal de Dakar et c'est à ce titre que je l'ai rencontré. Cependant avant d'accéder à ce poste, elle a eu un parcours migratoire difficile mais relativement courant chez les migrants sénégalais aujourd'hui. Voici ce qu'elle raconte :

« Donc j'ai étudié jusqu'à la Terminale, j'ai eu mon bac série A3 avec mention. J'ai fait deux ans de Droit. Bon après j'ai « cartouché », je suis allée faire une formation d'assistantat de Direction, j'ai fais une année. Puis, j'ai été à Enda pour faire un stage, au siège d'Enda. A cette époque, quand j'ai fini le stage, ils m'ont intégré. Voilà donc ma première expérience professionnelle était à Enda, de 1994 à 1999 en tant qu'assistante pour un projet qui s'appelle PPU Programme prospectives urbaines. Après, au bout de 5 ans de travail, on avait plus de financement. Donc le secrétaire exécutif m'a dit de voir ce que je voulais faire et il va m'appuyer. Je lui ai dis je vais continuer mes études en France alors il m'a aidé, c'est comme ça que je suis arrivée en Europe. Mais une fois arrivée en

⁵³

ANNEXE 3 : Entretien avec N. LO

France, j'ai été confronté à des difficultés parce que je n'avais pas fait une pré-inscription au préalable, donc je ne pouvais pas continuer à faire mes études là-bas. Il fallait que je retourne au Sénégal faire une pré-inscription pour pouvoir étudier là-bas. »

La première difficulté qu'elle évoque ici concerne les droits d'inscription des étudiants sénégalais dans des établissements français. En réalité, le problème ne se situe pas au niveau de l'inscription à l'université ou dans une école, mais de pré-inscription que doit valider Campus France, l'organisation française dépendante de l'OFII, qui gère les migrations étudiantes directement à l'étranger, en validant ou non les dossiers. L'enquêtée a vécu cette situation en 2000 mais la procédure de Campus France est actuellement identique. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le Directeur de Campus France à Dakar, Mr Miorcec. Il explique la procédure d'obtention d'un titre de séjour étudiant pour se rendre en France, procédure qui selon lui est très simple et commune à tous les pays. La première étape c'est l'inscription CEF (centre pour les études en France) sur PASTEL (nom du serveur). L'idée pour Campus France est de sélectionner les meilleurs étudiants pour la France (de préférence candidats pour un Master, plutôt dans les filières scientifiques). On note ici que dès la première étape de la procédure, tout est informatisé et se fait en ligne. Cette procédure n'est donc pas accessible à tous les jeunes sénégalais, compte tenu du réseau Internet insuffisamment développé dans certaines régions du Sénégal et des coupures de courant très fréquentes qui paralysent le pays. La seconde étape est donc d'obtenir une pré-inscription au niveau d'un établissement français, accordé par ce dernier. Toutefois Campus France « instruit les décisions » c'est-à-dire que l'agence fait part de son avis sur le candidat au vu de l'entretien (entretien d'une vingtaine de minutes pendant lequel le candidat doit fournir un dossier de candidature complet, expliquer son projet et ses motivations pour aller étudier en France) et se donne le droit de rejeter la pré-inscription accordée par l'établissement français. Mr Miorcec explique qu'en dernier lieu « c'est le consulat qui a le dernier mot ». La troisième étape, après l'obtention de la pré-inscription, c'est de justifier d'un diplôme (Baccalauréat ou licence) afin de faire la demande de visa. La dernière étape est enfin de prendre rendez-vous au consulat pour obtenir un visa. Campus France « accompagne » les candidats dans la préparation de ce rendez-vous (mais c'est aux candidats d'obtenir le rendez-vous eux-mêmes) en veillant à ce que le candidat présente un dossier pédagogique complet et la pré-inscription. Toutefois le consulat demande des attestations de logement sur place (en France) et de ressources minimum (615€ minimum par mois) ou un garant qui puisse attester de bonnes conditions d'hébergement et qui pourra prendre en charge financièrement l'étudiant (attestation de relevé bancaire).

Dans le cas de notre enquêtée, on a affaire à une femme qui a déjà fait des études au Sénégal, qui a eu un premier emploi qualifié et qui souhaite poursuivre et terminer ses études de Droit en France. La logique migratoire est très différente du premier enquêté et elle tente dès le départ d'emprunter les voies légales, en suivant la procédure de Campus France. Mais, faute de moyens, elle ne pourra pas retourner au Sénégal pour obtenir cette pré-inscription, qu'elle n'était pas assurée d'avoir. Elle poursuit son récit :

« Je voulais continuer mon Droit. Et comme ça posait des problèmes, surtout financièrement pour faire l'aller-retour, j'avais déjà des oncles qui étaient en Italie. Ils m'ont dit « bon au lieu de rester là à étudier, à étudier, viens travailler ici en Italie. Tu vas gagner de l'argent ». Je me suis dit pourquoi pas je vais gagner ma vie et c'est comme ça que je suis entrée en Italie. Voilà je fus migrante en Italie de 99 jusqu'en 2006. Voilà, bon lorsque je suis arrivée en Italie, j'ai beaucoup galéré. J'ai travaillé dans les usines, parce que bon pour obtenir un travail d'assistante il fallait décrocher aussi son permis de séjour. Vous savez comment ça se passe. Donc je ne pouvais pas décrocher mon permis de séjour, donc je travaillais au noir dans des usines, j'ai beaucoup travaillé dans des usines. C'est une expérience qui m'a beaucoup plu parce que ça m'a forgé, je ne m'y attendais pas dans ma vie mais c'est une expérience qui m'a beaucoup plu quand même. J'ai travaillé dans des usines jusqu'à 2002, après j'ai eu mon permis de séjour. Quand j'ai eu mon permis de séjour, je suis allée dans une structure qui encadre les migrants qui ont un certain niveau d'études et là-bas j'ai pu décrocher un travail de médiatrice culturelle dans les écoles. Médiatrice culturelle en fait il fallait faire le lien entre les enseignants et les enfants originaires de l'Afrique de l'Ouest, pas du Sénégal seulement, de l'Afrique de l'Ouest qui venaient d'arriver et qui ne maîtrisaient pas l'italien. »

A défaut de pouvoir obtenir sa pré-inscription, elle décide de se rendre en Italie rejoindre de la famille déjà installée là-bas. Elle se retrouve donc dans un premier temps dans la même situation que l'enquêté précédent, sans-papiers et dépendant de la communauté sénégalaise pour trouver du travail, se loger et se nourrir. Elle a cependant eu la chance d'obtenir un titre de séjour relativement rapidement (3 ans de présence en Italie) et de trouver un emploi qualifié qui correspondait davantage à ses compétences. Mais elle ne souhaite pas faire sa vie en Italie et décide de rentrer au Sénégal :

« Voilà donc je suis médiatrice culturelle en Italie, puis après en 2006, après un divorce avec mon mari, je me suis décidée de rentrer définitivement au Sénégal. Parce qu'à cette époque là j'avais un enfant qui était âgé à peine de 6 mois. Vous savez comment est l'Europe, je ne voulais pas galérer avec mon enfant. A ce moment là je me suis dit bon voilà mon enfant est primordial, je ne veux vraiment pas qu'il galère avec moi donc je préfère rentrer au Sénégal. Avec le peu

d'expérience que j'ai acquis et le peu d'études que j'ai eu, je peux trouver quelque chose. J'avais la ferme conviction qu'une fois rentrée ici je pourrai trouver quelque chose. Surtout que j'avais un atout, je maîtrisais la langue italienne et j'avais aussi acquis d'autres expériences. Et voilà je suis rentrée au Sénégal comme ça. Là je me suis débrouillée, après j'ai eu à travailler en tant qu'assistante avec des italiens dans le secteur du transport d'abord et après dans le secteur de l'immobilier. Dans le secteur de l'immobilier j'avais même décroché un CDI mais au fur et à mesure du temps, avec la crise des années 2008, 2009, 2010, ils n'ont pas pu continuer leur projet, donc j'ai quitté. Après je me suis dit je vais me lancer dans les affaires, je voulais réaliser un projet personnel, dans la transformation des céréales locales en farine. J'ai déjà établi le projet, j'ai fait les démarches administratives, je suis restée une année entière à travailler sur ce projet. J'ai élaboré le projet, tout a été fait. Mais, au finish, j'ai été confrontée à des difficultés de mise en œuvre du projet, dans la réalisation, la concrétisation du projet. J'ai vraiment été confrontée à de multiples difficultés parce que je ne connaissais pas beaucoup le secteur et j'avais besoin d'accompagnement, oui voilà c'est ça j'avais besoin d'un accompagnement. Parce que j'avais mes propres sous, j'avais déjà élaboré le projet mais l'accompagnement je ne l'avais pas. Finalement j'ai laissé le projet et j'ai ouvert un fast-food ! (rires) Vous voyez je touche à tout ! Le fast-food c'était ici, aux environs. »

N. fait ici état d'une réalité très faiblement prise en compte par le gouvernement sénégalais dans la problématique migratoire, à savoir le retour. De plus, l'enquêtée rentre d'Europe en tant que mère seule divorcée, statut plutôt mal accepté par la société sénégalaise. Elle déclare d'ailleurs, hors enregistrement, qu'elle ne s'attendait pas à ce que son retour dans son propre pays soit si difficile. Sa famille n'a été d'aucun soutien dans la mise en place de ses projets, tout comme le gouvernement.

« Et finalement, le monde de la migration m'intéressait beaucoup. A chaque fois que j'entendais parler de la migration, j'allais là-bas, m'informer. L'année dernière j'ai rencontré des migrants venus d'Espagne qui ont voulu créer une ONG. J'ai eu à collaborer avec eux et je leur ai suggéré de se rapprocher d'Enda. Parce que bon Enda c'est une institution internationale, fiable et tout. Je leur ai donc suggéré de se rapprocher d'Enda pour voir ce qu'ils peuvent faire et comment ils peuvent les aider quoi. Quand je suis arrivée ici, à Enda, comme je les connaissais déjà, ils m'ont parlé de leur projet Carima. Je leur ai dit que ça m'intéresse. Ils m'ont dit que je devais postuler quoi parce que comme c'est un appel à candidature, je devais déposer quoi. Je dépose et un beau jour Enda m'a appelée pour me dire que j'ai été sélectionnée pour être le point focal ici à Dakar. »

Aujourd'hui salariée d'Enda en tant que point focal de Dakar sur le projet Carima, elle est très investie dans sa mission et porte un regard critique et objectif sur le projet. Selon elle, de manière générale les migrants sont très peu écoutés par la société civile et le gouvernement. Les projets et programmes développés ne répondent donc pas vraiment aux besoins de ces derniers. Elle explique lors de l'entretien :

« Les migrants sont concernés, dans la migration. Ce sont ces gens là qui sont en mesure de parler des migrations. Mais bon, une personne qui vient là qui sait que les européens veulent chasser les africains chez eux, ils en profitent pour aller chercher des fonds et ils n'investissent pas ces fonds là où il faut, sincèrement. Il faut impliquer les migrants dans la recherche de solutions parce que ce sont ces gens là qui ont vécu la migration et ce sont ces gens là qui savent quoi faire pour résoudre les problèmes de la migration. Parce que nous, nous connaissons ce que c'est la migration, moi j'ai galéré en Italie Anaïs, j'ai souffert en Italie. Parce que quand j'ai quitté ici le Sénégal, en tant qu'assistante administrative, pour aller en Europe, qui aurait dit que j'allais me retrouver dans les usines ? je ne l'aurais jamais cru de ma vie ! Je travaillais de 8h à 6h ou 7h le soir, des fois il m'arrivait de travailler pendant la nuit. Vous voyez, c'est une expérience et c'est pour ça que je dis que cette expérience m'a beaucoup plu dans ma vie parce qu'elle m'a forgée. Et j'ai fait beaucoup de travaux dans les usines, j'ai fait de la soudure, j'ai travaillé dans les usines de tissage, dans des usines d'imprimerie, j'ai acquis beaucoup d'expérience. Sans compter le train de vie que l'on mène en Europe, et le coût de la vie. »

Cette femme a eu un parcours migratoire particulièrement riche et c'est ce qu'elle souhaite revendiquer : la migration est une expérience enrichissante qui confère aux migrants une certaine forme d'expertise des problématiques migratoires. Ce témoignage vient donc confirmer mon propos, il est indispensable d'inclure les migrants de retour et émigrés dans l'élaboration d'une politique migratoire propre au Sénégal. N. est un parfait exemple du réinvestissement de l'expérience migratoire en compétences professionnelles. Je mettrais cependant un bémol à ces déclarations : les migrants ne sont pas les seuls à pouvoir comprendre et parler de migration, mais ils sont des acteurs incontournables lorsqu'on s'attelle aux problématiques migratoires.

3- Y. MBENGUE :

Ce dernier témoignage est très différent des deux précédents, puisque la destination de l'enquête, après avoir rêvé d'Europe lui aussi, a été la Lybie. Mais, ce qui va nous intéresser

ici c'est la logique de départ et de retour, ainsi que son investissement dans l'association des sénégalais de l'extérieur de Lybie.

Y. Mbengue a quitté le Sénégal en 1986 faute de moyens pour poursuivre ses études. Il a d'abord souhaité se rendre en Europe, mais l'obtention d'un visa étant déjà trop difficile, il suit un frère en Lybie. Encore une fois, c'est ici l'absence de perspective d'emploi et les refus arbitraires d'attribution de visas pour l'Europe, qui poussent l'enquêté à se rendre en Lybie de manière illégale, en empruntant le chemin terrestre.

Il est resté 19 ans en Lybie. Il a gagné sa vie en effectuant des travaux dans un garage d'abord dans la ville de Sebbah puis à Tripoli. Lui-même sans-papier et scandalisé par les conditions de vie des migrants clandestins subsahariens en Lybie, pour qui les « rafles », les fuites, les violences policières et la confrontation aux autorités libyennes sont quotidiennes, il décide de créer avec d'autres sénégalais l'Association des Sénégalais de Lybie. Il explique son rôle dans cette association:

« On rencontrait les autorités lybiennes pour qu'on puisse discuter avec eux et qu'ils puissent nous aider. Finalement j'avais une certaine autorité, j'intervenais auprès des autorités parce que finalement j'étais devenu le président de l'association. Pendant la période de l'embargo, en 91, les avions ne circulaient plus, les voyages se faisaient par la voie terrestre et chaque jour il y avait rafle. Les gens qu'on arrêtait sur tout le territoire libyen, on les amenait à Sebbah. Il y avait un centre de détention, c'est là qu'ils regroupaient tous les africains. Ils attendaient d'en avoir un certain nombre pour pouvoir les expulser vers la frontière nigérienne. Ca c'était vraiment triste puisque c'était 10 camions qu'ils prenaient, ils les parquaient dedans. Comme seule substance c'était du pain et de l'eau. Ils faisaient une traversée de 6 jours dans le désert, à chaque fois il y avait des cas de décès. Il y a eu un accident, un camion qui est tombé, donc ça a fait du bruit. Nous, les africains qui étions là-bas, on s'est regroupé. Le seul consulat qu'il y avait c'était celui du Niger. On est allé le voir on a commencé à faire des démarches, pour savoir l'origine de l'accident, le nombre de blessés, les aider aussi à obtenir gain de cause. C'est comme ça aussi que j'ai eu de bonnes relations avec le consul du Niger, il m'a aidé après pour certains cas. Mais j'ai eu la chance, pendant ce temps j'ai eu la possibilité de faire sortir les sénégalais de prison avant qu'on les expulse vers le Niger. J'intervenais et souvent je les récupérais pour qu'ils retournent dans leur lieu de travail. La majorité des sénégalais qui venaient passent par le sud, donc par Sebbah. Ils arrivent soit malade, soit ils ont eu un accident, soit ils ont été harcelés par la police, soit ils ont perdu leurs papiers. Donc chaque jour j'étais sollicité, j'avais des cas. Finalement ça m'a fait une notoriété et la plupart je les aidais, je les hébergeais dans ma maison. Il y avait un grand responsable qui était à Tripoli qui travaillait pour les sénégalais. Il est venu me solliciter pour travailler à Tripoli. Donc après 8 ans à Sebbah, je suis allé à Tripoli, ils m'ont proposé de m'occuper de

l'association. C'est sur cette base que j'ai pu régler beaucoup de problèmes de sénégalais »

Dans le cadre de cette association, il a sollicité le Président Abdoulaye Wade afin que le gouvernement sénégalais se préoccupe des conditions de vie de ces concitoyens en Libye. Cependant ils n'ont pas obtenu beaucoup d'aide de l'Etat sénégalais et l'association a géré les problématiques de ces sénégalais de l'extérieur seul, en négociant avec les autorités libyennes pour sortir les sénégalais de centre de rétention, pour l'obtention de titre de séjour, l'accès aux soins, le rapatriement des corps au Sénégal en cas de décès. Cet engagement associatif lui aura permis d'obtenir un titre de séjour particulier, régularisant sa situation en Libye. Toutefois, le récit d'Y. Mbengue montre une fois de plus le désengagement de l'Etat sénégalais envers ces concitoyens de l'extérieur. Il montre également que la mobilisation par le biais de l'engagement associatif est un moyen efficace d'obtenir gain de cause et d'améliorer également les conditions de vie de la diaspora.

L'enquête finit par rentrer au Sénégal en 2005, profitant d'un voyage où il devait accompagner le corps d'un sénégalais décédé en Libye. Initialement, il raconte qu'il avait l'intention de retourner en Lybie, mais pour des raisons politiques (refus d'accorder un titre de séjour pour retourner en Libye) et familiales (pression de sa famille pour qu'il s'installe au Sénégal et se marie), il reste au Sénégal. L'expérience et la notoriété qu'il a acquise en Libye lui a permis de trouver des emplois. Mais il explique que son retour au Sénégal a été dur, professionnellement surtout. Il a commencé à faire des petits projets avec des petits prêts. Sa femme étant fonctionnaire, elle gagne suffisamment bien sa vie pour assumer les responsabilités financières du foyer. Il n'avait pas accumulé suffisamment d'argent en Lybie pour monter un vrai projet au Sénégal. Sa famille l'a beaucoup soutenu, le soutien moral est selon lui indispensable. Dès son retour au Sénégal, des rapatriés de Lybie sont allés le voir lui expliquant qu'ils ne parvenaient pas à se réinsérer dans la société sénégalaise. Ils créent avec lui une association des sénégalais de Lybie de retour. Puis ils ont eu l'idée de fédérer les associations de migrants de retour, ce qui est à l'origine de la FASER. Ils se sont rapprochés de Enda, ils ont signé un partenariat de 5 ans avec eux et de là est né le projet Carima.

Comme le témoignage de N. Lo, le retour au Sénégal est une problématique complètement en dehors des préoccupations étatiques. Pour Y. Mbengue, c'est grâce au soutien familial et par son investissement associatif que sa réinsertion socioprofessionnelle dans la société sénégalaise a été possible. Son récit met en évidence l'importance de la mobilisation

collective de la diaspora et des migrants de retour, initiatives encore trop souvent négligées par les autres acteurs de la migration au Sénégal.

C) Mobilisation des migrants sénégalais : associations de migrants au Sénégal et dans les pays d' « accueil ».

Comme nous avons pu le comprendre, la migration sénégalaise a toujours été motivée par un certain nombre de causes et de facteurs, qui ont pu évoluer dans le temps parallèlement à l'évolution de la société sénégalaise et au contexte international. Un des enjeux de la migration, et non des moindres, est d'assurer la famille voire le quartier ou le village entier au Sénégal. Comme on a pu le constater, certaines régions du Sénégal sont totalement délaissées par l'Etat qui n'y assure plus ses devoirs en matière d'accès à des biens et services (soins, éducation, eau courante, électricité,...) pourtant indispensables. C'est pourquoi, et ce dès les premiers mouvements migratoires sénégalais vers l'Europe au début des années 70, la diaspora sénégalaise s'est constituée en association ou en tontine afin de mener des actions collectives à destination du village ou du quartier d'origine. Par la suite, des associations de sénégalais de l'extérieur se sont également mobilisées pour que les droits de la diaspora soient respectés et que le gouvernement sénégalais se penche sur les conditions de vie de ses concitoyens, à l'étranger. Parce que les migrants sénégalais l'ont bien compris, ils sont indispensables à l'économie de leur pays et l'Etat compte sur leurs actions et leurs investissements dans de nombreux domaines, comme nous le verrons ici. Il est donc également légitime pour eux de faire entendre leurs revendications, d'être actifs dans la mise en place d'une politique migratoire et pas uniquement pourvoyeurs de fonds. Il s'agira ainsi d'analyser dans cette partie, comment s'organise la diaspora sénégalaise à travers la migration, quelles sont leurs mobilisations et revendications et enfin quel est le rôle des associations de migrants au Sénégal.

1- Comment s'organise la diaspora sénégalaise ?

Afin d'appréhender les dynamiques communautaires de la diaspora sénégalaise, il me semble important de procéder à un rappel historique qui permet de comprendre la naissance et l'évolution de ces pratiques, propre à la migration. Le chercheur Hamidou Dia a beaucoup travaillé les problématiques des migrants sénégalais et notamment sur les associations

diasporiques, dont il retrace l'histoire dans un article concernant les migrants originaire de la région du Fouta-Toro en France.⁵⁴

La migration issue de la région du Fouta est une des plus anciennes, vers l'Europe, datant des années 50. Dans les années 1970, il y a déjà une première évolution de cette migration, qui est désormais davantage une migration d'installation en France et de regroupement familial, évolution favorisée par les politiques migratoires françaises de l'époque. Dans les années 70, ces migrants sénégalais s'organisent en « caisses villageoises » c'est-à-dire que chaque membre de la caisse cotise et ces cotisations sont envoyées en grande partie au village d'origine et servent à mettre en place des projets. L'auteur explique que ce système de caisse est tenu avec une grande rigueur : si un des membres ne paye pas sa cotisation, il reçoit des avertissements et peut même être exclu de la caisse. Son « infraction » est relatée au village d'origine et il sera déshonoré lors de son retour au Sénégal, jusqu'à ce qu'il répare son erreur. Au milieu des années 80, la notion de développement émerge dans l'espace public et la diaspora sénégalaise installée en France s'en empare, troquant leur système de « caisse villageoise » pour des associations de loi 1901, demandant ainsi des subventions. Selon A. Dia, il y a un paradoxe entre les fondateurs des caisses, qui sont des migrants issus des zones rurales souvent illettrés, mais qui font fonctionner ce système pendant une vingtaine d'années et la relève citadine, instruite, qui ne parvient pas à faire fonctionner ces associations aujourd'hui.

Abdoul Hamet Ba, géographe de formation, va dans le sens d'Hamidou Dia en proposant une analyse centrée sur les notions de territorialité, de codéveloppement et de coopération décentralisée, qui reflète relativement bien ce que j'ai pu observer à la fois en France et au Sénégal⁵⁵. Il associe les migrants sénégalais à des « acteurs délocalisés ». Il explique que depuis les années 60 jusqu'à très récemment la diaspora sénégalaise s'organisait et agissait seule dans la mise en place de projet à destination des villages, quartiers, territoires d'origines. Désormais, ces migrants collaborent davantage avec les ONG locales ou du pays d'accueil ainsi qu'avec les collectivités territoriales. A. H. Ba revient sur l'importance pour les migrants de « faire territoire » en arrivant dans le pays d'accueil, c'est-à-dire trouver sa place dans la

⁵⁴ DIA Hamidou, « Villages multi-situés du Fouta-Toro en France : le défi de la transition entre générations de caissiers, lettrés et citadins », *Hommes et Migrations*, n°1286-1287, Juillet-Octobre 2010

⁵⁵ BA Abdoul Hamet, « Reconstitution territoriale et co-développement. L'exemple de la diaspora sénégalaise », *Les migrations subsahariennes, Hommes et Migrations*, n°1286-1287, juillet octobre 2010

société qui leur permette de reproduire un certain nombre de pratiques culturelles. C'est un processus qui peut être très long (plusieurs décennies) et se répercuter sur les enfants de ces migrants. La solidarité entre les migrants et l'attachement aux territoires d'origine semblent être particulièrement présent dans la diaspora sénégalaise. Les migrants sénégalais appartiennent donc à un double espace, une double territorialité et ont une forte propension à investir dans leur village d'origine à travers des projets individuels (maisons, besoins quotidiens,...) ou collectifs (construction de mosquée, dispensaire, école,...). L'émergence d'un mouvement associatif de plus en plus structuré a conduit ces associations de migrants à solliciter des financements auprès des collectivités locales françaises par exemple.

La notion de coopération décentralisée apparaît dans les années 80 et connaît un renforcement dans les années 90, notamment grâce à la loi cadre du 6 février 1992 qui régit la coopération entre les collectivités françaises et les collectivités territoriales étrangères. Il faut préciser également que la coopération décentralisée ne relève pas des Etats. De nombreux programmes de solidarité ont été élaborés entre la France et le Sénégal et on notera en 2009, la création du fond d'appui aux projets des émigrés, initiative mise en place par le PAISD⁵⁶ au Sénégal. Toutefois, la collaboration entre les migrants et les collectivités territoriales au Nord n'est pas systématique et les rencontres entre les migrants et les élus des conseils régionaux sont quasi-inexistantes. En réalité, les préjugés à l'égard des migrants sénégalais (peu qualifiés, illettrés,...) perdurent et pèsent sur les relations avec les institutions. Ils n'ont aucune reconnaissance de leurs compétences de la part des acteurs français et pas davantage de la part des élites sénégalaises. A. H. Ba déclare qu'il y a même une « très faible prise en compte de l'apport des migrants » au Nord comme au Sud, ce qui vient confirmer mon hypothèse : les migrants sont les acteurs délaissés et négligés dans la mise en place d'une politique migratoire sénégalaise. Pourtant, les migrants de retour au Sénégal jouent souvent un rôle important dans la vie politique du territoire et s'investissent, par le biais d'association par exemple comme c'est le cas de l'enquêté Y. Mbengue. Ils font généralement le lien entre les immigrés et les locaux, restés au Sénégal. Le géographe écrit « Ils [les migrants] tentent de (re)construire des territoires avec des outils nouveaux fabriqués à partir de savoir-faire local et préservés par ceux qui sont restés et du savoir-faire et des techniques acquis dans l'immigration ou proposés par des ONG et les collectivités territoriales occidentales ». Cependant, un grand décalage existe entre les projets de codéveloppement et les réalités de

⁵⁶ Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD). Ce programme a pour objectif d'accompagner et de soutenir techniquement et financièrement, les sénégalais en France qui souhaitent monter un projet au Sénégal.

terrain. Les financements sont assez limités. Mais les projets de migrants sénégalais participent pour beaucoup au développement et à la construction de territoire (région, village ou encore quartier).

2- Quelles formes de mobilisations pour quelles revendications ?

Nous avons pu constater que les migrants sénégalais sont particulièrement impliqués dans le développement local de leur territoire d'origine. Cette implication se traduit par différentes formes de mobilisation, comme nous allons le voir dès à présent, en fonction des revendications. Je m'appuierai ici principalement sur un entretien réalisé avec le Secrétaire de la Fédération des Associations des Sénégalais de l'Extérieur (ASE) en France. Cet exemple est édifiant car la Fédération des ASE représente le mouvement le plus important de sénégalais de l'extérieur de France. C'est donc une organisation qui possède un certain poids politique et de négociation à la fois avec les institutions françaises et l'Etat sénégalais, et est connue de la majorité de la diaspora sénégalaise en France, pour ces initiatives à destination des migrants et de leurs familles.

L'ASE a été créée en 2009, suite à une analyse de la diaspora sénégalaise : l'idée était de regrouper, de fédérer les associations de migrants sénégalaises. Le Conseil National regroupe 40 membres (de toute la France), mais il n'y a pas de Président. Toutefois, il y a des divergences internes qui desservent l'action de l'ASE donc activités un peu délaissées en ce moment. Les actions principales sont la plateforme ASE, la concertation de la diaspora sénégalaise de France ainsi que la création d'un dialogue avec le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (MSENEX). La Fédération ASE traite également de la question des droits sociaux des migrants (sécurité sociale, retraite, allocations,...). Cette organisation a pour volonté de changer la convention passée entre la France et le Sénégal, considérée comme vétuste (date des années 70). La Fédération ASE demande le cumul de la carte de résident et de la retraite minimum vieillesse. Des permanences sont organisées à l'Arbre à Palabres (dans le 19^e arrondissement de Paris), soutenues par la ville et l'Ile-de-France, afin d'accompagner les migrants âgés dans leurs démarches administratives. On retrouve ici la logique de coopération entre les migrants et les collectivités locales françaises. Une grosse mobilisation s'aménage autour de la question du vieillissement des migrants subsahariens. La question des allocations familiales pose problème. Une procédure a été engagée à la Halde pour discrimination aux origines. En effet,

alors que l'Etat malien a réussi à revenir sur la convention passée avec la France dans les années 70 et désormais obsolète, le Sénégal n'a toujours pas débattu de la question avec la France.

Actuellement les projets de la Fédération sont la création d'université d'agriculture au Sénégal qui permettrait aux sénégalais jeunes d'être formés et d'acquérir une expertise dans un domaine où le pays a de réels besoins. Par ailleurs, la Fédération a pour objectif de créer la Maison du Sénégal en France. Toutefois, la création d'un tel établissement soulève la question de la représentativité et la visibilité de la diaspora sénégalaise. La diaspora sénégalaise doit désigner ses représentants, et affirmer une certaine volonté de transparence démocratique. Et, enfin le grand problème que dénonce l'enquête et auquel il tente de remédier par le biais de la Fédération, c'est la migration étudiante sénégalaise vers la France et les conditions d'accueil en France. Alors que, le projet migratoire pour les étudiants est souvent capital, il note une ambiguïté du statut étudiant (vocation à rester en France) conjugué avec le manque d'attractivité du pays d'origine.

A l'élection de Macky Sall la diaspora sénégalaise a entrevu un espoir de voir leur situation s'améliorer. Dans ce contexte, la Fédération des ASE a rédigé un document, le Memorandum du cadre de concertation de la diaspora sénégalaise de France (daté du 17 juin 2012). Ce document est à l'intention du Président Macky Sall, rédigé par les sénégalais de la diaspora en France et traite de leurs conditions de vie en France et des liens qu'ils entretiennent avec le Sénégal. Ce document propose des solutions pour améliorer les conditions des sénégalais de l'extérieur, compte tenu de leurs apports financiers et de leurs investissements au Sénégal.

La première revendication concerne les droits sociaux des migrants qui vivent en France. Il s'agit de renégocier les conventions bilatérales réglementant l'accès, limité, des migrants sénégalais à la sécurité sociale. Ils souhaiteraient que les conditions de résidence soient retirées de ces textes, surtout pour le cas des migrants retraités. Il faudrait également selon eux revoir la situation des épouses qui sont encore plus pénalisées au niveau des retraites. La diaspora sénégalaise souhaiterait que ses droits soient alignés sur ceux des migrants tunisiens, marocains ou encore algériens de France. Ils proposent pour ce faire de fusionner la carte de résident avec la carte de retraite, que les droits et allocations soient versés aux familles restées au Sénégal en cas de décès du migrant. Pour cela il est nécessaire de renforcer le partenariat entre la CNAV et l'IPRES et il est indispensable d'associer la diaspora aux renégociations des conventions.

Concernant la libre circulation et la liberté de travailler, la Fédération ASE demande également la renégociation de l'accord de gestion concertée des flux migratoires. Ils écrivent

à ce sujet dans le Mémorandum la phrase suivante « *absence chronique de politique migratoire de notre Etat, qui lui fait systématiquement subir celle des autres, en l'occurrence celle de l'UE* ». ⁵⁷ Selon eux, leur pays ne cesse de signer des accords qui lèsent les migrants sénégalais. Le Sénégal se doit de protéger ses ressortissants quel que soit leur statut dans le monde. La Fédération propose donc de revoir l'accord de « cogestion concertée » des flux migratoires ainsi que les procédures d'expulsion qu'il implique. Il faudrait également envisager une assistance totale des migrants sans-papiers.

Enfin, concernant la situation des étudiants, ils dénoncent le fait que seulement la moitié des étudiants sénégalais qui viennent étudier en France obtiennent une bourse, de 373€ par mois, qu'ils ne perçoivent qu'à la fin de l'année. Cette situation engendre nécessairement une grande précarité financière. Au niveau du statut, le titre de séjour est à renouveler tous les ans, procédure très contraignante et extrêmement conditionnée. De plus, le statut étudiant ne permet pas de travailler plus de 20h/semaine et plus de 3 mois temps plein (ce qui pose des problèmes pour les stages notamment). Quant à l'accès au logement, les étudiants sénégalais n'ont pas de garant et les coûts des loyers sont très élevés dans le secteur privé, ce qui engendre souvent des pratiques de sous-location, renforçant la précarité de leur situation. La Fédération ASE propose donc de mettre en place une commission permanente de coordination des étudiants sénégalais de France, qui accueillerait et accompagnerait les étudiants dans leurs démarches. Ils proposent également la création d'un « kit d'accueil » avec des adresses, contacts, ... en France. Il faudrait par ailleurs favoriser l'obtention de bourses en négociant des partenariats avec les banques (caution de solidarité, prêt étudiant), faciliter l'accès aux petits jobs, baisser les tarifs des billets d'avion par exemple.

Ce sont donc certaines des revendications et des solutions qui ont été présentées au Président Macky Sall en juin 2012. Dans le Mémorandum, d'autres problématiques étaient abordées notamment celle des flux financiers des migrants vers le Sénégal et la création de la Maison du Sénégal. Aujourd'hui, la diaspora sénégalaise ne constate pas réellement d'amélioration de ses conditions de vie en France. Cependant, on note qu'un accord a été passé entre la France et le Sénégal en février 2013, concernant le tarif des billets d'avion, qui a été revu à la baisse. On remarque à travers ces initiatives une véritable volonté de la diaspora d'instaurer un dialogue avec le gouvernement sénégalais et d'alerter sur les problématiques migratoires récurrentes, mais toujours pas considérées.

⁵⁷ Extrait du Mémorandum du cadre de concertation de la diaspora sénégalaise de France (17 juin 2012)

3- Association de migrants au Sénégal :

Pour conclure ce chapitre sur les migrants, il me semble important de parler des mobilisations, de type associatif, des migrants sénégalais ou de leur famille au Sénégal. Je présenterai ici différents cas de figure puisqu'il s'agit soit d'associations qui sont le relais des sénégalais de l'extérieur c'est-à-dire que ce sont des associations de la diaspora qui ont des antennes au Sénégal, soit des associations de migrants de retour au Sénégal, soit des associations de familles de migrants disparus comme l'a très bien analysé Emmanuelle Bouilly pour le cas de l'association des femmes de Thiaroye-sur-Mer, qui possède aujourd'hui une certaine popularité. Mais, quelle que soit la forme de mobilisation, les associations concernant la migration au Sénégal illustrent les liens que la diaspora sénégalaise entretient avec le pays et traduisent d'une volonté d'agir, s'inscrivant dans un processus *d'empowerment*.

Lors d'un entretien avec un jeune sénégalais faisant ses études en France, il m'explique qu'il n'a pas les moyens d'envoyer de l'argent à sa famille de manière régulière, mais qu'il est membre d'une association⁵⁸ à Paris. Cette association agit au profit de la ville de Diawara dans la région de Tambacounda et existe depuis 1960. On retrouve donc ici les processus anciens de mobilisation de la diaspora sénégalaise que je décrivais précédemment. Cette association a pour projet pilote l'assainissement du fleuve. Aujourd'hui il y a une volonté de développer les énergies solaires (four, parabole,...) à Diawara, zone rurale. Forte d'une expérience de plus de 50 ans, cette association s'organise en plusieurs antennes. L'enquêté m'explique qu'il y a des bureaux à Paris et dans d'autres villes de France, mais surtout une antenne à Dakar. L'utilité d'avoir des bureaux dans la capitale sénégalaise est de pouvoir s'assurer du bon fonctionnement des projets et que les investissements des membres de l'association soient bien reversés au projet. En réalité, il y a donc à Dakar, des personnes venues de Diawara, qui font le lien entre la diaspora et la ville d'origine. Ce système est plutôt courant, l'enquêté B. Dia me le décrivait aussi lors de l'entretien. Ces antennes à Dakar permettent non seulement d'avoir un suivi mais également de bénéficier d'infrastructures et de ressources techniques (électricité, internet, téléphone...) nécessaires au bon fonctionnement de la réalisation de projets et qui ne sont pas toujours accessibles dans la région d'origine. Ce fonctionnement leur permet de développer notamment des outils de

⁵⁸ Association COREDIA de Diawara : www.diawara.org/ et <https://fr-fr.facebook.com/JeunesDeDiawara>

communication via internet et les réseaux sociaux, leur assurant une certaine visibilité et des partenariats transnationaux.

La seconde forme de mobilisation sénégalaise concerne les migrants de retour, volontaires comme Y. Mbengue, ou de retour forcé, qui s'organisent en association. Compte tenu de l'absence de prise en charge de la problématique du retour dans le parcours migratoire au Sénégal, ces migrants décident bien souvent de faire communauté, partageant ainsi leurs expériences et menant des actions collectives locales. C'est ce qu'explique Nina Marx dans son article sur l'organisation des migrants rapatriés au Sénégal⁵⁹. Avec l'aide d'ONG locales, ces migrants de retour mettent en place des initiatives de réinsertion professionnelles en tentant d'accéder à des formations et des missions de plaidoyer pour sensibiliser aux problématiques migratoires. Ces initiatives viennent apporter une réponse à l'absence de structure de réinsertion socioprofessionnelle de ces migrants. Elle écrit :

« Tout d'abord, un accueil immédiat des migrants refoulés doit selon eux être organisé pour parer à l'absence de mesures prises par le gouvernement. Puisque dans certaines familles les jeunes refoulés sont considérés comme des « enfants de la malédiction », un travail d'accueil et d'écoute est indispensable. Si un migrant qui s'est donné les moyens de partir revient malgré lui, il est nécessairement affecté au plan psychologique. Un processus d'accompagnement doit être installé à la fois au niveau du migrant et de sa famille, depuis son atterrissage à l'aéroport jusqu'à son retour au village. Une équipe d'orientation doit s'installer à la descente de l'avion. Le migrant doit réaliser qu'il n'est pas responsable de son échec et qu'il n'a par là même pas à en avoir honte. Cette antenne d'écoute pourrait être en lien avec les localités d'origine. En effet, dans le village d'origine, les parents et amis doivent être préparés pour l'accueillir et accepter la situation. »

Tout le processus décrit dans ce passage est exactement celui qui devrait être mis en place par le MSENEX à travers le programme de BAOS ou encore par ENDA dans le projet Carima comme nous le verrons par la suite. Toutefois, à travers la description de Nina Marx, on comprend que ce genre de mobilisation de migrants rapatriés se développe très vite et que de nombreuses associations similaires voient le jour. La multitude d'actions du même type ne jouerait-elle pas en défaveur des migrants ? Une seule association ne serait-elle pas davantage efficace en matière de visibilité et d'actions ? Elle explique justement que certaines petites

⁵⁹ MARX Nina, « Réseaux locaux, nœuds de solidarité et jeunes associations : comment s'organisent les migrants rapatriés face à ce retour forcé ? », *Asylon*, 2008

associations d'une même zone se sont regroupées afin d'avoir plus de poids et d'obtenir des subventions. Encore une fois, on remarque ici que ces associations locales assument les responsabilités de l'Etat et créent des interactions avec des acteurs intergouvernementaux, comme l'expliquait l'enquêtée de l'OIM. L'Etat sénégalais, inactif dans ce domaine, est contourné par les acteurs locaux que sont les migrants de retour et les OIG ou ONG. Bien que ces initiatives de migrants de retour soient de petites ampleurs et encore relativement fragiles, elles témoignent ici encore d'une volonté des migrants d'être acteur dans le processus de mise en place d'une politique migratoire sénégalaise solide.

Enfin, la dernière forme de mobilisation sur laquelle je voudrais revenir est très récente et encore rare : il s'agit des mobilisations des sénégalais contre l'émigration clandestine. La doctorante Emmanuelle Bouilly a travaillé sur ce sujet et plus précisément sur le collectif de femmes de Thiaroye-sur-Mer⁶⁰, banlieue de Dakar de laquelle embarquent de nombreux migrants clandestins. Ce genre d'initiative est encore marginal au Sénégal compte tenu de l'opinion publique, plutôt favorable à l'émigration clandestine, cependant elle est révélatrice d'un changement des mentalités à ce sujet. Ce collectif de femmes est majoritairement constitué de mères et d'épouses de migrants disparus en mer. Elles ont choisi de se mobiliser pour lutter contre l'émigration clandestine en témoignant de la dangerosité de cette aventure et en entreprenant des missions de plaidoyer auprès des candidats au départ et de leurs familles, qui ne mesurent pas toujours les risques d'un tel voyage. Ce collectif a été très médiatisé en 2006 grâce à des reportages mais surtout par la visite de Ségolène Royal, venue féliciter cette initiative. D'autres associations locales ont récemment décidé de prendre position contre l'émigration clandestine, à défaut de mesure gouvernementale, et de faire des missions de prévention. Mais le message est difficile à faire passer, la vision mythique de l'Eldorado européen étant encore trop présent dans l'imaginaire sénégalais.

Les migrants sénégalais, et dans certains cas leurs familles, sont de véritables *acteurs* de la migration, pas uniquement en raison de l'expérience migratoire vécue mais pour les mobilisations collectives qu'ils construisent dans le parcours migratoire, afin de lutter pour leurs droits. Ce processus d'*empowerment* des migrants sénégalais qui se traduit par de nombreuses initiatives, qui font le lien entre le Sénégal et la diaspora, légitime la place des migrants sénégalais en tant qu'acteur dans la négociation d'une politique publique sénégalaise

⁶⁰ BOUILLY Emmanuelle, "La couverture médiatique du Collectif pour la lutte contre l'immigration clandestine de Thiaroye-sur-Mer (Dakar- Sénégal). Une mise en abîme du discours produit au « Nord » sur le « Sud »", *REVUE Asylon(s)*, N°3, mars 2008, Migrations et Sénégal

concernant la migration. Leurs expériences et l'expertise acquise à travers la migration, sont autant de compétences qui leur sont propres. Associées aux compétences de la société civile et des acteurs gouvernementaux, elles pourraient faire évoluer le débat sénégalais des migrations. Mais, nous avons constaté que la collaboration avec les acteurs étatiques était moindre. Qu'en est-il réellement de celle avec la société civile sénégalaise ? C'est un des points que nous aborderons dans le chapitre suivant.

Chapitre III

La société civile sénégalaise. Son rôle dans la politique migratoire du Sénégal

La société civile sénégalaise telle que je la présente, englobe un grand nombre d'acteurs, de nature diverse. Leur point commun est avant tout de ne pas être des acteurs gouvernementaux. A la fois secteur associatif, médias, universitaires,... les enjeux de la société civile sénégalaise sur les problématiques migratoires sont multiples. Mais, tous les acteurs de la société civile sénégalaise agissent-ils de concert sur la question migratoire ? Quelles sont concrètement les initiatives prises par cet acteur ? La société civile est importante dans cette problématique car actuellement le principal levier pour contrer des politiques migratoires répressives au Sénégal. Il apparaît donc nécessaire qu'elle mène des actions collectives et cohérentes, faisant l'unanimité auprès des acteurs qui la compose. Nous tenterons donc dans ce chapitre d'identifier les différents acteurs de la société civile sénégalaise, de comprendre leurs engagements dans la problématique migratoire ainsi que leur coopération avec d'autres acteurs comme les migrants et les acteurs étatiques.

A) Milieu associatif : l'exemple d'Enda Diapol et du projet CARIMA :

Le secteur associatif sénégalais portant sur les migrations n'est pas si vaste dès lors qu'on exclut les associations de migrants. Il devient relativement aisé d'identifier tous ces acteurs, qui se désignent généralement eux-mêmes comme des partenaires, s'inscrivant ainsi dans un même réseau. C'est ce que j'ai pu observer en étant stagiaire à Enda Diapol, OSC sénégalaise dont un des axes s'intitule « migration et développement ».

Je me suis d'abord intéressée à Enda à travers Enda Europe et l'axe « Migration », puis j'ai pris connaissance du projet Carima. Cette initiative, tant par son objet - migration de retour et réinsertion socioprofessionnelle - que par son originalité, m'a immédiatement intéressée puisqu'elle m'est apparue comme une véritable réponse à une problématique migratoire encore trop peu considérée qu'est le retour. Les activités de cette organisation s'annonçaient particulièrement enrichissantes pour ma problématique et c'est donc tout naturellement que j'ai fait une demande de stage sur ce projet, qui m'a été accordée.

L'objectif de cette expérience était double : il s'agissait officiellement, dans le cadre du stage, de montrer que le parcours migratoire influence les projets socioprofessionnels des migrants de retour au Sénégal, mais également, que les politiques migratoires sénégalaises et françaises (européennes) ont un impact voire conditionnent le retour des migrants et le secteur professionnel de la migration. La migration devrait être davantage considérée comme une richesse, un atout, vision que les politiques migratoires semblent encore avoir du mal à intégrer compte tenu de la gestion encore compliquée de la problématique du retour des migrants. C'est en ce sens que je me suis ainsi engagée, dans le cadre de ce stage, à produire une analyse sociologique du projet Carima, qui a fait l'objet d'un compte rendu exposé à mon responsable de stage et le Secrétaire exécutif d'Enda Diapol. Officieusement, ce stage me permettait d'analyser le fonctionnement d'une OSC sénégalaise dans le domaine des migrations ainsi que d'accéder à des données et des enquêtés, inaccessibles dans d'autres circonstances.

Née au début des années 70, Enda est une Organisation internationale non-gouvernementale qui débute avec Enda Tiers-Monde dont le siège est au Sénégal. Les objectifs de cette organisation étant de « servir les peuples du Sud »⁶¹ dans différents domaines : économique, agricole, environnement, éducation, genre, mobilité, jeunesse, santé, climat,... Depuis, de nombreuses « sous directions » ont émergé en Afrique de l'Ouest, en Afrique du Nord mais également en Europe avec Enda Europe.

Enda Diapol (Dialogue et Politique)⁶² est basé à Dakar et est caractérisé par la méthode de recherche-action entreprise dans les projets. Les principales activités d'Enda Diapol sont la réalisation d'études et de recherches, l'organisation d'ateliers de formation, de sensibilisation et d'informations, développement d'une expertise dans de nombreux domaines, mise en place de médiation et plaidoyer, animation de réseau et développement de partenariat africain et européen. Parmi les programmes d'Enda Diapol, on trouve le programme DIADEM (Diaspora, Droits Humains, Développement et Migration) qui est consacré aux migrations internationales. Les missions de DIADEM sont tout d'abord de créer davantage de cohérence entre les politiques publiques concernant les migrations internationales et la réalité migratoire. Pour ce faire, l'enjeu est avant tout de mobiliser les communautés de la diaspora et les acteurs de la « société civile » sur les questions migratoires (Droits des migrants, conditions de migration, retour en migration,...). De plus, DIADEM tente de construire des partenariats avec les Etats et les organisations non-gouvernementales.

⁶¹ www.endadiapol.org

⁶² idem

Plus particulièrement, concernant la problématique du retour dans le parcours migratoire, des Centres de Ressources pour la Réinsertion des Migrants Sénégalais de Retour ont récemment été mis en place (inauguration en juin 2012). C'est un projet porté initialement sur 12 mois dans trois régions du Sénégal. Il s'agit de favoriser l'insertion ou la réinsertion socioprofessionnelle des migrants de retour au Sénégal par un accompagnement dans la mise en place de leur projet. Dans le cadre de ce projet pilote, il y a une volonté de diffuser les bonnes pratiques et ainsi de construire des Centres d'Accueil et d'Accompagnement pour la Réinsertion et l'Insertion des Migrants Africains (CARIMA) dans le reste du pays. Cette initiative semble être inédite au Sénégal, où la « société civile » est très peu dispersée sur les questions migratoires. Il n'y a pas d'équivalent de l'AME⁶³ par exemple au Sénégal, alors que le pays est très fortement concerné par les migrations. Le programme CARIMA n'a pas encore été évalué compte tenu de sa récente mise en place. On note toutefois le soutien de nombreux partenaires (étatiques et non-étatique), cette initiative pourrait être un exemple de projet répondant en partie aux attentes des migrants et correspondant de ce fait aux réalités migratoires sénégalaises. Nous verrons qu'en réalité ce programme est encore loin de répondre aux revendications énoncées par la diaspora et les migrants de retour.

1- Le projet CARIMA (Centre d'accueil et d'accompagnement pour la réinsertion et l'insertion des migrants africains) :

Le projet d'ouverture de Centres d'accueil et d'accompagnement pour la réinsertion et l'insertion des migrants africains (CARIMA) découle de réflexions approfondies sur la problématique du retour dans le parcours migratoire, par le biais de l'étude MAFE⁶⁴ notamment et le rapport d'étude « Migration et retour en Afrique de l'Ouest. Les cas du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal » coordonnée par Enda Diapol et le BIT.

Le lancement de ce projet s'inscrit dans un contexte social particulier au Sénégal. En effet, on constate une augmentation des flux migratoires transnationaux et des formes de retour.

⁶³ L'AME, Association des Maliens Expulsés, est située au Mali, à Bamako et a été créée en 1996 en réaction aux expulsions massives, pratiquées par l'Europe et plus particulièrement par la France, de migrants maliens. Cette association offre une prise en charge médicale, psychologique (groupe de parole et entretiens individuels) et matérielle (logement, nourriture et liquidité pour 3 jours) dès l'arrivée à l'aéroport ainsi qu'un suivi social lors du retour du migrant dans sa famille. L'AME est également fortement mobilisée dans la lutte pour les droits des migrants et dénonce régulièrement les pays qui bafouent ces droits.

⁶⁴ Enquête MAFE (Migration Afrique Europe) encadrée par l'INED, avec la participation de l'IPDSR/UCAD, des associations de ressortissants sénégalais ainsi qu'ENDA Tiers-Monde pour le Sénégal. L'enquête a porté sur quatre pays : Sénégal, France, Italie et Espagne.

Actuellement, la gestion des migrations est insuffisante au niveau des collectivités locales, alors que parallèlement ce sont les premières à bénéficier des investissements des migrants au niveau local. Ainsi, le raisonnement d'Enda a été le suivant : une prise en charge du retour dans les politiques publiques favoriserait, selon l'organisation, l'articulation de « migration » et « développement » dans le pays d'origine. De plus, toujours selon Enda, il est nécessaire que les pays de départ et d'accueil s'engagent à gérer les migrations de retour.

Le projet CARIMA vient donc répondre à un certain nombre de besoins. En effet, les raisons professionnelles sont la deuxième cause de retour des migrants au Sénégal, mais ces migrants manquent d'informations et d'accompagnement à leur retour. On note également l'absence de structure liée à cette problématique mais d'un autre côté il y a une multiplicité des acteurs étatiques et ANE dans la gestion du phénomène migratoire, toutefois il n'y a aucune cohérence entre ces acteurs. Ainsi, les CARIMA sont censés répondre à ces besoins avec l'idée forte selon laquelle « les retours des travailleurs migrants aux pays d'origine pourraient constituer un important levier pour contribuer au développement local ».

Plus précisément, les CARIMA devraient être des espaces d'accueil, d'orientation, d'aide à la réinsertion ou à l'insertion professionnelle pour tous ceux qui reviennent ou souhaitent le faire (migrants qualifiés ou non, réfugiés, expulsés). Enda Diapol souhaite implanter des CARIMA dans les toutes zones d'émigration irrégulière au Sénégal à savoir les façades maritimes et les zones frontalières.

Les CARIMA ont pour vocation initiale d'être à la fois des lieux d'assistance sanitaire pour les migrants rapatriés, des lieux d'écoute et de soutien psychologique pour les migrants de retour involontaire, des lieux d'hébergement temporaire, mais aussi d'informations (sur les Droits de l'Homme et des migrants) et de sensibilisation, de formation et d'appui technique à l'insertion et la réinsertion professionnelle. C'est un projet ambitieux et qui a pour objectif de prendre une ampleur nationale. Toutefois, le projet se cantonne actuellement à la phase pilote, que je décrirai ci-après. Je préciserai ici que le projet CARIMA a été inauguré officiellement en Juin 2012 et a donc actuellement un an d'existence.

L'objectif général de la phase pilote du projet CARIMA est le suivant : l'insertion socioprofessionnelle des migrants de retour. Pour ce faire, des CARIMA ont été installés dans les trois régions identifiées, Louga, Ziguinchor et Dakar. Il s'agit également de renforcer les capacités des migrants à travers la formation et l'accompagnement, ainsi que d'apporter un appui au projet et d'assurer une protection sociale des migrants. Enfin, il s'agira aussi de mettre à disposition des migrants toutes les informations utiles pour l'emploi, l'auto-emploi et la réinsertion socioéconomique au Sénégal.

Les activités de cette phase pilote sont multiples, mais pas autant diversifiées qu'elles auraient dû l'être si on se réfère au document explicatif de la phase pilote. En effet, si on fait le bilan des activités effectives, il y a eu des sessions de formation d'une journée pour chaque migrant dans les trois régions concernées par le projet, à la suite desquelles les dossiers de candidature au projet ont été remplis. Par ailleurs, les trois points focaux (personnes référentes du projet CARIMA) ont été installés dans les conseils régionaux des trois régions. En ce qui concerne l'information et la sensibilisation des migrants, il n'y a pas réellement d'action structurée. Au niveau du soutien financier apporté aux migrants, la procédure est en cours mais il semblerait, au moment où j'écris, que les migrants porteurs de projets n'aient pas encore perçu l'argent des crédits qui leur ont été octroyé, pour des raisons diverses que j'expliquerai par la suite. Enfin, une assurance sociale et de santé était évoquée dans le projet initial, or à ma connaissance, les porteurs de projet n'en bénéficient pas.

a) Public cible :

Venons-en désormais à la question des bénéficiaires de ce projet. Qui est réellement le public cible ? Au cours de mon stage, j'ai réalisé qu'il y avait à ce niveau un véritable « glissement sémantique » puisqu'il semblerait que le public initialement ciblé pour ce projet ne soit pas exactement celui qui bénéficie du projet dans les faits.

Tout d'abord, dans la présentation du projet on parle de « migrant de retour », les CARIMA étant implantés au Sénégal, il s'agit donc de sénégalais émigrés de retour au Sénégal. Cependant, l'acronyme CARIMA désigne les « Migrants Africains ». On note ainsi une première contradiction dans la terminologie utilisée. Toutefois, il s'agit ici d'un souci sémantique, qui n'est pas réellement le problème majeur que j'ai pu constater.

A la lecture de la présentation du projet CARIMA dans son intégralité ainsi que de la phase pilote, l'expression « migrant de retour » désigne un sénégalais qui a émigré et qui est de retour, pour différentes raisons (volontaire, expulsé,...) au Sénégal. Dans le cadre du projet CARIMA, notamment dans la phase pilote, « migrant de retour » sous entend également « retour définitif » ou du moins pour une longue durée puisqu'il s'agit pour la personne de s'insérer ou se réinsérer professionnellement dans la société et par conséquent d'investir par le biais de son projet professionnel. Concrètement, en lisant les dossiers de migrants porteurs de projets professionnels (je parle ici uniquement de ceux de Dakar) on constate premièrement qu'il y a très peu d'information sur le parcours migratoire de la personne. En effet, seule la photocopie d'une carte consulaire est exigée dans le dossier, renseignant ainsi uniquement sur le pays de migration et la date d'entrée. Cependant, lorsqu'il y a davantage d'informations

dans la description de la personne, on remarque que pour la majorité, ces « migrants de retour » sont rentrés au Sénégal il y a dix ou quinze ans parfois. Peut-on encore parler de « migrant de retour » lorsqu'une personne est de retour depuis une dizaine d'années ? Les personnes bénéficiaires du projet CARIMA devraient être dans des situations « d'urgence » de réinsertion socioprofessionnelle. Une personne rentrée depuis 10 ans est nécessairement dans une situation moins précaire du point de vue de sa réinsertion dans la société qu'une personne arrivée depuis une semaine. Et, à travers les entretiens et discussions qu'Ouma El Bakali et moi-même avons pu mener avec ces migrants porteurs de projet de Dakar, nous constatons que ces personnes ont déjà une, voire plusieurs activités génératrices de revenus. Je préciserai cependant que ces activités n'empêchent pas ces personnes d'être dans une certaine précarité financière, mais il est indéniable qu'elles ne font pas partie du public initialement ciblé par le projet CARIMA. Il faudrait donc redéfinir cette notion dans le projet.

On note également que les « migrants » porteurs de projet de Dakar sont tous (à une ou deux exceptions près) membres de la FASER (Fédération des associations des sénégalais de l'extérieur). Alors une autre question, peut être plus sensible se pose ici : comment s'est opérée la sélection des dossiers pour le projet ? Il s'avère que le rôle de la FASER est ambiguë, puisque cette structure propose à la fois des migrants porteurs de projets comme potentiels bénéficiaires du programme mais elle fait également partie du comité de sélection des dossiers retenus pour le projet. La FASER est bel et bien juge et parti dans ce projet et le fait que la quasi-totalité des dossiers dakarois soient ceux des membres de la FASER en dit long sur l'implication de cette organisation dans le projet CARIMA. Malheureusement, cette position « ambiguë » de la FASER a des conséquences sur le projet puisque, de fait, les migrants non membres de cette structure ont moins de chance de se voir octroyer un microcrédit dans le cadre du projet CARIMA. Cette analyse critique peut paraître sévère néanmoins il me semble indispensable de pointer ce dysfonctionnement et ces pratiques qui entravent la bonne évolution du projet CARIMA et qu'on retrouve dans d'autres projets.

b) Financements :

En ce qui concerne les financements du projet CARIMA, le bailleur de fonds est unique. Il s'agit du fond CEDEAO Espagne « Migration et Développement », c'est-à-dire que le gouvernement espagnol donne un certain budget à la CEDEAO qui a la charge de le redistribuer aux structures bénéficiaires de ce fonds. Ces structures sont au nombre de six : AFARD, AFAO, CONEMUND, USE, AMLD et ENDA. Nous avons réalisé des entretiens avec ces ONG (excepté l'AFAO) et elles sont toutes unanimes quand il s'agit du Fonds

CEDEAO Espagne. En effet, la CEDEAO a pris beaucoup de temps pour distribuer le second versement du fonds, ce qui a retardé voire arrêté la plupart des projets financés par ce fonds pendant plusieurs mois. Par conséquent, la CEDEAO est en partie responsable de la stagnation du projet CARIMA, qui n'a pas évolué d'octobre 2012 à février 2013. Cependant, le projet CARIMA est également responsable puisqu'à l'évidence un seul bailleur sur un projet d'une telle envergure n'est pas suffisant.

c) Partenaires :

Les partenariats sont indispensables pour le projet CARIMA. Dès la phase pilote, de nombreux partenariats, institutionnels et associatifs, ont été créés. Parmi ces partenaires on compte, de manière effective, les Conseils Régionaux des trois régions concernées, qui offrent un appui technique au projet en mettant à disposition un local pour chaque point focal et participent à l'animation des CARIMA (ils sont présents lors des réunions concernant le projet et sont associés aux activités du projet). Le CMS (Crédit Mutuel du Sénégal) est sans aucun doute actuellement le partenaire le plus important du projet, avec lequel une convention de partenariat a été signée, posant ainsi un cadre clair à ce partenariat. Le CMS s'engage à octroyer des microcrédits à des taux de 4% aux migrants porteurs de projets. En échange, Enda Diapol doit verser un fonds de garantie, qui doit couvrir les prêts non-remboursés. Enfin, un partenariat a également été conclu avec la FASER, sur lequel je reviendrai en deuxième partie. Toutefois, on peut d'ores et déjà affirmer que ce partenariat est inégal. Pour finir sur les partenaires, la plaquette de présentation du projet indique que la République du Sénégal (Ministères et Directions Techniques), le bureau technique de la coopération espagnole (CAECID) ainsi que la fondation CEPAIM (espagnole) sont partenaires du projet. Pour ma part, je n'ai pas eu l'occasion lors de mon stage d'observer un quelconque partenariat avec ces derniers acteurs. Je ne pourrai donc pas ici en présenter la nature.

2- Questionnements et recommandations à l'issue du stage :

Mon expérience de stage de deux mois sur le projet CARIMA d'Enda Diapol m'aura permis de comprendre et d'observer un projet de développement. Suite à cette observation et compte tenu de ma mission de stage qui était d'élaborer une analyse sociologique du projet, je me suis permis de formuler quelques questionnements qui persistent encore ainsi que des

recommandations, dont j'ai fait part à mon responsable de stage et au Secrétaire exécutif d'Enda Diapol.

a) Dynamique d'équipe :

J'ai été particulièrement surprise de constater, durant ma présence à Enda Diapol, qu'il n'y a aucune réunion d'équipe au sein du pôle Enda Diapol. Par conséquent, je serai bien incapable d'expliquer les autres projets de Diapol. Il me semble indispensable d'organiser des réunions d'équipe régulières (mensuelles par exemple) à Diapol afin de faire le point sur l'avancement de tous les projets, de confronter les points de vue, les avis et conseils venant de personnes extérieures aux projets. En effet, il n'est plus nécessaire de prouver l'apport d'un regard extérieur, neuf, davantage objectif sur un projet. Ces réunions me semblent d'autant plus importantes que chaque projet de Diapol est porté par une ou deux personnes maximum, d'où la nécessité du *brainstorming*. Si on prend l'exemple du CARIMA, on note que Monsieur Mbengue, coordinateur du projet, est en réalité le seul à travailler sur ce projet au sein d'Enda Diapol. Je pose alors ici la question, comment peut-on mener un tel projet à bien seul, sans l'appui réflexif de sa propre structure ? Enfin, ces réunions viendraient également palier à un problème prégnant sur Enda Diapol qui n'est autre que l'absence de communication. J'ai été très rapidement frappée par cet aspect, non seulement au sein du projet CARIMA, mais plus largement à Enda Diapol. Des réunions d'équipe montreraient une certaine volonté de *transparence* sur les activités de chaque projet (organisation d'événements, déplacements, dépenses,...).

b) Phase pilote : pourquoi le choix de développer l'axe financier ?

Après ces deux mois de stage, une question majeure persiste : pourquoi avoir privilégié l'axe financier dans la phase pilote ? En effet, cette décision m'apparaît encore illogique aujourd'hui. A la lecture de la présentation du projet CARIMA dans son intégralité, il semble évident que l'axe à développer d'urgence et dans l'immédiat est celui qui concerne l'aspect sanitaire et sociale. Si on se réfère encore une fois au processus du *retour* dans le parcours migratoire, le public à prendre en charge d'urgence est celui qui comprend les réfugiés et expulsés. L'urgence pour ces migrants est une prise en charge sanitaire (médicale, soins,...), psychologique puisqu'il n'est plus nécessaire de revenir sur le choc psychologique que peut provoquer un retour contraint (cf : mon article sur la notion de retour dans le parcours migratoire), puis un accompagnement social d'urgence (logement notamment) et la réinsertion dans la société. La réinsertion professionnelle arrive, à mon sens, après tous ces

aspects urgents. Je ne comprends donc pas pourquoi c'est l'axe qui a été développé dans la phase pilote.

De plus, j'ai pu constater que développer l'axe financier en premier lieu biaise le projet CARIMA. En effet, cet axe de réinsertion professionnelle qui consiste à octroyer des prêts aux migrants porteurs de projet attire un certain public et un certain nombre de partenaires, tel que la FASER, intéressé par l'aspect financier. Attention, loin de moi l'idée de généraliser ce comportement à tous les partenaires et les bénéficiaires du projet. Je ne doute pas de la bonne foi d'une partie des acteurs (publics et partenaires) associés ce projet. Cependant, je pense qu'en ayant développé l'axe sanitaire d'urgence et social, les acteurs auraient assurément été autres et peut-être moins intéressés. De plus, ça aurait justement permis d'approfondir la question des financements et des bailleurs afin qu'une fois annoncé, l'axe réinsertion professionnelle via un appui financier soit effectif immédiatement (puisque je précise encore que les migrants n'ont toujours pas accès à leurs prêts actuellement).

Il est intéressant de noter ici qu'Enda Diapol, à travers le projet Carima, suit les mêmes logiques que les actions mises en place par le MSENEX à travers les BAOS. Or, en élaborant le projet Carima, Enda Diapol dénonçait justement les processus ministériels, qui excluaient en réalité la prise en charge sanitaire et sociale des migrants de retour. Le projet Carima devait palier à cette absence, mais finalement la renforce en reproduisant le même schéma que le gouvernement.

c) Qu'est ce qu'un *partenariat* ?

Le projet CARIMA multiplie les partenariats. Cette logique a encore été réaffirmée lors de l'atelier d'évaluation de mi-parcours le 7 mars, en abordant la nécessité de renforcer les partenariats et de les élargir. Il est indéniable que les partenariats sont essentiels sur un tel projet, surtout au vue de ses ambitions. Cependant la multiplication des partenaires n'est pas nécessaire, il faudrait davantage en privilégier la qualité. Actuellement, comme je l'expliquais ci-dessus, certains partenariats ne semblent pas effectifs : on constate aucune action commune ou « entraide » entre le projet CARIMA et ces partenaires. Ainsi, je me demande quel sens peut-on donner à ces partenariats ? Un partenariat implique et engage les deux parties à des actions communes et une aide réciproque sur des projets et actions. C'est ce qu'on constate à travers la convention de partenariat avec le CMS ou encore avec les Conseils régionaux.

Toutefois, lorsqu'on regarde le partenariat avec la FASER unilatéral. La FASER est actuellement la principale bénéficiaire du projet CARIMA (encore une fois je parle ici du cas de Dakar, que j'ai pu observer), leur bureau étant même hébergé par Enda Diapol. Mais, quel

est l'apport de la FASER au projet CARIMA ? Malgré l'omniprésence de la FASER dans le projet CARIMA, je suis, au bout de deux mois d'observation, bien incapable de répondre à cette question.

d) « Migrants » porteurs de projets :

Je souhaite ici revenir sur les bénéficiaires du projet à savoir les migrants porteurs de projet professionnel. J'ai pu constater, comme je l'ai expliqué ci-dessus, que les dossiers des migrants sélectionnés pour le projet CARIMA n'ont pas été rédigés par les migrants eux-mêmes. Du ce fait, la question suivante se pose : comment impliquer davantage les migrants dans leur propre projet ? Je pense que cette implication est nécessaire et commence dès l'élaboration du projet et sa rédaction. En effet, comment une personne peut-elle être motivée et s'investir dans une entreprise qui lui a été imposé ? Il y a ici un problème dont est en partie responsable la CEDEAO qui a fixé des secteurs d'activités éligibles au projet CARIMA. Toutefois, la CEDEAO n'a pas en charge la rédaction des dossiers, qui est celle d'Enda Diapol. Je pense donc qu'il y a, au sein d'Enda Diapol, une réflexion à mener sur comment impliquer davantage les migrants porteurs de projets dans leur propre projet, ce qui serait également bénéfique pour le projet CARIMA car garantirait d'une certaine manière le remboursement des prêts.

e) Formations :

Je souhaiterais revenir brièvement sur les formations. A travers nos entretiens, la question de la formation à la fois des migrants et des points focaux a été soulevée à plusieurs reprises. Il en est ressorti qu'une seule journée de formation pour les porteurs de projet était insuffisante, d'autant plus que la majorité des bénéficiaires de cette formation n'ont jamais eu à gérer une entreprise. Un suivi par le biais de réunion et d'une formation continue pendant toute la mise en œuvre de leur projet à plusieurs fois été suggéré. Cela favoriserait en effet la réalisation des projets professionnels de ces personnes en limitant aussi un phénomène de renoncement, faute de formation et de connaissances suffisantes dans la gestion d'une entreprise et le secteur d'activité.

En ce qui concerne les points focaux, une formation notamment sur l'accompagnement des migrants aurait sans doute été utile. Le suivi et l'accompagnement de personnes nécessitent des compétences professionnelles particulières qui ne s'improvisent pas. Afin de pouvoir réaliser au mieux leur mission, les points focaux eux aussi devraient bénéficier d'une formation.

f) Financements :

Je conclurai cette partie avec la question des financements. Le Fonds CEDEAO Espagne est certes un bailleur important mais il est insuffisant au vue des ambitions du projet CARIMA. Il est plus que nécessaire de trouver d'autres bailleurs de fonds, comme l'ont d'ailleurs fait les autres structures bénéficiaires du fonds CEDEAO Espagne. Je pense qu'il faudrait solliciter les autres pays « d'accueil » de migrants tels que l'Italie et la France, voire directement viser le FED (Fonds Européen au Développement) puisque c'est une problématique qui concerne à la fois le Sénégal que les pays de destination des migrants. Comme le précisent plusieurs enquêtés durant les entretiens « Les européens n'attendent que ça de se débarrasser des migrants africains ! », d'où l'intérêt de se tourner vers les pays européens pour obtenir des financements. Je tiens à préciser que la recherche de nouveaux bailleurs pourrait tout à fait être une mission pour un(e) futur(e) stagiaire, qui serait d'une grande utilité pour le projet CARIMA.

Je souhaitais revenir en derniers lieux sur les financements car cela a de lourdes conséquences sur le projet. En effet, le fait qu'il y ait un bailleur unique joue sur les sommes des crédits alloués aux migrants porteurs de projets. Ces crédits sont en moyenne de 300 000 FCFA par projet. Bien qu'ils s'agissent de microcrédits, cette somme reste particulièrement dérisoire pour monter une entreprise, sans aucun apport personnel. En comparaison, le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur a mis en place le programme BAOS qui finance également des projets de migrants de retours, à hauteur de 5 000 000 FCFA par projet (somme que notre enquêté du Ministère trouve pourtant insuffisante). Certes ils ne financent qu'une trentaine de projets par an, mais ces derniers aboutissent. J'ai bien conscience que les moyens du Ministère sont bien plus élevés que ceux du projet CARIMA, mais cette comparaison a pour but de mettre en évidence encore une fois la nécessité de trouver d'autres bailleurs de fonds pour le projet.

En conclusion, je ferai mon propre bilan de stage au regard des termes de la convention signée entre Enda Diapol et moi-même. J'ai moi-même pris l'initiative de ce stage, jugeant que cette expérience professionnelle serait bénéfique pour moi et qu'elle serait également un cadre pour mon travail de recherche.

En ce qui concerne les objectifs de stage initialement énoncés, ils n'ont été que partiellement remplis. En effet, j'ai pu analyser et évaluer les projets professionnels des migrants de retour, comme je l'ai décrits dans ce rapport. Toutefois, dans la mesure où le projet a été

considérablement ralenti et qu'aucun projet n'a encore vu le jour, un travail d'analyse concret sur l'ensemble du projet a été impossible. Ce stage aurait dû m'apporter une « meilleure connaissance de l'impact des politiques migratoires sur le secteur professionnel de la migration » ainsi qu'une « meilleure appréhension des liens entre parcours migratoire et insertion/réinsertion des migrants de retour dans le pays d'origine »⁶⁵. Qu'en est-il réellement ? Effectivement, je suis désormais plus apte à comprendre et à expliquer les rôles des acteurs de la migration (étatiques, privés, société civile et migrants eux-mêmes) et du développement dans la société sénégalaise. Cependant je ne pense pas avoir développé de nouvelles compétences professionnelles.

Ce stage restera néanmoins une expérience positive et intéressante d'un point de vue sociologique, m'ayant permis de rencontrer un certain nombre d'acteurs et de collecter de nombreuses données de qualité pour ma recherche. Je remercie donc Enda Diapol et plus particulièrement Mamadou Mbengue pour l'organisation. J'espère par la suite pouvoir être associée à l'évolution du projet CARIMA à travers la publication (sur le site internet) des travaux que j'ai pu réaliser, conjointement avec Ouma El Bakali, dans le cadre de ce stage (article et rapport d'activité).

3- Les partenaires : une politique identique pour des résultats identiques ?

Compte tenu de la définition relativement large qu'Enda Diapol donne au terme de partenariat, le projet Carima bénéficie de nombreux partenaires associatifs, techniques et institutionnels. En revanche, comme je l'ai déjà évoqué, le projet n'a qu'un seul partenaire financier : le fonds CEDEAO-Espagne. Ne souhaitant pas généraliser la situation du projet Carima à toutes les OSC sénégalaises, il me semble important de se tourner vers les partenaires associatifs du projet, ceux dont les activités et les politiques sont proches de celles d'Enda Diapol en matière de problématiques migratoires, afin de comprendre si les « dysfonctionnements » observés sont propres à Enda Diapol ou davantage étendus sur l'ensemble des OSC sénégalaises.

Parmi les six bénéficiaires du Fonds CEDEAO- Espagne « migration et développement », seul le projet de CONEMUND (association espagnole) portant sur la promotion de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil, se distingue des cinq autres plus ou moins similaires. Avec Ouma El Bakali, nous avons pu réaliser des entretiens avec ces associations

⁶⁵ Ce sont les termes de la convention

(à l'exception de l'AFAO). Il est important de préciser qu'initialement, les questions migratoires ne sont un axe fondamental pour aucune des associations bénéficiaires du fonds, excepté peut-être l'AMLD. Ce qui signifie qu'à leur création, la migration ne faisait pas partie des domaines d'actions de ces structures.

Prenons tout d'abord le cas de l'USE. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec la Responsable de cette association qui existe depuis les années 50, voici sa description des activités de la structure :

« Nous sommes une ONG de développement donc nous intervenons à Dakar, ici. C'est le centre, ici nous faisons dispensaire ophtalmologique, donc ça tout le monde connaît. Maintenant, il y a la formation professionnelle des jeunes. Nous formons sur la filière santé, sur la filière électricité bâtiment. Il y a aussi les activités socio-éducatives, vous avez vu le terrain de basket. Donc vous avez plusieurs groupes qui jouent au basket et on a même des jeunes qui jouent en championnat et autre mais ce n'est pas nous qui gérons. Nous notre vocation c'est de former, les jeunes se sont constitués en équipes pour jouer aux championnats nationaux. Donc nous on a mis en place une association qui s'appelle ASSC Bopp, c'est une association sportive, c'est pour un peu gérer le côté technique mais nous ne maîtrisons pas c'est trop compliqué les championnats, les coupes et autres, ça c'est leur association. Nous on leur a délégué le pouvoir pour gérer un peu cet aspect là. Ensuite on a un relais culturel, généralement c'est les mercredis qu'on fait les activités, donc ça c'est notre secteur éducation formation. Donc au fil du temps, ce secteur a été créé depuis 1968, maintenant pour le dispensaire ophtalmologie c'est depuis 1955. On est spécialisé en ophtalmologie. C'est en moyenne 100 personnes tous les jours au dispensaire et c'est des jeunes qui viennent pour la formation ou pour le basket, il y a toutes les catégories, du mini-basket jusqu'aux séniors. C'est environ 400 jeunes qui gravitent autour du centre. Et là nous avons le programme « Europe », c'est le programme intégré de... il y a les gens de Saint-Louis, Matam, nous intervenons aussi dans la région de... vers Kaolack, c'est au centre du pays. Ensuite on vient juste de démarrer un peu dans le sud, dans la région de Casamance, donc là c'est les activités de développement communautaire, toutes les activités d'agriculture, d'élevage. »

Cette description ne présente aucune activité relative aux migrations. Puis elle ajoute plus tard dans l'entretien, lorsqu'on l'interroge sur le projet qui leur a permis d'obtenir le fonds « migration et développement » :

« Sur les questions de migrations nous avons des zones à fort taux de migration, il y a des activités surtout dans le cadre du co-développement. On a travaillé dans des villages, avec des associations qui avaient des répondants en France par exemple. Dans le cadre du co-développement nous avons à travailler avec des associations, en faisant le lien entre ceux qui sont au village et ceux qui sont en France. Le 18 Décembre, nous avons été la première association à fêter la

journee depuis plusieurs années (Journée Internationale des Migrants), d'ailleurs même pour la création du groupe [le REMIDEV] on était un peu à l'origine, parce qu'on s'est senti un peu seul sur cette thématique, compte tenu des problèmes et des enjeux. Aujourd'hui il y a plusieurs organisations à des endroits différents. A un moment donné on a voulu que le Ministère des SENEX prenne en charge...mais vous savez l'Etat il ne faut pas trop les presser.»

Donc, on comprend que l'USE s'inscrit dans un projet de co-développement qui consiste à faire le lien entre la diaspora et les sénégalais restés au village. L'USE se fait l'interlocuteur des deux parties. Or, quelle est l'originalité de ce projet ? N'est-ce pas déjà ce que font les associations de migrants comme j'ai pu le décrire dans le chapitre précédent ? Encore une fois, il semblerait qu'il y ait une forme « d'accord tacite » pour octroyer des financements à des OSC ayant une certaine ancienneté et réputation (bien que pas de véritable expérience et d'expertise sur la question migratoire), au détriment des associations de migrants, pourtant expertes sur la question. A travers ce projet porté par l'USE, les migrants ne sont donc pas réellement acteurs, l'USE devenant l'interlocuteur principal des bailleurs de fonds et des partenaires locaux et étrangers.

Prenons désormais l'exemple de l'AMLD, association tout à fait différente de la précédente, également bénéficiaire du Fonds CEDEAO-Espagne. L'AMLD (Alliance pour la Migration, Leadership et Développement). Cette organisation, créée en 2009 par l'ancienne Directrice Générale adjointe de l'OIM Madame Ndioro Ndiaye, semble davantage concernée et experte des questions migratoires. Toutefois, si le terme « développement » est récurrent quand on aborde les migrations, on peut se questionner quant à celui de « leadership ». Notre enquêtée reste évasive dans la définition de ce terme en déclarant seulement que « *l'aspect leadership est nécessaire parce qu'on pense qu'il faut un leadership nouveau en Afrique pour mettre en exergue le lien qu'il y a entre migration et développement.* » Au fur et à mesure de l'entretien, on comprend cependant que leadership fait autant référence à l'expertise des migrants qu'à leurs investissements au Sénégal. Notre enquêtée, Responsable de l'AMLD nous explique le projet financé par le Fonds :

« Le fonds CEDEAO/ Espagne est réservé à un projet qu'on a appelé Renforcement des capacités des acteurs intra-régionaux, sur la gestion de la libre circulation des personnes, des droits de résidence et d'établissement dans l'espace CEDEAO. Donc c'est un projet qui a été divisé en deux phases : une phase une qui consistait à renforcer à travers des formations bien précises les capacités des acteurs étatiques, c'est-à-dire les agents dans les Ministères, l'Intérieur, le MAE, dans les Ministères en charge de toutes les problématiques en

lien avec la migration. La société civile, les organisations de la société civile qui se sont données comme mandat d'assister les populations dans les déplacements dans la libre-circulation. On forme ces gens là, acteurs étatiques et non-étatiques d'ailleurs, on les forme à gérer la migration. C'est-à-dire qu'on leur donne tous les instruments, on leur apprend à connaître les instruments, on leur donne tous les protocoles depuis celui de 79, tous les protocoles qui ont été faits par la CEDEAO et signé par les 15 pays. On leur apprend à les connaître, donc l'aspect juridique, l'aspect social demeure dans nos fonctions. Ensuite, la deuxième phase du projet consiste en une sensibilisation des populations à travers un réseau qu'on a créé qu'on appelle le réseau des facilitateurs relais, qui est un réseau qui est situé dans les 15 pays. En fait je dois ajouter à cela que nous, au démarrage du projet, on a décidé d'inclure la Mauritanie, même si elle ne fait pas partie de la CEDEAO on a quand même inclus la Mauritanie comme étant partie intégrante de l'Afrique de l'Ouest et partageant des frontières avec certains pays de la CEDEAO. Donc on a décidé de joindre la Mauritanie, et on a mis sur place des relais, dans chacun de ces pays là qui, tout au début du projet, nous ont d'abord servis comme collecteurs de données pour savoir où on en était exactement dans chaque pays dans l'application des protocoles. Ils ont fait une enquête régionale donc pour nous, qui nous a permis de faire un état des lieux de l'application des protocoles et des instruments. Ensuite ils ont été formés eux-mêmes comme étant des relais dans la dissémination de l'application de ces protocoles et des instruments, et tout ce que les populations doivent savoir en terme de droit et de devoir dans la libre circulation et installation. Donc durant la deuxième phase tous ces relais facilitateurs se sont engagés à faire de la communication comme nous. Aux acteurs étatiques on leur a fourni des outils de communication. (Elle nous distribue la brochure de présentation de l'AMLD et celle qui s'adresse aux populations, dont elle nous parle). Celle-là, elle s'adresse particulièrement aux populations de la CEDEAO. A l'intérieur de cette brochure on décrit tout ce qui concerne ces trois droits là, et on donne aux populations et mêmes aux acteurs de la société civile, des éléments essentiels pour faciliter la libre circulation. C'est écrit en plusieurs langues : en anglais, en français, en portugais on a essayé aussi dans le cadre de ce projet là de travailler avec les trois langues officielles de la CEDEAO mais également les langues vernaculaires. On a traduit nos messages sur les droits, sur la corruption, sur les tracasseries aux frontières, on les a traduits en images, qui peuvent servir aussi bien aux populations éduquées que celles qui ne sont pas éduquées. Donc d'abord dans les trois langues officielles, mais ensuite dans les langues locales qui sont les plus usitées et cela a été fait en collaboration toujours avec nos relais facilitateurs. Nos relais facilitateurs nous ont traduit les messages en mandingue, en wolof, en diola, en pulaar, en bété pour tout ce qui concerne par exemple le Togo, le Bénin. Je n'ai pas en mémoire toutes ces langues locales mais nous les avons transcrits sur cassettes audio et nous avons demandé à nos relais facilitateurs de les disséminer pendant leurs propres activités d'assistance aux populations déplacées. »

Projet très conséquent mais qui, au bout d'un an seulement de mise en place semble relativement bien avancé et ce malgré le retard dans le versement du financement par la CEDEAO. D'où la nécessité de multiplier les bailleurs de fonds, comme le fait l'AMLD, afin de ne pas être dépendant et freiner dans ses activités. J'émetts cependant quelques réserves quant à ce projet car, mise à part la description très claire et détaillée de l'enquêtée, nous n'avons eu concrètement aucune visibilité sur le projet. Néanmoins, l'originalité de leur initiative c'est qu'elle porte sur les migrations de la sous-région, donc dans l'espace CEDEAO. Je rappelle que ce sont les migrations numériquement les plus importantes des sénégalais et il est donc indispensable de s'y intéresser de près. Ce projet n'en demeure pas moins une initiative intéressante qui semble inédite et qu'il serait bon de reprendre pour les migrations sénégalaises vers l'Europe. Mais, les associations bénéficiaires du fonds communiquent très peu entre elles en réalité. Et quand on interroge notre enquêtée sur les relations qu'ils entretiennent avec Enda Diapol par exemple, elle répond que leur partenariat consiste à s'inviter mutuellement aux réunions et séminaires des uns et des autres. Il n'y a pas de réelle volonté de capitalisation des bonnes pratiques entre les OSC.

L'AFAO (association de femmes d'Afrique de l'Ouest) et l'AFARD (Association des femmes africaines pour la recherche et le développement) enfin, sont des associations de femmes davantage axées sur le modèle de recherche-action. Exclusivement composées de femmes, ces associations comptent parmi leurs membres des chercheuses, des entrepreneuses, des juristes,...des femmes qui souhaitent s'engager pour défendre leurs droits. La migration est une des thématiques de ces deux organisations, mais pas la seule. Pour le cas de l'AFARD, dont nous avons pu rencontrer une des membres, l'association se divise en thème de recherche. D'où la nécessité selon notre enquêtée, elle-même Maître de Conférences en archéologie, de compter des chercheuses parmi ses membres. Dans le cadre de la thématique « genre et migration », un projet d'étude a été financé par le Fonds CEDEAO-Espagne. Cette étude portait sur la prise en compte du genre dans les programmes migratoires de l'Afrique de l'Ouest. Mais ici encore, les résultats sont inaccessibles au grand public et notre enquêtée elle-même ne pouvait pas nous en dire davantage sur cette étude. Cette opacité, quelles qu'en soient les raisons, ne contribue en rien à favoriser une certaine crédibilité de la thématique migration comme objet d'étude sérieux et préoccupant.

Le secteur associatif de la société civile sénégalaise en matière de migration ne se cantonne pas aux OSC présentées ci-dessus. Bien d'autres organisations se sont accaparées la thématique « migration et développement », pour laquelle des financements sont alloués par

les pays européens. L'Espagne par exemple finance non seulement le Fonds CEDEAO mais également des OSC sénégalaises ou espagnoles implantées au Sénégal telle que la CEPAIM. Cette association propose un projet de réinsertion des migrants de retour au Sénégal similaire à celui d'Enda Diapol, à la différence que les migrants sont suivis et accompagnés depuis l'Espagne. Avant même de rentrer au Sénégal, leur projet professionnel est déjà dessiné. L'enquête du CEPAIM explique qu'ils appuient directement les migrants qui veulent rentrer au Sénégal, ce qu'il appelle le « retour volontaire productif ». C'est un accompagnement dans la réinsertion professionnelle : formation, accompagnement économique, informations,... Un système de microprojets est également mis en place, toutefois un apport personnel est nécessaire et les dossiers sont présélectionnés en fonction du projet. « On leur donne une subvention pour rentrer » mais il explique que cette subvention est en diminution ces deux dernières années. Elle demeure environ de 1500 à 10 000€ et est financée par le Ministère de l'Emploi espagnol et le FED. Environ 10 projets de migrants sont financés par an. Les projets sont très diversifiés, le CEPAIM tient compte du CV et des compétences (secteurs d'activités) personnelles. Mais il y a une croissance ces dernières années des projets avicoles, car il y a une forte demande. Mais les migrants n'ont pas de compétence dans ce domaine et ne connaissent pas les difficultés liées à ce type d'activité, ce qui engendre, malgré la formation, des « échecs de réinsertion ».

Le CEPAIM est une grande organisation qui réunit beaucoup d'ONG. Mais qu'en est-il des petites associations sénégalaises ? Il y a véritablement un problème de communication et de visibilité des petites structures. Les initiatives de ces dernières, souvent pertinentes, mériteraient d'être davantage valorisées et connues de la société civile. Parce qu'on constate que, par manque de communication, des actions et projets similaires se multiplient au Sénégal, processus qui rend difficile l'identification des acteurs et action à la fois par la société civile, par les acteurs gouvernementaux et surtout par les migrants.

B) Recherche-action : utiliser la Recherche dans l'élaboration d'une politique migratoire ?

Au Sénégal, l'activité universitaire est très concentrée à Dakar et Saint-Louis et les disciplines sont inégales face aux moyens investis leurs facultés. Ainsi, les facultés de Médecine et de Pharmacie de l'UCAD à Dakar sont réputées dans toute l'Afrique de l'Ouest et au Maghreb. Nombreux sont les étudiants marocains et ouest-africains qui viennent y faire

leurs études et de ce fait, ces disciplines reçoivent beaucoup de moyens techniques et financiers, au détriment d'autres disciplines telles que les Sciences Humaines. Toutefois, il existe des laboratoires de recherches et des groupes de recherche consacrés à la thématique migration. Toute cette expertise sur la question migratoire ne devrait-elle pas être mise au service des acteurs de la migration? En tant que membre de la société civile sénégalaise, il semble indispensable qu'ils partagent leurs connaissances approfondies des migrations. C'est à cette question qu'il s'agira de répondre dans cette partie, en présentant les travaux des divers laboratoires et groupe de recherche sénégalais en matière de migration.

1- L'IPDSR :

L'Institut de formation et de recherche en Population, Développement et Santé de la Reproduction de l'UCAD est un laboratoire de recherches pluridisciplinaires créé en 2000. L'objectif était de combler les lacunes scientifiques sur les thématiques « populations » et « développement ». La migration est désormais un des sujets abordés par l'IPDSR. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Pape Sakho, géographe à l'IPDSR travaillant sur les problématiques migratoires. Il m'explique dans un premier temps la collaboration de l'IPDSR avec Enda sur le projet MAFE :

« Donc, dès le départ du projet MAFE on a souhaité avoir une participation d'une organisation de la société civile et comme on avait déjà des relations antérieures avec des gens d'Enda, pas forcément professionnels, du coup ça a facilité un peu la relation avec Enda. Et puis comme il fallait également mener la collecte en France, c'était une opportunité de travailler avec Enda Europe pour servir de relais, pour le contact des associations. On a tout de suite lié le contact dès le début du projet. C'était dans les années 1985-2004. [...] Quand on voulu mettre en place le projet avec un collègue de l'INED, on a pris parti de travailler donc avec Enda, à deux niveaux : pour aider à s'approcher des populations et des acteurs à la base, et l'autre niveau c'est de participer à la dissémination et au dialogue politique. Enda Europe, Enda d'ici ont mené beaucoup d'actions de diffusion de certaines informations et donc d'utilisation des résultats pour capter l'intérêt des acteurs, des migrants, des familles des migrants... On continue depuis lors à travailler avec Enda, même si c'est plus dans le cadre de MAFE, mais à l'échelle du Sénégal on continue à collaborer sur plusieurs aspects concernant les migrations sénégalaises en particulier. »

L'association d'une OSC à une étude scientifique d'une telle envergure est une collaboration considérable mais peu courante actuellement. Mais il faut rappeler qu'Enda n'est pas

n'importe quelle OSC sénégalaise et comme l'explique l'enquêté, leur participation permettait non seulement d'établir un lien entre le Sénégal et la France mais surtout de capter le public cible de l'enquête. Concrètement, l'IPDSR travaille davantage avec des instituts tels que l'INED, l'IRD ou des laboratoires de recherche comme MIGRINTER.

L'IPDSR tente également de développer un Master MIRI (Migrations et Relations Interculturelles) qui fait écho au Master de l'URMIS de l'Université Diderot (Paris 7). Il est important de former les étudiants à la thématique migratoire afin que ces derniers puissent par la suite faire évoluer la problématique au Sénégal. L'enquêté explique les motivations de créer ce Master :

« Au départ c'était une initiative de collègues de la FAC de lettre et de l'IFAN qui avaient initié une collaboration avec les universités italiennes. Les italiens ont ressenti le besoin de créer ce master, puisque comme vous le savez, nous sommes dans une période où les migrations sont essentiellement dirigées vers le sud de l'Europe, et les italiens ont besoin de mieux connaître ces migrants qui arrivent chez eux... Ils disaient qu'il allait y avoir des étudiants sénégalais, mais aussi des étudiants italiens. Ca c'était le projet d'origine, mais en fait dans un contexte où la migration est devenue un enjeu (2005-2010), un enjeu non plus seulement bilatéral entre le Sénégal et l'Italie mais aussi un enjeu international, et du coup l'université a pensé non plus à s'enfermer dans une formation ciblée à une cible particulière, mais à développer un master plus ouvert. L'OIM est également invité, le BIT est intéressé, et ils ont même donné des modules qu'on n'a pas repris, mais qui nous ont permis quand même d'avoir des matériaux relatifs au renforcement des capacités des acteurs que l'université a inclus dans l'orientation du Master. Le Master au départ avait 3 axes (juridique, développement et socio culturel). Mais aujourd'hui comme l'axe juridique a été repris par la faculté des sciences juridiques et politiques, dans le droit international des migrations, on est en train de dire, pour ne pas se marcher sur les platebandes et être complémentaires que le master va peut être mettre en veilleuse cet axe juridique et rester les deux axes socio culturels et développement. Le master a démarré cette année, on va faire une journée officielle de lancement du master même si il a déjà commencé. On va inviter toutes les structures officielles qui doivent être mises au courant du démarrage et qui ont un intérêt à payer des bourses à des étudiants ou même proposer des stages... Mais les étudiants recrutés sont en train actuellement de recevoir des enseignements, ils ne sont pas en grand nombre mais sont en train de terminer leur premier semestre, à côté des étudiants en master de population, puisque nombre d'enseignements ont été mis en commun, notamment des cours de méthodologie de collecte ou d'analyse de dynamiques de population, que ce soit pour la fécondité ou la migration il s'agit de mêmes outils qu'on utilise. »

La mise en place du Master a été longue et la communication à l'échelle nationale et internationale (favorisant ainsi les échanges) concernant cette nouvelle formation n'a pas été faite. Encore une fois, le site internet de l'IPDSR et les informations concernant le Master n'ont pas été réactualisés depuis 1 an. Cependant, cette initiative est positive pour l'évolution de la gestion des migrations au Sénégal puisqu'elle signifie que des étudiants sénégalais vont être formés et diplômés d'un master sénégalais sur une thématique sénégalaise. Il s'agit donc ici d'une forme d'*empowerment* de la société civile sénégalaise par le biais des études. Parce qu'il y a une véritable prise de conscience également dans le domaine de la recherche de l'absence de politique migratoire propre au Sénégal. Tous les chercheurs et étudiants sénégalais que nous avons pu questionner à ce sujet sont unanimes : le Sénégal doit s'imposer afin d'avoir sa propre politique publique sur la question des migrations. Pape Sakho est catégorique à ce sujet :

« On s'est dit il y a une politique bon parce qu'il y a un certain nombre d'indicateurs, il y a des textes, il y a un certain nombre de lois, il y a des organisations, il y a un ministère dédié... Bon, oui, mais en fait le problème est : jusqu'où il y a une cohérence étatique dans l'action ? Moi, mon avis là dessus : il n'y a pas de politique... ou bien c'est une politique qui n'est pas stable et qui dépend tout simplement des opportunités que les partenaires, à savoir les pays de destination, proposent. Bon, souvent on dit que la politique se définit à l'échelle régionale avec la CEDEAO qui dit on serait l'homologue de l'UE. Mais, ce qu'on constate très souvent, les états membres individuels de l'UE, en droit avec sa politique globale, son approche commune, viennent discuter individuellement avec les différents états africains... alors que les états devraient avoir une vision commune pour aller pouvoir négocier en groupe avec l'UE, ce qui n'est pas le cas. La deuxième chose, c'est qu'on dit que l'autonomie politique des pays d'origine, repose sur le droit fondamental à la mobilité de l'être humain, mais lorsqu'on regarde les accords et les conventions qui sont passés entre les états récepteurs, et les états qui fournissent cette migration on se rend compte que pratiquement tous les accords sont bâtis à partir des préoccupations des états récepteurs. »

Il reviendra d'ailleurs dans la suite de l'entretien sur l'absence de texte de loi. Les textes concernant la migration, impliquant le Sénégal, sont des textes de la CEDEAO et des accords bilatéraux avec des états de l'UE. Donc, une telle analyse de la politique du gouvernement sénégalais au sujet des migrations, qui semble être partagée par bon nombre de chercheurs, devrait être diffusée auprès des autres acteurs de la migration, étatiques, migrants et OSC sénégalaises. Cela favoriserait peut-être une prise de conscience gouvernementale ainsi qu'un travail commun entre les différents acteurs. Toutefois, une telle entreprise nécessiterait un

processus de vulgarisation des travaux universitaires (enquêtes, articles, mémoires, thèses, ouvrages...), afin de les rendre accessibles au grand public et qu'ils puissent servir à mettre en œuvre des actions répondant aux problématiques migratoires sénégalaises.

2- Le GERM :

Le Groupe d'Etudes et de Recherches sur les Migrations est basé à Saint-Louis, à l'Université Gaston Berger. C'est un groupe de chercheurs et de doctorants interdisciplinaires. L'activité principale du GERM ces dernières années a été la création de l'Observatoire Sénégalais sur les Migrations. Compte tenu de l'évolution des migrations sénégalaises au 21^e siècle en fonction du contexte économique et sécuritaire international, cette initiative devenait indispensable. L'objectif majeur étant de comprendre les dynamiques migratoires sénégalaises et de les évaluer afin de pouvoir apporter des réponses non seulement aux migrants mais également aux acteurs étatiques. Néanmoins les activités du GERM demeurent imprécises et je n'ai pas pu rencontrer de membre de ce groupe. C'est un groupe de travail qui semble être actif et influent au Sénégal, mais seul leur site internet permet de se faire une idée des missions du GERM. Ici encore, on est confronté à un souci de communication et de visibilité qui freine les actions de cette organisation. Seuls les acteurs universitaires connaissent le GERM, sans pour autant pouvoir définir clairement les activités du groupe. Il en va de même pour le groupe REMIGRAF (Réseau des Migrations Africaines), version dakaroise du GERM, dont on m'a parlé lors d'entretiens mais dont l'existence semble compromise. Par ailleurs, le REMIGRAF avait les mêmes objectifs que le GERM, les mêmes méthodes de travail et certains chercheurs pouvaient être membres des deux réseaux. On peut donc s'interroger sur la pertinence de l'existence des deux réseaux. Pourquoi encore une fois multiplier les initiatives similaires ? L'absence de capitalisation nuit aux actions des acteurs de la migration en les discréditant.

C) Médiatisation des problématiques migratoires :

Les médias sont indispensables dans la gestion des problématiques migratoires sénégalaises. Ils se sont emparés de cette thématique, donnant la parole aux acteurs, que ce soit les migrants, les OSC et les acteurs étatiques. Au Sénégal, la radio est le moyen de communication le plus populaire, avant la presse quotidienne, car accessible à tous. La télévision est également très regardée, mais davantage accessible en zone urbaine. Certains

programmes télévisuels ou émissions de radio sont exclusivement réservés aux problématiques migratoires sénégalaise, dans une optique de sensibilisation principalement des candidats à l'émigration illégale. On peut toutefois s'interroger sur le contenu de ces programmes et sur l'expertise des journalistes sur la question des migrations. En effet, au Sénégal, grâce à une liberté d'expression très grande comparée aux autres pays d'Afrique, il existe une grande diversité médiatique et le métier de journaliste est très répandu. A travers l'exemple de l'IPAO (Institut Panos d'Afrique de l'Ouest) et des émissions spécialisées sur la migration clandestine de la RTS, nous tenterons de démontrer de quelles manières les médias s'emparent de la question migratoire et comment les témoignages de migrants sont utilisés.

1- IPAO : étude et programme sur la médiatisation des migrants :

L'IPAO est un institut qui travaille exclusivement avec les médias, sur différentes thématiques. Au Sénégal, il fait le lien entre les acteurs de la société civile et les médias sur une thématique précise, notamment la migration. La problématique de l'IPAO est de faire en sorte que les migrants et leur famille soient entendus, de permettre des débats sur la question migratoire au niveau national et international et de former les journalistes aux migrations. La finalité de ce travail étant d'interpeller les décideurs sur la question migratoire. L'IPAO a récemment réalisé une étude portant sur la place des migrants dans les médias⁶⁶ et comment les migrants envisagent les médias. Le constat est le suivant : il y a des événements marquants (nauffrage de Lampedusa ou les événements de Ceuta et Melilla) qui déclenchent un intérêt des médias pour la question migratoire. Cet engouement médiatique, qui va de paire avec l'indignation internationale, est cependant bref et ne permet pas réellement de faire évoluer les débats sur la problématique migratoire sénégalaise. Compte tenu des résultats de cette étude, l'IPAO a mis en place un certain nombre de programmes afin que les migrations deviennent une thématique traitée sérieusement par les médias et que les migrants occupent une place stratégique dans ce traitement médiatique. Les médias deviennent alors un outil pour les migrants, des moyens pédagogiques de sensibilisation aux risques de la migration clandestine.

⁶⁶ Etude réalisée conjointement par l'IPAO et l'IPP, « Migrants dans les médias et médias vus par les migrants. Étude de *monitoring* et des perceptions des migrants sur la couverture médiatique des questions migratoires (Mali, Mauritanie, Sénégal) », Octobre 2011

Nous avons pu réaliser, avec Ouma El Bakali, un entretien avec le chargé de projet « Migration » de l'IPAO. Dans le cadre du projet « Valoriser la voix des sans voix », des émissions de radio de Rail-Bi FM ont été consacrées à des témoignages de migrants ou des proches de migrants disparus. Il nous donne l'exemple de la situation des migrants clandestins de Thiaroye : une émission de radio a été diffusée à ce sujet avec des migrants invités qui témoignaient de leurs expériences migratoires clandestines. Selon notre enquête, après la diffusion de cette émission, les acteurs gouvernementaux ont contacté certains participants afin de s'informer sur la situation des migrations et des migrants.

Il évoque également le projet « sans papiers, sans cliché, libres voix » qui est justement un appui aux associations qui font du plaidoyer. Il faut donner les outils de communication aux associations.

Mais qu'en est-il de la formation des journalistes dans ce projet ? Notre enquête nous précise que les formateurs sont d'anciens journalistes eux-mêmes spécialisés sur la question migratoire, ainsi que des intervenants ayant une certaine expertise sur la question telle que l'OIM, Enda,...qui sont conviés aux sessions de formations. Il n'a jamais été question de chercheurs ou d'enseignants comme formateurs. Toutefois, en novembre 2012 l'IPAO et IPP (Institut Panos de Paris) ont organisé un « atelier de formation en journalisme d'investigation axé sur les questions migratoires » en Mauritanie. Cet atelier, organisé à Nouakchott, s'inscrit dans le cadre du projet « Sans papiers, sans clichés, libre voix » et avait pour volonté de revaloriser le journalisme d'investigation tout en promouvant une lecture critique et objective des migrations. A travers cette initiative, il y a une volonté de l'IPAO de se mobiliser sur la question des migrations au Sénégal par le biais des médias. Cependant, il y a actuellement encore très peu de retour sur la pertinence de ces projets. De plus, le fait qu'il n'y ait qu'une seule personne responsable de toute la thématique « migration » ne facilite pas l'efficacité des différents projets mis en place. On constate d'ailleurs que le site internet de l'Institut⁶⁷ n'est pas vraiment actualisé, situation paradoxale pour une organisation qui travaille exclusivement avec les médias et par conséquent assez révélateur de problèmes d'organisation interne et financiers. Internet est pourtant le moyen de communication premier au niveau international et donnerait une visibilité non négligeable des activités de l'IPAO. Enfin, notre enquête déplore le fait que les OSC sénégalaises ne sollicitent pas systématiquement les médias pour leurs nombreuses réunions, séminaires, ateliers,... Il revient sur le séminaire d'évaluation de mi-parcours du projet CARIMA organisé par Enda Diapol (7 mars 2013). Le problème selon

⁶⁷ www.panos-ao.org/

lui c'est le manque de communication et de visibilité des acteurs qui agissent sur la thématique des migrations et c'est ce qui est ressorti lors de ce séminaire. D'où l'importance des médias. Le rôle de l'IPAO est de valoriser les actions de ces acteurs (ceux qui ont participé aux séminaires notamment). Il regrette qu'il n'y ait pas eu d'intervenant issu des médias pendant cette journée. Il faut selon lui donner la parole aux migrants (également absents de ce séminaire), parce que la thématique des migrations est toujours mal abordée. Il critique à ce sujet toute la partie très conséquente du séminaire qui était consacrée à la gestion de l'apport financier de la diaspora. Le projet « sans papiers, sans cliché, libres voix » est justement un appui aux associations qui font du plaidoyer. Il faut donner les outils de communication aux associations afin de faciliter le travail avec les migrants.

2- RTS : émission spécialisée sur les migrations :

Au delà de la radio et de la presse écrite, la télévision sénégalaise commence à s'emparer de la question migratoire. La chaîne RTS (Radiodiffusion Télévision Sénégal) diffuse par exemple tous les dimanches soir, une émission exclusivement réservée aux migrations sénégalaises. Je ne pourrai pas m'étendre sur ces émissions et analyser précisément leur contenu, mais je voulais ici revenir sur l'importance de la langue utilisée dans ce type de communication. L'émission est en wolof, ce qui contrarie plus d'un acteur de la migration. Certains de mes enquêtés reprochent à ces émissions en wolof de restreindre son public ainsi que leurs invités. Il serait intéressant selon eux d'inviter d'autres acteurs africains ou européens. Cependant, quels sont les objectifs de ces émissions ? Il s'agit avant tout de témoignages de migrants ou de familles de migrants, analysés et commentés par des « experts » de la migration (chercheurs, politiciens, professionnels d'OSC,...), dans le but de faire de la prévention auprès du grand public. En effet, il semblerait que ces émissions cherchent à dissuader les candidats à l'émigration illégale. Encore une fois, une seule forme bien précise de migration est ici traitée, laissant d'autres problématiques migratoires de côté. Quoiqu'il en soit, est-il réellement nécessaire et pertinent que ces émissions soient réalisées en français ou en anglais ? Il me semble qu'elles perdraient tout leur intérêt préventif et seraient inaccessibles à une grande majorité. D'où l'importance du choix de la langue afin de toucher le plus grand nombre, surtout dans un pays où, le plurilinguisme est une problématique de taille.

Ce que l'on retient de la société civile sénégalaise au niveau de la problématique migratoire c'est avant tout un souci d'organisation qui freine la capitalisation des bonnes pratiques. La multiplication d'actions similaires complique la lecture des initiatives entreprises et de celles qui restent encore à entreprendre. Une politique commune à toutes les OSC avec des actions fortes, suivies et accompagnées par des experts (chercheurs, ...) et des migrants, et médiatisées par des journalistes formés sur cette thématique auraient beaucoup plus de poids auprès des acteurs étatiques et dans les négociations d'une politique migratoire sénégalaise. La communication est primordiale et c'est pourtant une des lacunes communes à tous les acteurs de la société civile sénégalaise (site internet rarement actualisé, documentation inaccessible,...) ne donnant par conséquent aucune visibilité sur les actions mises en place et les discréditant par la même occasion. D'où la nécessité d'un travail commun entre tous les acteurs de la société civile sénégalaise, ce qui renforcerait leur position au niveau national et international et leur permettrait d'avoir des interlocuteurs de taille, telles que les OIG ou acteurs institutionnels, partenaires non négligeables d'un point de vue technique et financier.

Conclusion

Sénégal et Migration, où en est-on ? C'est une question nationale et internationale qui préoccupe et à laquelle les sénégalais souhaitent obtenir des réponses plus satisfaisantes que celles proposées par les précédents gouvernements. Avec l'arrivée de Macky Sall au pouvoir il a aujourd'hui un an, quel bilan peut-on faire quant à la question des migrations ? Le Sénégal ne possède pas réellement de politique publique concernant les migrations et c'est tout l'enjeu de ce travail de recherche : ce pays peut-il, dans un avenir proche, avoir une politique migratoire qui lui est propre, en accord avec les problématiques et les réalités des migrants ? En analysant le rôle des acteurs de la migration au Sénégal, à l'heure actuelle il apparaît difficile de répondre de manière favorable à cette interrogation. Pourtant, il s'agissait d'une promesse électorale et une volonté politique à laquelle semble tenir le nouveau Président sénégalais. Compte tenu d'un contexte économique en crise, le Sénégal n'est pas en mesure de proposer des perspectives professionnelles stables à sa population et par conséquent suggère voire favorise la migration vers l'Europe comme remède à cette situation. Les investissements, formels ou informels, de la diaspora et des migrants de retour au Sénégal, sont des sources de revenus bien trop importantes à l'économie nationale pour que l'Etat puisse se permettre de s'en passer. De plus, ces investissements permettent également d'assumer les responsabilités de l'Etat dans des régions totalement délaissées par les acteurs institutionnels et gouvernementaux. D'où une grande permissivité au sujet des migrations et un manque de volonté du gouvernement de légiférer sur cette thématique. Mais le Sénégal se retrouve confronté aux Etats d' « accueil » européens, qui multiplient les textes d'accords bilatéraux afin de contrôler la migration sénégalaise. Ces textes, signés par le Sénégal, réglementent généralement le travail saisonnier et la réadmissions des migrants, avec une contrepartie financière pour le Sénégal, censée être réservée à des projets de développement. En effet, la présence européenne, notamment espagnole, italienne et française au Sénégal en matière de contrôle et de gestion des migrations est très significative comme on a pu le voir avec Frontex et les agences de coopération telle que Campus France. Dans toutes ces négociations pour le contrôle et la gestion des migrations sénégalaises, le Sénégal est à court d'arguments et donc pas dans une position de force qui permettrait d'affirmer ou d'imposer ses positions.

Un travail de concert avec la société civile sénégalaise et les migrants sénégalais serait sans aucun doute bénéfique à la mise en place d'une politique migratoire propre au Sénégal.

Comme on a pu le voir, la société civile, acteur très large de la migration, bénéficie d'un certain nombre d'experts sur le sujet. Néanmoins, il est nécessaire au préalable que la société civile (OSC, scientifique, médias, juristes,...) parvienne à s'organiser autour d'une politique commune et d'actions communes. L'éparpillement actuel et l'éclatement des acteurs qui composent cette société civile sénégalaise, nuit à sa crédibilité et limite les opportunités de travailler avec, en partenariat avec des acteurs gouvernementaux et internationaux.

Enfin, et c'est sûrement la recommandation principale de ce travail, il est indispensable de laisser davantage de place à la parole et aux expériences des migrants qui sont, ne l'oublions pas, les principaux concernés par cette problématique. Il est indispensable d'inclure la diaspora sénégalaise, déjà très investie dans le pays d'origine, et les migrants de retour, dans le processus d'élaboration d'une politique migratoire. Mais les migrants ne sont-ils pas des acteurs qui dérangent ? Les laisser s'exprimer au sujet des problématiques quotidiennes du parcours migratoire impliquerait pour l'Etat, mais également pour une partie des OSC, de reconnaître que ces acteurs sont, plus ou moins volontairement négligés.

Ce constat semble relativement pessimiste toutefois la société sénégalaise évolue tout comme le reste du monde et les pratiques migratoires changent. La crise économique frappe l'Europe la rend moins attractive et on assiste aujourd'hui à un phénomène très récent de migrations du Nord vers le Sud : de plus en plus de portugais tentent leur chance en Angola, au Cap Vert ou encore au Brésil. On constate également un nouvel engouement des espagnols et des français pour une migration vers le Maroc. Sans pour autant prendre au sérieux le roman de Science Fiction d'Abdourahman A. Waberi⁶⁸, on peut envisager une évolution des rapports de domination Nord-Sud qui modifierait considérablement les positions quant aux problématiques migratoires sénégalaises. On note d'ailleurs que depuis mars 2013, un visa est nécessaire aux français qui souhaitent se rendre au Sénégal. Il faut peut être voir dans cette mesure une volonté sénégalaise de rééquilibrer les rapports entre les deux pays.

Enfin, et je conclurai sur cet aspect positif, les migrants sénégalais ont aujourd'hui de nombreux moyens de se faire entendre et ils se les approprient de plus en plus. L'expérience migratoire est une thématique qui a entièrement sa place aujourd'hui dans le domaine artistique. Si Senghor est évidemment un précurseur de l'œuvre biographique du parcours migratoire en littérature, bien d'autres l'ont suivi en élargissant par la même occasion les moyens d'expression de cette aventure unique et personnelle que représente un parcours migratoire. A travers la BD, le cinéma, la musique, la danse, le théâtre ou encore la

⁶⁸ WABERI A. Abdourahman, *Les Etats-Unis d'Afrique*, J-C Lattès, 2005

photographie, une minorité, certes, de migrants sénégalais témoignent de leur expérience, sensibilisant ainsi le grand public, à l'échelle nationale voire internationale, à la problématique des migrations sénégalaises.

Bibliographie

BA Abdoul Hamet, « Reconstitution territoriale et co-développement. L'exemple de la diaspora sénégalaise », Les migrations subsahariennes, *Hommes et Migrations*, n°1286-1287, juillet octobre 2010

BA Oumar Cheik, NDIAYE Alfred Iniss, « L'émigration clandestine sénégalaise », *Asylon*, numéro 3, mars 2008

BAROU Jacques, « Immigrés africains en France et au Royaume-Uni. Quels liens avec l'Afrique ? », Les migrations subsahariennes, *Hommes et Migrations*, n°1286-1287, juillet octobre 2010

BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006 [1989]

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003

BECKER Howard S., *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte, 2002

BLUNDO Giorgio. « Négocier l'Etat au quotidien : agents d'affaires, courtiers et rabatteurs dans les interstices de l'administration sénégalaise », *Autrepart*, vol. 20, n°4, 2001

BLUNDO Giorgio, « Du plaidoyer à l'engagement politique. Etat, ONG et politiques de « bonne gouvernance » au Sénégal », *La fabrique de la démocratie*, 2012, vol.1, p.35-64

BOUILLY Emmanuelle, « La couverture médiatique du Collectif pour la lutte contre l'immigration clandestine de Thiaroye-sur-Mer (Dakar- Sénégal). Une mise en abîme du discours produit au « Nord » sur le « Sud » », *Asylon*, numéro 3, mars 2008

BOUILLY Emmanuelle, MARX Nina (sous la direction) « Introduction de « Migrations et Sénégal: pratiques, discours et politiques » », *Asylon*, numéro 3, mars 2008

BOUQUET Brigitte, MADOUÏ Mohamed, NIVOLLE Patrick, « Les travailleurs sociaux à l'épreuve de l'immigration », *Travailleurs sociaux et migrations, Hommes et Migration*, n°1290, mars-avril 2011

BOUQUET Brigitte, JAEG Marcel, « Tensions entre mise en œuvre des politiques migratoires et questions éthiques du travail social. », *Travailleurs sociaux et migrations, Hommes et Migration*, n°1290, mars-avril 2011

CAGNOL Mireille, « Le travail social dans un contexte de « double espace ». Le foyer de travailleurs migrants subsahariens », *Les migrations subsahariennes, Hommes et Migrations*, n°1286-1287, juillet octobre 2010

CROUZEL Ivan, GARBON Dominique, « Administrations publiques et politiques publiques des Afriques », in *Le politique en Afrique*, Paris, Karthala, 2009

DIENG Seydi Ababacar, « Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise », *Asylon*, numéro 3, mars 2008

GAGRIELLI Lorenzo, « Flux et contre-flux entre l'Espagne et le Sénégal. L'externalisation du contrôle des dynamiques migratoires vers l'Afrique de l'Ouest. », *Asylon*, numéro 3, mars 2008

GAZIBO Mamoudou, THIRIOT Céline (sous la direction de), *Le politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherche*, Karthala, 2009

GEIGER Martin, « Les organisations intergouvernementales et la gouvernance des flux migratoires », *Mondialisation et migrations internationales, Hommes et Migrations*, n°1272, mars-avril 2008

KOTLOK Nathalie, « Le « développement solidaire ». Une politique migratoire au service du développement des pays africains ? », *Les migrations subsahariennes, Hommes et Migrations*, n°1286-1287, juillet octobre 2010

MARX Nina, « Réseaux locaux, nœuds de solidarité et jeunes associations : comment s'organisent les migrants rapatriés face à ce retour forcé ? », *Asylon*, numéro 3, mars 2008

MULHER Pierre, *Les politiques publiques*, Que sais-je, PUF, 2011

OLIVIER DE SARDAN « Etat, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone », *Politiques Africaines*, vol. 96, n°4, 2004

PAGNON Marie-José, « D'une réalité de sans-papiers à une construction d'identité sociale complexe. Les trajectoires des jeunes migrants ou leur installation en France. », *Travailleurs sociaux et migrations*, *Hommes et Migration*, n°1290, mars-avril 2011

PETEK-SALOM Gaye, « Peut-on encore parler de politique de réinsertion ? », *Retours d'en France*, *Hommes et Migrations*, n°1236, mars-avril 2002

PETIT Agathe, « L'ultime retour des gens du fleuve Sénégal », *Retours d'en France*, *Hommes et Migrations*, n°1236, mars-avril 2002

PIAN Anaïk, « Trajectoires de rapatriés. Eléments pour une réflexion en terme d'expérience », *Les migrations subsahariennes*, *Hommes et Migrations*, n°1286-1287, juillet octobre 2010

QUIMINAL Catherine, « Retours contraints, retours construits des immigrés maliens », *Retours d'en France*, *Hommes et Migrations*, n°1236, mars-avril 2002

REA Andréa, TRIPIER Maryse, *Sociologie de l'immigration*, La Découverte, 2008, Paris

TRUONG Thanh-Dam, « Gouvernance et pauvreté en Afrique subsaharienne : repenser les bonnes pratiques en matière de gestion de la migration », *Revue internationale des sciences sociales*, 2006/4 n° 190, p. 751-771.

Filmographie

« Dieu a-t-il quitté l'Afrique ? »

Romans

CHERRUAU Pierre, *De Dakar à Paris. Un voyage à petites foulées*, Calmann-Lévy, 2013

DIOME Fatou, *Le ventre de l'Atlantique*

GAUDE Laurent, *Eldorado*, Babel

ANNEXE 1

Le retour dans le parcours migratoire *Une définition sociologique*

Dans le cadre du projet CARIMA, nous parlons de « migrants de retour » mais comment définit-on ce public cible ? Quelles significations revêt cette notion ? Je me propose donc d'établir ici une définition sociologique du retour dans la migration, qui constitue un aspect non négligeable, mais encore trop souvent négligé, du parcours migratoire.

Je reviendrai de manière succincte sur les différentes politiques européennes mises en place pour encadrer le retour des migrants, puis je m'attacherai plus précisément à définir la notion de retour pour terminer sur le projet CARIMA et la réinsertion des « migrants de retour ».

Les politiques migratoires européennes en matière de lutte contre l'immigration clandestine ont connu un durcissement considérable depuis le début des années 2000, notamment depuis le 11 septembre 2001. Sans en présenter l'intégralité, j'en citerai quelques unes qui me semblent illustrer l'évolution des politiques migratoires européennes.⁶⁹

En juin 2002, à lieu le Conseil européen (sommet) de Séville qui définit deux objectifs principaux pour l'Europe à savoir un plan de lutte contre l'immigration clandestine et l'aide au développement qui sera désormais conditionner par les pays de départs en fonction de leurs politiques afin de contrôler leur émigration. Le ton est donc clairement donné : l'immigration (non choisie) n'est plus la bienvenue en Europe.

De nombreuses mesures et directives européennes se succèdent telle que la directive « Accueil » (février 2003) ou la directive « Regroupement familial » (2003) qui impactent, respectivement, l'accueil sur le territoire (Europe) des demandeurs d'asiles et la migration des familles de migrants installés dans des pays européens. Ces directives européennes de contrôle et de fermeture des frontières compliquent considérablement le séjour régulier des migrants dans l'espace Schengen. En octobre 2004, on note la création de l'agence Frontex ayant pour but de contrôler les frontières terrestres, maritimes et aériennes.

De manière générale, l'UE adopte des politiques migratoires très hostiles aux migrants, basées sur la suspicion notamment pour les demandeurs d'asile et la violence à la fois psychologique et physique. On peut constater cette violence à travers la Directive « retour », dite directive « de la honte » par les associations qui militent pour les droits des étrangers, mise en place en décembre 2008 et qui définit les conditions de rétention préalable au retour et d'éloignement des étrangers.

De plus, depuis 2006 le Programme d'Appui aux Initiatives économiques des Migrants (PAIM) propose aux migrants (une minorité en réalité) issus de certains pays seulement, des aides financières pour la réalisation des projets dans le pays d'origine.

On peut noter également qu'en octobre 2005, le Président sénégalais A. Wade annonce la création du programme « REVA » de réinsertion des migrants refoulés d'Europe en échange d'une compensation financière de la part de l'UE.

En juillet 2006 a lieu la première Conférence euro-africaine « Migration et développement » à Rabat, pendant laquelle sera adopté un plan d'actions liant le co-développement à la lutte contre l'immigration irrégulière. Une seconde conférence aura lieu à Paris en novembre 2008 nommée « Rabat II ». Elle prolonge la première conférence en insistant sur les accords de réadmission des migrants par les pays d'émigration. On compte actuellement plus d'une quinzaine d'accords de réadmission passés entre des pays de l'UE d'immigration et des pays de départ, d'émigration.

Ces différents dispositifs des politiques migratoires organisent et encadrent le « retour » des migrants, donc un retour qui semble être contraint par la politique du pays « d'accueil ». Toutefois, nous allons voir que la problématique du « retour » répond à différentes motivations et que le retour peut prendre différentes formes.

Comment définir le « retour » dans un parcours migratoire ? Est-il nécessairement synonyme d'échec ? Compte tenu des mesures sévères adoptées par l'UE en matière de « retour » des migrants (expulsion avec détention au

⁶⁹ Chronologie des politiques migratoires- publication de Migreurop

préalable), tout porte à croire que le retour des émigrés dans le pays de départ est un échec, difficile à assumer et face auquel ces migrants sont démunis.

Véronique Petit nous démontre le contraire⁷⁰. Selon elle, il existe des « retours » (et non pas « le retour »), différents selon les projets migratoires et leurs évolutions. Elle remet en cause l'idée systématique de « retour définitif » au « pays d'origine », idée qui serait directement issu des pays dits « d'accueil », qui fantasment toujours sur une immigration temporaire de main d'œuvre et non d'installation. De plus, l'idée de « pays d'origine » est tout aussi relative puisqu'elle dépend encore une fois des attaches individuelles et du parcours migratoires du migrant. Elle évoque également le « retour aux origines » qu'on attribue aux descendants d'immigrés qui vont dans le « pays d'origine » de leurs parents. Par définition, il ne s'agit pas d'un retour puisque c'est un pays où ils n'ont pas vécu avant mais plutôt d'un retour « symbolique » à une culture à laquelle ils s'identifient. Souvent, le retour se présente comme une étape de la trajectoire migratoire, qui n'impose pas la fin de celle-ci.

Cette vision de « retours » au pluriel est également partagée par d'autres chercheurs comme Christophe Daum et Catherine Quiminal, dont nous parlerons ci-après au sujet du retour dit « volontaire » et de « l'aide au retour », ainsi que le retour contraint et forcé.

Dans l'article « Aides au « retour volontaire » et réinsertion au Mali : un bilan critique », Christophe Daum, par l'exemple des migrants maliens retournés au Mali, développe et définit le « retour volontaire »⁷¹. Selon lui, les retours qualifiés de « volontaires » sont ceux qui n'ont pas nécessité un accompagnement forcé, c'est-à-dire pas de détention avant l'expulsion ou autres mesures coercitives (l'auteur cite l'exemple du « charter des 101 maliens » en 1986 qui avait été très médiatisé). Néanmoins ces « retours volontaires » se font après la réception par ces migrants étrangers d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) ou d'un refus de renouvellement du titre de séjour qui s'accompagne d'une OQTF. Ils sont « volontaires » dans la mesure où les migrants acceptent de quitter le territoire français.

Dans les cas de ces « retours volontaires », dès 1977 des dispositifs « d'aide au retour » sont adoptés en France et se présente sous forme de « prime de départ » et d'aide financière pour l'élaboration d'un projet dans le pays de départ, prise en charge des frais de voyage et accompagnement administratif en France et dans le pays de départ parfois. Le constat, partagé par de nombreux chercheurs ayant travaillé sur l'aide au « retour volontaire », est que les dispositifs « d'aide au retour » qui se sont succédés n'ont pas eu le succès à la fois quantitatif et qualitatif escompté. En effet, très peu de migrants s'inscrivant dans un « retour volontaire » ont sollicité « l'aide au retour » et, souvent, leur retour n'est pas définitif et est suivi d'une nouvelle migration. Christophe Daum explique que ceux qui ont accepté l'aide au « retour volontaire », sont ceux qui avaient déjà un projet de retour et qui profite de ce dispositif parce qu'ils y ont droit et qu'ils en connaissent l'existence. Il faut en effet préciser, que l'Etat français ne propose pas d'office cette aide au retour, c'est aux migrants d'en prendre connaissance et de la solliciter. C. Daum écrit que « ces dispositifs ne sont en rien incitatifs, ne touchant à peine qu'un pour cent des personnes potentiellement concernées ». Ce n'est donc pas l'aide financière qui motive le retour, comme le souhaiterait l'Etat français.

La situation est autre pour ce qui concerne les retours contraints, c'est-à-dire les expulsions du territoire français, pour lesquelles il n'y a pas de dispositif d'aide par la France à destination du migrant expulsé. Ces retours « contraints et forcés » se produisent souvent après un accident du travail non déclaré ou non reconnu comme tel, une maladie, une période de chômage prolongée ou encore le non renouvellement du titre de séjour ou le déboutement du droit d'asile. Cependant les retours contraints peuvent être encadrés par des accords de réadmission passés entre la France et le pays de départ, qui engagent le pays de départ à « réadmettre » ses émigrés en contrepartie généralement d'une compensation financière négociée avec la France. Par définition, le retour contraint, l'expulsion est forcée, ce n'est pas un choix du migrant. Dans son article « Trajectoires de rapatriés. Eléments pour une réflexion en termes d'expérience » Anaïk Pian⁷² analyse de manière très précise les conséquences du retour dans ces conditions (non choisi) sur les migrants, la déception, la honte par rapport aux attentes familiales et à la fois l'espoir de repartir. Il est clair qu'on ne peut pas

⁷⁰ PETIT Véronique, présentation de *Migrations internationales de retours et pays d'origine*, Paris, CEPED, 2007

⁷¹ DAUM C., « Aides au « retour volontaire » et réinsertion au Mali : un bilan critique », in *Hommes et Migrations*, n°1239, septembre-octobre 2002

⁷² PIAN Anaïk, « Trajectoires de rapatriés. Eléments pour une réflexion en terme d'expérience », in *Hommes et Migrations*, n°1286-1287, juillet-octobre 2010

négliger la violence psychologique du retour « contraint et forcé » et les difficultés de « réinsertion » après le retour. Néanmoins, Catherine Quiminal nous explique que le retour contraint, passé outre la violence de l'expulsion, n'est pas nécessairement un échec, qu'il peut être construit et que l'émigré de retour peut tirer profit de son expérience migratoire pour mettre en place un projet de « réinsertion » économique et sociale dans le pays de départ⁷³. Elle est très critique vis-à-vis des dispositifs de « réinsertion » mis en place par les Etats d'immigration et d'émigration, qu'elle juge inadaptés aux besoins des émigrés de retour et qui ne valorisent pas suffisamment leurs expériences migratoires. D'un autre côté, elle valorise les actions des associations de développement, qui doivent composer avec les politiques migratoires instituées par les Etats et qui jouent un rôle fondamental dans la réalisation des projets des émigrés de retour, en leur permettant de conjuguer leur expérience française et la vie dans le pays « d'origine ».

C'est dans cette logique que s'inscrit le projet CARIMA, par lequel il s'agit de favoriser l'insertion ou la réinsertion socioprofessionnelle des migrants de retour au Sénégal par un accompagnement dans la mise en place de leur projet. Dans le cadre de cette phase pilote, il y a une volonté de diffuser les bonnes pratiques à travers les Centres d'Accueil et d'Accompagnement pour la Réinsertion et l'Insertion des Migrants Africains (CARIMA) dans le reste du pays. Cette initiative pourrait être un exemple de projet répondant aux attentes des migrants et correspondant de ce fait aux réalités migratoires sénégalaises. Néanmoins, le projet CARIMA devra accorder une vigilance toute particulière à la définition de son public cible initial, c'est-à-dire les « migrants de retour », ainsi qu'à l'axe sanitaire et social, qui n'est pas encore développé dans la phase pilote. C'est uniquement en prenant en compte toutes les problématiques liées au retour et de la réinsertion dans la société de départ que ce genre d'initiative peut répondre aux dures réalités auxquelles sont confrontés les migrants de retour.

Pour conclure, nous retiendrons que la problématique du « retour » dans les parcours migratoires est multiple et relève le plus souvent d'un choix individuel. On comprend de ce fait que les dispositifs « d'aides au retour » que nous avons détaillés dans cet exposé, ne correspondent pas à la réalité et sont par conséquent souvent ignorés par les migrants, lorsqu'ils en ont connaissance. Ces dispositifs se révèlent être un leurre ou plutôt un prétexte permettant et justifiant le renforcement de la politique de contrôle des flux migratoires et l'accroissement du nombre d'expulsion. Les chercheurs qui ont écrit sur le sujet (et que j'ai lu) sont unanimes : ces dispositifs ne sont pas fait pour ou dans l'intérêt des migrants. On note également que ces dispositifs ne s'attachent qu'à l'aspect financier du « retour » dans le parcours migratoire alors qu'une fois de retour, les individus ont bien souvent besoin d'un suivi bien plus poussé et adapté qu'un seul apport financier.

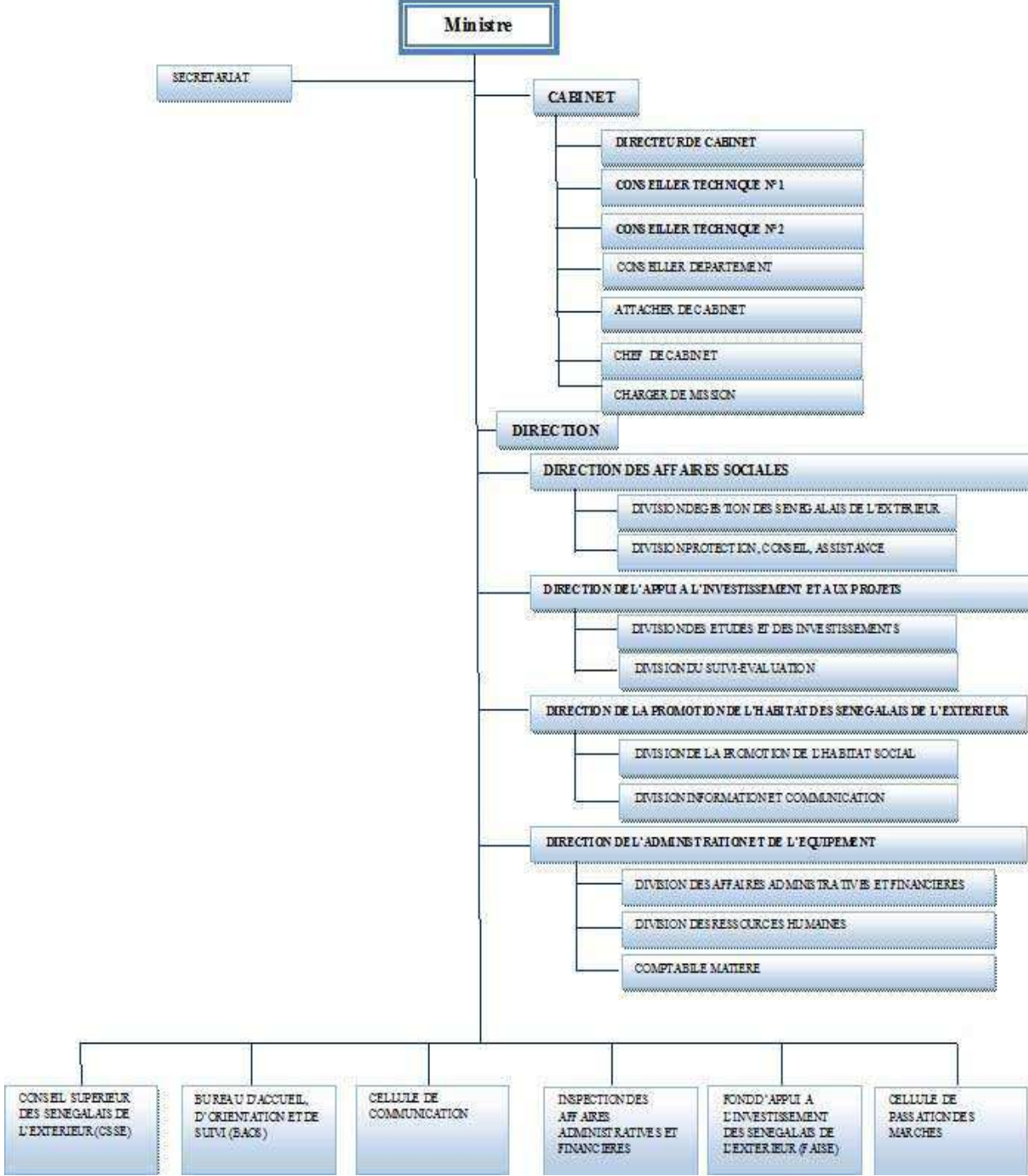
Toutefois, comme on a pu l'observer à travers la présentation d'Enda Diapol et du programme CARIMA, certaines initiatives émergent dans le but de concilier les politiques publiques en matière de migrations et les problématiques des migrants. La multiplication de ce type d'actions favoriserait peut être la mobilisation de la « société civile » sur la thématique des migrations de retour, encore méconnue, l'écoute des revendications des migrants et la modification des politiques migratoires des pays d'accueil et de retour. L'analyse que j'ai pu faire n'a pas la prétention d'être exhaustive et doit être considéré davantage comme une ouverture vers un sujet qui semble très vaste et complexe, et qui ne cesse d'évoluer en fonction des transformations des sociétés de départ et des sociétés d'accueil.

Anaïs Aidara

⁷³ QUIMINAL Catherine, « Retours contraints, retours construits des émigrés maliens », in *Hommes et Migrations*, n°1236, mars-avril 2002

ANNEXE 2

Organigramme du Ministère des Sénégalais de l'extérieur



ANNEXE 3

Entretien avec N. Lo

Point focal de Dakar

Entretien enregistré d'une durée d'1h01

Anaïs : en fait j'avais des petites questions supplémentaires à vous poser et des questions par rapport à votre parcours. Comment ça se fait que vous êtes point focal aujourd'hui ?

Ndeye : je peux vous balancer mon CV ! (rires)

Anaïs : non c'est mieux si vous me l'expliquez !

Ndeye : bon ok, je suis à votre disposition.

Anaïs : on peut peut être commencer par votre parcours et puis ensuite vous m'expliquerez en quoi consiste votre fonction de point focal.

Ndeye : mon parcours ça veut dire mes études et tout ?

Anaïs : oui voilà, c'est ça. Votre formation et puis les postes que vous avez occupés avant d'être point focal.

Ndeye : ah d'accord. Donc j'ai étudié jusqu'à la Terminale, j'ai eu mon bac série A3 avec mention. J'ai fait deux ans de Droit. Bon après j'ai « cartouché », je suis allée faire une formation d'assistantat de Direction, j'ai fait une année. Puis, j'ai été à Enda pour faire un stage, au siège d'Enda. A cette époque, quand j'ai fini le stage, ils m'ont intégré. Voilà donc ma première expérience professionnelle était à Enda, de 1994 à 1999 en tant qu'assistante pour un projet qui s'appelle PPU Programme prospectives urbaines. Après, au bout de 5 ans de travail, on avait plus de financement. Donc le secrétaire exécutif m'a dit de voir ce que je voulais faire et il va m'appuyer. Je lui ai dit je vais continuer mes études en France alors il m'a aidé, c'est comme ça que je suis arrivée en Europe. Mais une fois arrivée en France, j'ai été confronté à des difficultés parce que je n'avais pas fait une pré-inscription au préalable, donc je ne pouvais pas continuer à faire mes études là-bas. Il fallait que je retourne au Sénégal faire une pré-inscription pour pouvoir étudier là-bas.

Anaïs : c'étaient quoi les études que vous vouliez faire ?

Ndeye : je voulais continuer mon Droit. Et comme ça posait des problèmes, surtout financièrement pour faire l'aller-retour, j'avais déjà des oncles qui étaient en Italie. Ils m'ont dit « bon au lieu de rester là à étudier, à étudier, viens travailler ici en Italie. Tu vas gagner de l'argent ». Je me suis dit pourquoi pas je vais gagner ma vie et c'est comme ça que je suis entrée en Italie. Voilà je fus migrante en Italie de 99 jusqu'en 2006. Voilà, bon lorsque je suis arrivée en Italie, j'ai beaucoup galéré. J'ai travaillé dans les usines, parce que bon pour obtenir un travail d'assistante il fallait décrocher aussi son permis de séjour. Vous savez comment ça se passe. Donc je ne pouvais pas décrocher mon permis de séjour, donc je travaillais au noir dans des usines, j'ai beaucoup travaillé dans des usines. C'est une expérience qui m'a beaucoup plu parce que ça m'a forgé, je ne m'y attendais pas dans ma vie mais c'est une expérience qui m'a beaucoup plu quand même. J'ai travaillé dans des usines jusqu'à 2002, après j'ai eu mon permis de séjour. Quand j'ai eu mon permis de séjour, je suis allée dans une structure qui encadre les migrants qui ont un certain niveau d'études et là-bas j'ai pu décrocher un travail de médiatrice culturelle dans les écoles. Médiatrice culturelle en fait il fallait faire le lien entre les enseignants et les enfants originaires de l'Afrique de l'Ouest, pas du Sénégal seulement, de l'Afrique de l'Ouest qui venaient d'arriver et qui ne maîtrisaient pas l'italien.

Anaïs : ah ok c'est bien. C'était une association ou c'était un programme italien ?

Ndèye : je crois que c'était un programme italien parce que c'était géré par la commune. C'était géré par la commune de Bergame, donc c'est un programme du gouvernement italien je pense. Voilà donc je suis médiatrice culturelle en Italie, puis après en 2006, après un divorce avec mon mari, je me suis décidée de rentrer définitivement au Sénégal. Parce qu'à cette époque là j'avais un enfant qui était âgé à peine de 6 mois. Vous savez comment est l'Europe, je ne voulais pas galérer avec mon enfant. A ce moment là je me suis dit bon voilà mon enfant est primordial, je ne veux vraiment pas qu'il galère avec moi donc je préfère rentrer au Sénégal. Avec le peu d'expérience que j'ai acquis et le peu d'études que j'ai eu, je peux trouver quelque chose. J'avais la ferme conviction qu'une fois rentrée ici je pourrai trouver quelque chose. Surtout que j'avais un atout, je maîtrisais la langue italienne et j'avais aussi acquis d'autres expériences. Et voilà je suis rentrée au Sénégal comme ça. Là je me suis débrouillée, après j'ai eu à travailler en tant qu'assistante avec des italiens dans le secteur du transport d'abord et après dans le secteur de l'immobilier. Dans le secteur de l'immobilier j'avais même décroché un CDI mais au fur du temps, avec la crise des années 2008, 2009, 2010, ils n'ont pas pu continuer leur projet, donc j'ai quitté. Après je me suis dit je vais me lancer dans les affaires, je voulais réaliser un projet personnel, dans la transformation des céréales locales en farine. J'ai déjà établi le projet, j'ai fait les démarches administratives, je suis restée une année entière à travailler sur ce projet. J'ai élaboré le projet, tout a été fait. Mais, au finish, j'ai été confronté à des difficultés de mise en œuvre du projet, dans la réalisation, la concrétisation du projet. J'ai vraiment été confronté à de multiples difficultés parce que je ne connaissais pas beaucoup le secteur et j'avais besoin d'accompagnement, oui voilà c'est ça j'avais besoin d'un accompagnement. Parce que j'avais mes propres sous, j'avais déjà élaboré le projet mais l'accompagnement je ne l'avais pas. Finalement j'ai laissé le projet et j'ai ouvert un fast-food ! (rires) Vous voyez je touche à tout ! Le fast-food c'était ici, aux environs.

Et finalement, le monde de la migration m'intéressait beaucoup. A chaque fois que j'entendais parler de la migration, j'allais là-bas, m'informer. L'année dernière j'ai rencontré des migrants venus d'Espagne qui ont voulu créer une ONG. J'ai eu à collaborer avec eux et je leur ai suggéré de se rapprocher d'Enda. Parce que bon Enda c'est une institution internationale, fiable et tout. Je leur ai donc suggéré de se rapprocher d'Enda pour voir ce qu'ils peuvent faire et comment ils peuvent les aider quoi. Quand je suis arrivée ici, à Enda, comme je les connaissais déjà, ils m'ont parlé de leur projet Carima. Je leur ai dit que ça m'intéresse. Ils m'ont dit que je devais postuler quoi parce que comme c'est un appel à candidature, je devais déposer quoi. Je dépose et un beau jour Enda m'a appelé pour me dire que j'ai été sélectionné pour être le point focal ici à Dakar. Voilà mon parcours.

Anaïs : ok très bien. Du coup vous avez été embauché comme point focal quand ?

Ndèye : en juin je crois...oui juin juillet voilà.

Anaïs : d'accord. Et c'est votre activité principale maintenant ? Vous tenez toujours le fast-food ?

Ndèye : c'est mon activité principale. Non, le fast-food je l'ai fermé, ça ne fonctionnait pas très bien. La zone était un peu recluse, bon le soir tu ne voyais pas les gens. Et quand on parle de fast-food c'est surtout le soir.

Anaïs : d'accord. Au niveau de votre activité de point focal, en quoi ça consistait en fait depuis juin-juillet jusqu'à présent ? Parce que je sais que les fonds n'étaient pas débloqués, il y avait un souci.

Ndèye : voilà, la principale activité d'un point focal c'est d'abord d'accueillir les migrants de retour. Je les accueille, je les écoute attentivement, je prends note de leurs expériences, de leur parcours,...voilà je les écoute. Parce que vous savez bien que le Carima, le but du Carima c'est d'accompagner les migrants porteurs de projets, pour réaliser des projets favorables à la localité. Donc je les écoute, quand ils ont un projet je prends le projet, je discute avec eux du projet, s'ils pensent qu'ils sont susceptibles de porter le projet ou pas, s'ils ont déjà élaboré le projet ou pas, je les oriente...en fait le Carima c'est ça : orienter les migrants sur des

structures adéquates. C'est ça quoi je les oriente sur des structures adéquates pour monter un projet. Mais bon pendant ces 6 mois on a reçu beaucoup de migrants. On a organisé deux jours de formation pour les migrants, c'était en septembre je crois. On avait fait un appel à projet et avant cet appel à projet on a organisé une session de formation pour les migrants. Mais chaque jour c'était un groupe de migrants qui faisait la formation, c'était pas deux jours continus, on les avait répartis en deux jours en fait, mais la formation est d'un jour. Après les migrants ont déposé leur projet, on a trié les projets puis on a fait la sélection de ces projets.

Anaïs : la formation était accessible à tous les migrants ?

Ndèye : oui on voulait que tous les migrants suivent cette formation, on voulait même qu'elle soit accessible à tout le monde. Il n'y avait pas de sélection par rapport à la formation.

Anaïs : donc après vous avez fait le tri des dossiers ?

Ndèye : on a fait le tri des dossiers, on a procédé à une sélection avec le comité technique qui loge au Conseil Régional, qui sont les membres du Conseil Régional. Comme vous le savez on travail en partenariat avec le Conseil Régional. Parce qu'il fallait en prendre 40, parce que pour le projet Carima on pouvait financer 100 personnes avec le fond CEDEAO Espagne, répartis en trois régions : Dakar, Louga et Ziguinchor. Donc pour la région de Dakar on devait en prendre 40, 20 hommes et 20 femmes. Moi j'avais reçu presque...98 dossiers, donc il fallait les sélectionner selon les secteurs d'activité éligibles aussi. Parce qu'il y avait des secteurs d'activité éligibles aussi.

Anaïs : oui j'ai vu et ça c'est la CEDEAO qui les a imposés ?

Ndèye : c'est la CEDEAO qui a jugé ces secteurs d'activité éligibles. Voilà vous avez la liste des dossiers. Et puis le projet s'est arrêté là, parce que comme vous le savez il y a eu des problèmes de financements.

Anaïs : ok donc maintenant ça y est les fonds sont débloqués donc en quoi va consister votre activité ces prochains mois ?

Ndèye : bon...parce qu'on n'a pas encore financé les projets des migrants. Donc, si les projets sont financés, et qu'on donne l'argent aux migrants, après il faut faire le suivi. Pui il faut continuer d'accueillir les gens, c'est surtout ça. Parce que les gens viennent, je reçois des appels, des fois je donne rdv à des migrants là-bas au Conseil Régional et les gens viennent. Mais bon, moi je ne peux plus les rencontrer parce que bon vous savez quand on parle de centre d'accompagnement, on a besoin de moyens. On ne peut pas appeler les gens, prendre des notes à chaque fois et ne leur offrir rien, là ça devient un peu embêtant. Et les migrants eux aussi ne sont plus autant motivés pour venir. Donc il faut vraiment qu'on leur propose quelque chose, surtout par rapport à l'accompagnement, des petits financements, quelque chose. On ne peut pas parler de centre d'accompagnement sans moyen. Ca vraiment c'est la condition sine qua none, il nous faut des moyens. Demander aux partenaires financiers qui nous accompagnent pour pérenniser le projet Carima.

Anaïs : donc là il faut faire une recherche d'autres financements ?

Ndèye : mais bien sur ! Il faut absolument faire une recherche d'autres financements, d'autres partenaires financiers surtout. Parce qu'actuellement le Carima n'est soutenu que par le fond CEDEAO Espagne, mais ça ne suffit pas. La demande est là, la demande est très forte et l'offre est minime.

Anaïs : et au niveau du Conseil Régional justement il n'y a pas fonds ?

Ndèye : Oh la! (rires) Quand on parle du Conseil Régional moi je saute ! Moi je ne vois pas l'utilité du partenariat avec le Conseil Régional. Je le dis et je le répète, partout, à chaque fois qu'on sort le mot « Conseil Régional ». Parce que les migrants qui viennent au niveau du Conseil Régional ce sont les habitants de la localité. Ces habitants là, ce sont eux qui ont élu les gens de la collectivité locale. Donc ce serait dans leur

intérêt de booster le projet Carima, parce que ce sont les habitants qui viennent. Il en va de l'intérêt du Conseil Régional et des collectivités locales de booster le projet Carima, mais ils ne le font pas. Le partenariat ça s'arrête au niveau du local seulement. Moi j'ai un local, je suis basée là-bas mais pour l'instant je ne vois en rien un partenariat, pas de collaboration, je ne vois rien. Même des fois pour assister à des réunions, ils nous font attendre. En quoi consiste donc ce partenariat ? Moi je ne vois pas du tout l'utilité du partenariat, ils n'ont pas s'impliquer. Le Conseil Régional doit s'impliquer et voir avec ses partenaires, parce que le Conseil Régional a beaucoup de partenaires. Les membres du Conseil Régional doivent impliquer leurs partenaires sur le projet Carima, mais ils ne le font pas. Ils pourraient au moins participer à l'animation du centre, donner leurs idées, nous appuyer nous en tant que point focal, nous apporter des idées. Il faut que l'on tienne au moins une fois par mois des séances de travail, pour échanger, pour élaborer des pistes de partenariats.

Anaïs : est-ce que vous, vous allez vous rendre sur les lieux des projets des migrants ?

Ndèye : si on reçoit l'argent, si les migrants reçoivent l'argent, impérativement je devrais m'y rendre. C'est en cela que consistera le suivi du projet. Il faut que j'aille sur place, question de crédibilité du projet quoi.

Anaïs : D'accord, maintenant j'ai des questions plus larges, sur votre point de vue. Votre point de vue sur le projet Carima en tant que tel.

Ndèye : c'est un bon projet. Le projet est bien, c'est un bon projet et c'est un projet qui vient à son heure. Parce qu'actuellement en Europe, les migrants sont très fatigués. Beaucoup de migrants veulent rentrer mais ils ne savent pas quoi faire. Ils ont besoin des gens comme nous, des structures comme le Carima pour accompagner le retour. Parce que moi je reçois beaucoup d'appels de l'extérieur, de gens qui ont entendu parler du projet Carima soit à travers les médias ou à travers d'autres personnes et qui sont vraiment intéressés pour être accompagnés et concocter des projets de retour. Donc c'est un projet très intéressant mais comme je te l'ai dit au départ, un projet a besoin de moyens. Un projet a besoin de moyens pour se pérenniser, pour se concrétiser comme il faut. Mais on n'a pas de moyen et on ne peut pas réussir le projet Carima sans moyen. Parce qu'il faut animer ces centres et pour l'animation de ces centres il faut des moyens. On ne peut pas se mettre à parler comme ça, à tenir des discours comme ça, il faut donner quelque chose aux gens. Au début c'était un rush, tout le monde venait, tout le monde venait au Conseil Régional moi j'arrivais même pas à recevoir les migrants dans mon bureau. Mais finalement les migrants se sont découragés, parce qu'on leur a fait faire des va-et-vient, photocopier tel papier, ils sont restés pendant plus d'un mois à faire des va-et-vient et jusqu'à présent ils n'ont pas reçu leur argent. On a sélectionné les projets au mois de septembre vous voyez : septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février ! Non ils sont découragés, pour beaucoup de migrants le projet est mort. Parce qu'ils appelaient pour voir la suite de la sélection des projets mais jusqu'à présent... moi je ne pouvais pas leur dire la réalité, je leur donnais espoir à chaque fois mais maintenant, ils ne viennent plus ils sont découragés. Il y en a même certains qui pensaient qu'Enda a reçu l'argent et qu'ils en ont fait autre chose. J'ai beaucoup expliqué aussi que ce n'est pas au niveau d'Enda. Donc il nous faut vraiment des partenaires financiers sérieux et solides.

Anaïs : mais là justement comme le fond est CEDEAO Espagne, pourquoi ne pas aller chercher des partenaires avec les autres pays d'immigration, l'Italie, la France,...

Ndèye : ah ! moi je le dis souvent à Mbengue, il faut bouger. Soit, c'est Enda qui doit donner aussi aux gens qui travaillent sur ces projets les moyens de se déplacer et d'aller dans ces pays là. Rester pendant un mois par exemple et faire le tour de l'Italie. Moi je suis sûre et certaine que si Mbengue faisait le tour de l'Italie pendant un mois il allait trouver quelque chose. Parce que les autorités italiennes ne cherchent que cela, envoyer des fonds pour que les migrants rentrent. Et c'est partout en Europe !

Anaïs : donc pourquoi ne pas trouver un fond européen ?

Ndèye : voilà ! Un fond européen, c'est ça que je dis souvent à Mbengue. Il faut trouver un fond européen, sur une période assez longue aussi, peut être sur une période de 5 ans. C'est comme ça qu'on travaille, c'est comme ça qu'on peut pérenniser un projet. Mais on ne peut pas se baser sur un seul partenaire, qui te donne...non seulement les fonds ne sont pas énormes et juste pour un an. C'est comme tu dis, il nous faut des fonds européens.

Anaïs : mais aussi des partenaires sénégalais, il faut que le Sénégal investisse.

Ndèye : oui aussi des partenaires sénégalais, bien sur !

Anaïs : justement au niveau du Sénégal, qu'est ce que vous pensez de la gestion des migrations, de la politique migratoire en fait du Sénégal...et, comme vous avez été migrante en Europe, de la gestion du Sénégal de ces migrants.

Ndèye : bon , moi je dis que le Sénégal n'a pas une politique migratoire assez crédible pour les migrants. Vraiment il n'y en a pas, une politique migratoire crédible pour les migrants il n'y en a pas. On peut même dire que les migrants sont laissés en rade. Tu te débrouilles toi-même pour au retour te réinsérer dans la société. Et c'est très difficile, moi j'en sais quelque chose parce que j'ai vécu l'expérience. Bon quand je suis rentrée ça n'a pas été du tout facile, je me suis démerdée toute seule. Je n'avais pas vu de structure comme le Carima qui pouvait m'accompagner. Les structures étatiques que tu vois, quand tu n'es pas politicienne, politique, je ne sais pas quel terme employer, tu ne peux pas bénéficier à ce niveau. Et cette idée la que je tiens de beaucoup de migrants, ils se disent que bon si tu ne fais pas « partie de », tu ne peux pas bénéficier de ces structures étatiques qui aident les migrants, et c'est la réalité. Donc ces migrants sont laissés en rade par rapport au retour, par rapport à la réinsertion. C'est pour cela qu'il convient d'appuyer des structures comme le Carima et travailler aussi sur la visibilité du Carima. Surtout ça, travailler sur la visibilité pour atteindre les cibles aussi.

Anaïs : oui, c'est ça aussi : je me demande s'il n'y a pas un problème de communication entre les migrants et les structures ? Parce que les migrants ne sont pas au courant de l'existence des structures.

Ndèye : oui bien sur. Beaucoup de migrants ne sont pas au courant parce que là où on est, au Conseil Régional, il n'y a aucune visibilité. Si tu venais tu verrais que moi je suis logée dans un box comme ça (elle désigne le petit bureau dans lequel on se trouve). En été moi j'ai souffert là-bas ! Donc il n'y a aucune visibilité, il nous faut un lieu très visible, très accessible, que quand les gens passent ils savent qu'ici il y a le Carima. Il faut aussi la sensibilisation au niveau des médias, animer le Carima à travers les médias. Parce qu'ici au niveau de Dakar il y a des radios, des télévisions, qui font des émissions sur la diaspora.

Anaïs : d'accord. Vous avez des exemples d'émissions ou des chaînes ?

Ndèye : oui, oui il y a la chaîne Lamp Fall qui est tout près d'ici. Chaque dimanche, vers 20h je pense, ils ont une émission sur la diaspora. Donc il faut rendre le Carima visible et sensibiliser. Il faut animer le Carima à travers les médias, c'est très important. Tenir par exemple, une fois tous les mois, des rencontres où les médias seront invités...je sais pas il faut voir comment on peut animer le Carima. Mais tout cela aussi nécessite des moyens, parce que sans moyen on ne peut rien faire. Moi je peux, et c'est mon rôle, travailler sur cela voir comment on peut animer le Carima mais il me faut des moyens. Déjà pour me déplacer c'est tout un problème, vous voyez. Et je connais beaucoup de gens qui pourraient animer le Carima, je connais des gens à la télévision, qui tiennent des émissions sur la diaspora et autre, que je pourrais impliquer dans le Carima mais dans ces cas là il me faut des moyens Anaïs ! Pour te dire que moi au niveau du Conseil Régional je ne dispose même pas de téléphone, voilà ! Comment on peut travailler dans ces conditions ? Des fois j'y vais, je n'ai pas la connexion là-bas, comment peut-on travailler dans ces conditions ? Il y a beaucoup de problèmes oui, c'est une question de moyens. On ne peut pas parler de projet sans moyen. Je ne dispose même pas de téléphone, parfois il y a un migrant qui vient, je veux joindre Enda pour des informations ou autre, je n'y arrive pas. Je ne peux pas toujours prendre mon argent pour acheter des cartes de téléphone pour le travail, c'est pas possible. Des fois

moi je fais des descentes sur le terrain pour sensibiliser sur le projet Carima, j'y vais avec mes propres moyens. C'est pas motivant, c'est pas du tout motivant. Des fois je fais des descentes sur le terrain quand j'entends que quelque part on parle de migration, je vais y descendre pour sensibiliser les gens sur le projet Carima. Mais des fois je me rétracte parce que je ne peux pas y aller, vous voyez. Des fois je me lève pour aller travailler au niveau du Conseil Régional, quand j'arrive il n'y a pas la connexion. Je prends un taxi de chez moi, arrivé au Conseil Régional j'ai pas la connexion, je suis obligée de reprendre un taxi pour aller à Enda. C'est pas encourageant. Au début j'étais très motivée parce que la migration je la connais, c'est une question qui m'intéresse beaucoup et on peut beaucoup faire avec le Carima. Mais on ne peut rien faire sans moyen, malheureusement.

Anaïs : oui, j'espère que les fonds vont être rapidement débloqués.

Ndèye : oui les fonds sont là ça y est. Mais c'est surtout comment animer les Carima. Parce que bon on parle de partenaires financiers, mais si les Carima sont bien animés les partenaires seront au courant et vont venir nous rejoindre. Il faut donner les moyens aux gens qui travaillent au niveau des Carima, il faut les motiver sincèrement. Au début je recevais beaucoup d'appels, des gens d'Italie, des gens de la France, je reçois aussi des migrants hautement qualifiés qui sont déjà là. Et dans la brochure du Carima on a mis que ces migrants sont aussi la cible du Carima. Mais ces gens là quand ils viennent, qu'est ce que je leur dis ? Rien, je ne fais que leur parler, et ils se découragent. Parce que bon on leur a dit, dans la brochure et à travers les médias, dans la journée de lancement du projet Carima, que c'est un centre d'accompagnement pour les migrants de retour. Donc eux, quand ils entendent parler d'un centre d'accompagnement pour les migrants de retour, ils courent vers ce centre là, en espérant pouvoir bénéficier de quelque chose. Mais quand ils viennent, ils ne trouvent rien. On ne leur donne que des brochures ou on les oriente vers d'autres structures.

Anaïs : oui puis bon il faut dire aussi que les secteurs d'activité imposés sont peut être trop restrictifs par rapport à leurs compétences.

Ndèye : c'est ça aussi le problème. Les secteurs d'activité imposés par le Fond CEDEAO Espagne étaient vraiment fermés. Il faut laisser aux migrants leurs propres choix, heureusement que tu as soulevé ce problème. On n'impose pas à la personne ce qu'elle doit faire, on l'accompagne par rapport à son envie, à ce dont il aspire. Parce que bon avec tous les projets que j'ai reçu, je peux répertorier les projets en quatre ou cinq secteurs d'activité : restauration, aviculture, coiffure et puis quincaillerie, voilà. Et ces migrants là, quand ils venaient vers moi, ils n'avaient pas ça en tête, ils étaient venus avec leurs propres projets. Mais quand ils ont vu que dans l'appel à projet, le fond CEDEAO avait déjà établis ces secteurs d'activité, pour pouvoir bénéficier de ces financements, ils étaient obligés de choisir parmi ces secteurs d'activité imposés par le fond CEDEAO Espagne. L'autre problème aussi Anaïs, ça c'est un point de vue personnel, moi je me dis que dans l'avenir il faut aussi qu'on voit comment financer les migrants. Moi j'aurai bien aimé, au lieu de financer des projets individuels, financer des projets collectifs. C'est-à-dire chercher un groupe de migrants qui veulent s'investir dans un même secteur d'activité et les accompagner par rapport à ces secteurs d'activité. C'est plus rentable, c'est plus intéressant par rapport au développement local et aussi c'est plus fiable par rapport à la pérennité du projet. Parce que bon tu donnes 300 000 FCFA pour financer un petit projet, est-ce qu'il va investir ces 300 000 FCFA dans ce projet ? On ne sait pas. Et même s'il investit ces 300 000 FCFA dans ce projet, est-ce qu'il va réussir ? On ne sait pas. Par contre si on prend 3 millions, au lieu de donner 300 000 FCFA à une personne, on peut voir le secteur d'activité dans lequel on pourrait injecter ces 3 millions. Et ce secteur d'activité pourra employer un certains nombres de personnes, qui pourront bénéficier de ce financement. Vous voyez, c'est plus intéressant. Parce que, moi bon, par rapport à ces financements individuels qu'on va octroyer aux migrants, je n'ai pas confiance. Je me dis que bon, beaucoup ne vont pas rembourser. Parce que par la suite j'ai eu à découvrir les migrants, qui ils sont réellement. J'ai l'impression que bon, ils sont obnubilés par l'argent et non pas par le projet.

Anaïs : oui mais si c'est des projets qui leurs sont imposés et qu'ils n'ont pas choisi c'est pas motivant pour eux.

Ndèye : voilà ! Donc dans l'avenir il faudra travailler sur ça. Trouver des secteurs d'activité que les migrants ont choisis, dans l'agriculture ou autre, où il y a un besoin, c'est mieux. Parce que dans l'aviculture, on a vu qu'il ya avait presque la moitié qui ont choisi l'aviculture, si on avait pris 5 millions, on monte un projet d'aviculture bien encadré, bien accompagné, ça peut marcher. Au niveau national même ça peut marcher. Petit à petit on va s'agrandir, même au niveau des financements, on pourra dans un certain temps arriver à une production industrielle et c'est plus rentable. Parce que quand quelqu'un vient prendre 300 000 FCFA, qu'il investit dans l'aviculture, c'est un petit projet et il y a des risques dans l'agriculture. Alors que, avec 5 millions, avec un encadrement en amont et en aval ce projet peut réussir. Il faut surtout un accompagnement en amont, c'est-à-dire avant la réception des financements, il faut bien encadrer les migrants et les porteurs de projets. Il faut les accompagner aussi dans la réalisation, la concrétisation de leurs projets. Il faut vraiment des gens expérimentés dans le secteur dans lequel ils investissent pour les accompagner, au fur et à mesure, jusqu'à disons un an pour voilà asseoir le projet. Si quelqu'un veut investir sur l'agriculture, on l'encadre, on le forme à l'agriculture. Par exemple, avant de bénéficier des fonds, on peut former le migrant un mois ou deux mois par rapport au secteur. Vois qu'est-ce que l'aviculture ? Parce qu'on ne peut pas venir un beau jour et dire moi je veux investir dans l'aviculture. Parce que l'aviculture c'est beaucoup de critères, il y a le climat, beaucoup de difficultés. Il faut qu'on apprenne au migrant porteur de projet tout ces facteurs là, pour qu'il maîtrise son secteur d'activité. Après on lui donne des fonds et quand il reçoit ces fonds, il y a aussi d'autres gens qui connaissent le secteur de l'aviculture qui l'accompagnent, qui le boostent, jusqu'à un certain moment et après on le lâche. C'est comme ça qu'on peut pérenniser un projet. Mais bon les fonds sont là, tu viens on te dit « qu'est-ce que tu veux faire ? », « je veux faire de l'aviculture », « tiens » on te donne les fonds, ça ne va pas du tout. Les projets ne marcheront jamais. Vraiment il faut mettre un accompagnement en amont et en aval. Et moi, par rapport à cela j'avais contacté une dame que j'avais rencontrée lors d'un atelier sur la migration, « migration et genre » avec des femmes. Cette dame là elle m'avait dit qu'elle pouvait nous accompagner dans le cadre de la formation. Bon elle nous avait dit de la recontacter dans la deuxième quinzaine du mois de février, je ne sais pas si Mbengue l'a fait ou pas. Mais on devait la recontacter pour qu'elle nous accompagne dans le cadre de la formation. Parce qu'il faut impérativement former les gens.

Anaïs : ok, c'est bien vous avez de bonnes idées ! Puis c'est l'expérience aussi qui est importante.

Ndèye : c'est expérience. Parce qu'aussi on ne peut pas parler de la migration sans connaître la migration. Tous ces gens là qui se mettent à encaisser des fonds sur la migration, ils ne connaissent pas la migration. Les migrants sont concernés, dans la migration. Ce sont ces gens là qui sont en mesure de parler des migrations. Mais bon, une personne qui vient là qui sait que les européens veulent chasser les africains chez eux, ils en profitent pour aller chercher des fonds et ils n'investissent pas ces fonds là où il faut, sincèrement. Il faut impliquer les migrants dans la recherche de solutions parce que ce sont ces gens là qui ont vécu la migration et ce sont ces gens là qui savent quoi faire pour résoudre les problèmes de la migration. Parce que nous, nous connaissons ce que c'est la migration, moi j'ai galéré en Italie Anaïs, j'ai souffert en Italie. Parce que quand j'ai quitté ici le Sénégal, en tant qu'assistante administrative, pour aller en Europe, qui aurait dit que j'allais me retrouver dans les usines ? je ne l'aurais jamais cru de ma vie ! Je travaillais de 8h à 6h ou 7h le soir, des fois il m'arrivait de travailler pendant la nuit. Vous voyez, c'est une expérience et c'est pour ça que je dis que cette expérience m'a beaucoup plu dans ma vie parce qu'elle m'a forgé. Et j'ai fait beaucoup de travaux dans les usines, j'ai fait de la soudure, j'ai travaillé dans les usines de tissage, dans des usines d'imprimerie, j'ai acquis beaucoup d'expérience. Sans compter le train de vie que l'on mène en Europe, et le coût de la vie. Donc le projet Carima est un projet vraiment très intéressant pour la diaspora. Rien qu'hier j'entendais dans les médias qu'il y a plus de 500 migrants qui sont enfermés en Europe et la majorité est constituée de femmes, oui, j'ai appris ça hier dans une revue de presse. Plus de 500 mais ça c'est le nombre officiel, il doit y avoir le double en fait qui croupissent dans les prisons. Beaucoup de gens veulent rentrer mais ils ne savent pas quoi faire quand ils rentrent. Parce que tu vois avec de l'argent, avec l'expérience et une expertise même, c'est un atout. Tu as l'argent, tu as l'expertise, mais il ne sait pas quoi faire ici. Donc on a besoin de structures comme les Carima

pour pouvoir accompagner ces gens là par rapport à la réinsertion, à leur retour. Il faut renforcer les Carima sur tous les plans, médiatiques, techniques et autres.

Anaïs : peut-être que c'est parce que c'est le début du projet.

Ndèye : oui c'est le début, c'est le projet pilote, mais le début ne donne pas bon gout ! Ca c'est vrai c'est la phase pilote mais la phase pilote ne donne pas bon gout. Il faut que les partenaires financiers s'y mettent, et comme tu le dis il faut trouver des fonds européens. Et je ne sais pas comment faire pour décrocher un fond européen. Au niveau de la France il n'y a pas une structure européenne qui s'occupe de ça ?

Anaïs : une structure européenne qui s'occupe de la diaspora ?

Ndèye : oui une structure européenne qui s'occupe des fonds il y en a. Parce qu'une fois j'entendais un migrants qui me disait qu'il avait fait une demande au niveau d'une structure basée en France, c'est une structure européenne qui encourage les gens pour le retour. Je l'avais rencontré à l'ambassade d'Italie et elle m'en avait parlé. A cette époque là elle me disait qu'il fallait que tu sois déjà là-bas et que c'est au niveau du pays d'accueil que tu peux faire les démarches.

Anaïs : je me demandais... parce que là le financement c'est le fond CEDEAO Espagne « Migration et développement », alors je me demandais pourquoi au niveau français l'Aide publique au développement ne finançait pas le projet.

Ndèye : mais il faut se déplacer pour aller vers eux. Parce que s'ils ne savent pas qu'il y a une structure Carima qui s'occupe des problèmes des migrants, qui sont là pour accompagner les migrants de retour, ils ne peuvent pas injecter de l'argent dans ce programme là ! C'est pour cela que je te disais qu'il faut donner des moyens aux gens qui travaillent dans les Carima pour qu'ils puissent eux aussi se déplacer et aller vers ces structures là, faire des démarches. Moi si on m'avait donné de l'argent je pouvais aller en Italie, je connais des structures. Tu vas vers les communes, tu cherches les structures, tu demandes les associations, tu demandes les syndicats aussi car ils connaissent les structures. Tu leur portes le projet Carima et ils vont te dire « voilà vas vers telle structure ». Et c'est sur que tu vas décrocher quelque chose, il faut sensibiliser le projet Carima au niveau même de la diaspora. Pourquoi pas aller rencontrer une commune et avec cette commune là essayer de voir comment organiser un événement pour sensibiliser les migrants sur ce projet là.

Anaïs : c'est ce que Mbengue à fait en novembre avec l'Espagne.

Ndèye : voilà, mais c'est pas seulement l'Espagne. Il y a combien de migrants qui se trouvent en Italie ? Il y a combien de migrants qui se trouvent en France ? Il y a trois principaux pays : la France, l'Italie, l'Espagne ; il faut aller vers ces pays là. Il y a la Belgique, il y a l'Allemagne, il y a d'autres structures, il y a le Portugal, il y a beaucoup de migrants sénégalais au Portugal. Il y a même la Grèce. Au cours de cette émission dont je te parlais, dimanche passé, j'ai entendu que les migrants sont en train de crever en Turquie et en Grèce, voilà. Il paraît que c'est une situation abominable. Il paraît que là-bas les migrants ne disposent même pas de permis de séjour, on ne leur accorde pas. Donc qu'est ce qu'on leur accorde : le droit de vendre. Le papier qu'on leur délivre c'est pour avoir la possibilité de vendre, voilà mais tu ne peux pas travailler. C'est pour ça il y a beaucoup de migrants qui souffrent. Et les européens ne veulent pas des migrants...et ils ont raison aussi. D'une part pour moi ils ont raison aussi parce que bon s'ils restent là-bas à ne rien faire, à quoi ça sert ?

Anaïs : mais est-ce que les européens ne se servent pas aussi des migrants quand ils en ont besoin ?

Ndèye : ah ça c'est sur ! Puis il y a aussi que les travaux que les migrants font ce ne sont pas ce que les européens font. Les européens n'en veulent pas du tout !

Anaïs : mais en contexte de crise économique, effectivement, les européens se tournent peut-être vers des choses qu'ils n'auraient pas faites hors contexte.

Ndèye : oui voilà c'est ça, maintenant c'est la crise pour tout le monde ! Parce que moi je me rappelais que vers les années 2000, quand j'étais en Italie et qu'on me parlait de travail de domestique ou bien de...comment on dit ça en français ? Les femmes qui entretiennent les vieilles femmes, tu les nettoies et tout ça...

Anaïs : oui, c'est aide à domicile non ?

Ndèye : oui voilà, c'est quelque chose comme aide à domicile. A cette époque là, les italiens n'en voulaient pas. Puis, fut un moment où on a eu besoin de ce travail et on ne l'accordait plus, on préférait le donner aux italiens. (elle fait une pause)

Je te jure Anaïs avec un bon appuie, avec de bons partenaires, le Carima peut aller loin. Avec de bons partenaires vraiment, le Carima peut aller loin et au bénéfice des migrants, c'est surtout ça. Au grand bénéfice même des migrants quant à leur projet de retour et de réinsertion socio-économique. Mais malheureusement...Pour moi c'est une question de visibilité d'abord. Il faut vraiment que le projet soit très visible, une sensibilisation et une forte communication pour accéder aux cibles. Il faut accéder aux cibles tu vois, les partenaires financiers. Parce que les cibles se ne sont pas seulement les migrants ce sont aussi les partenaires financiers. Donc voilà, il y a les migrants d'abord, les partenaires financiers, les partenaires techniques et autres. Il faut que tous ceux là soient au courant et qu'ils s'y mettent. Et je termine pour te dire quelque chose, le jour de la cérémonie de lancement, vraiment c'était le tollé quoi. Tout le monde y était et tout le monde parlait du projet Carima. Parce qu'on a diffusé la cérémonie de lancement sur la chaîne nationale et tout le monde était au courant. Le lendemain, je recevais des appels de la France, de l'Italie et de l'Espagne. « Oui bonjour nous avons entendu parler du projet Carima, qu'est-ce qu'il faut faire ? Nous voulons rentrer, nous voulons rentrer, nous voulons rentrer ». Mais malheureusement ça a trainé, ça a trainé et il y a une question de crédibilité maintenant vis-à-vis des migrants. C'est pour cela qu'il est temps de redémarrer le projet vraiment en concrétisant les objectifs. Il faut que quand le migrant revienne, il trouve quelque chose. On satisfait son besoin par rapport à ses attentes. C'est ce migrant là qui va divulguer le projet Carima. Mais si un migrant, deux migrants viennent, qu'ils ne voient pas ce dont on leur avait parlé. S'ils croisent un autre migrant qui veut aller vers le Carima ils vont lui dire « non il n'y a rien là-bas ». Tout récemment au mois de janvier, moi j'ai reçu une association qui compte plus de 100 migrants de retour et qui veulent avoir un partenariat avec Enda pour bénéficier de quelque chose. Ça c'est très intéressant, une association qui regroupe plus de 100 membres c'est très intéressant. On pouvait prendre ces gens là et leur trouver quelque chose. C'est une richesse. Quand tu rencontres un migrant et qu'il te raconte son expérience, tu es ébloui. Ils sont riches d'expériences, ils ont une richesse vraiment. Moi quand je reçois des migrants et que je les écoute, je me dis vraiment ces gens là si on les accompagnait, l'Afrique va se relever. Mais malheureusement il n'y a pas. T rencontres des gens, parfois analphabètes, mais qui te tiennent des idées vraiment...toi-même tu es comblée. Mais il n'y a pas d'accompagnement, c'est dommage. Tu es contente ?

Anaïs : oui merci c'était très bien, très riche.

Hors enregistrement :

« J'espère que la situation va se débloquer d'ici la fin du mois et que les projets de migrants pourront être financés » me dit-elle. Elle revient sur l'émission de la chaîne Lamp Fall en expliquant que beaucoup de migrants suivent cette émission pour se tenir informés de ce qui se passe au Sénégal en matière de migration. Elle aussi aurait souhaité bénéficier d'une formation en tant que point focal. On lui a proposé une formation en Italie mais elle devait s'y rendre par ses propres moyens. Elle déplore le manque de synergie et de cohésion au sein de la société civile au Sénégal. Il y a selon elle beaucoup d'acteurs qui font la même chose, provoquant un phénomène de doublon et un manque de lisibilité pour les cibles. Elle répète qu' « il faut se déplacer en Europe pour récolter des fonds, les européens n'attendent que cela qu'on récupère nos ressortissants ».